

Les origines du monachisme en Alsace

Revue d'Alsace



Printing / Binding Instructions

1. Print document double sided on letter size paper
2. Cut the entire printed document in half
3. Fold over making sure the page numbering is continuous
4. For the cover: Print just the first page on card stock paper
Cut the cover in half as well
5. Assemble the covers on the document
6. Punch the left side for a binding, spiral or comb as desired



René Bornert
2008

<http://www.lessmiths.com/~kjsmith/html/main.shtml>

KJ Smith

Table des Matieres:

01	Résumés
01	Texte integral
02	Méthode distinctive et méthode comparative
02	Le contexte européen et régional
03	L'ancien monachisme gallo-romain (IVe-VIe siècle)
03	Le monachisme irlandais et iro-mérovingien (fin VIe-début VIIIe Siècle)
06	Le monachisme anglo-saxon (milieu VIIIe-milieu VIIIe siècle)
06	Les retombées alsaciennes
07	Ermites itinérants (milieu VIe-milieu VIIe siècle)
07	Communautés épiscopales
08	Pèlerins irlandais organisés (VIIe-VIIIe siècles)
08	Moines irlandais et iro-mérovingiens (VIIe-VIIIe siècles)
09	Moines bénédictins (VIIIe-IXe siècle)
10	Extension et Régression du monachisme iro-mérovingien
14	Expansion progressive de la Règle de saint Benoît
19	De l'observance ponctuelle à l'observance quasi intégrale de la Règle bénédictine
22	Les monastères d'Alsace antérieurs à 817 par suite chronologique
22	Saint-Arbogast à Strasbourg (vers 550 ? vers 630 ? avant le Xe siècle)
23	Surbourg (vers 550 ? vers 630 ? avant 749)
24	Saint-Amarin (vers 623-627)
25	Dillersmunster (vers 650)
26	Wissembourg (631 ? 650-660 ? avant 661)
29	Munster au Val Saint-Grégoire (633 ? 660 ? avant 675)
31	Marmoutier (vers 656-662)
32	Ebersmunster (671-672 ? vers 675)
34	Honau (vers 720)
35	Hohenbourg (Mont Sainte-Odile) (vers 720)
36	Niedermunster (vers 720)
36	Saint-Étienne à Strasbourg (vers 720)
39	Murbach (727-737)
40	Neuwiller (vers 741)
41	Arnulfsau (749)
43	Masevaux (vers 750 ?)
44	Feldkirch (vers 707/757)
45	Saint-Hippolyte (vers 768)
45	Lièpvre (774-777)
46	Eschau (vers 778)
46	Saint-Thomas à Strasbourg (entre 786 et 816 ?)

47	Anachronismes hagiographiques
47	Haslach (Nieder-)
48	Saint-Marc près de Gueberschwihr
49	Fondations du IXe et du Xe siècle (de 817 à l'An Mil)
49	Erstein (vers 850)
50	Herbitzheim (avant 870)
50	Alanesberg (vers 910)
50	Graufthal (vers 950 ?)
51	Echery (vers 960)
52	Altorf (vers 974)
52	Seltz (987/991)
53	Fondations bénédictines du XIe et XIIe siècles
56	Clunisiens et clunisiennes
58	Cisterciens et cisterciennes
60	De la Règle de saint Benoît à l'Ordre de Saint-Benoît (IXe-XIIIe siècle)
66	Questions de vocabulaire
67	Secundum regulam sancti Benedicti
67	Ordo sancti Benedicti
68	De l'Ordre de Saint-Benoît aux Congrégations bénédictines (XIVe-XVIIIe siècle)
69	La fin du monachisme médiéval et féodal en Alsace
71	Annexe
71	Abréviations
71	Notes

Les origines du monachisme en Alsace Certitudes acquises, conclusions provisoires, nouvelles hypothèses

René Bornert

<https://alsace.revues.org/983>

Résumés

L'Alsace n'ayant jamais été une île, il importe de rattacher les différents établissements monastiques alsaciens aux divers mouvements monastiques qui ont traversé l'Europe occidentale en général et l'espace rhénan en particulier. La datation stricte des documents et la localisation précise des faits et gestes permettent d'y parvenir.

L'article propose une vue renouvelée de l'origine des différents établissements monastiques, ainsi que de la progression des règles et des observances. Aux ermites itinérants ont succédé des groupes irlandais et irroméovingiens. Les fondations épiscopales évoluèrent rapidement vers le statut canonial. La fondation de Murbach vers 728 marqua l'entrée de la Règle de saint Benoît en Alsace. Officialisée par les synodes d'Aix-la-Chapelle de 816 et de 817 pour tous les monastères de l'empire carolingien, cette Règle bénédictine mit près d'un siècle pour s'imposer de façon générale. La relation étroite du monachisme primitif avec la féodalité naissante permit aux monastères de jouer pleinement leur rôle évangéliste, culturel, social et économique au Moyen Âge. Ils se maintiennent jusqu'à la Révolution et disparaissent avec l'ancien régime dont ils avaient été une institution.

Texte intégral

En 1956, le chanoine André Marcel Burg, conservateur à la Bibliothèque municipale de Haguenau et directeur des Archives de l'Église d'Alsace, y fit paraître un article sous le titre : Les débuts du monachisme en Alsace : hypothèses et vraisemblances¹. Le présent article voudrait apporter, à un demi-siècle de distance, des réponses vérifiées aux questions posées. Vingt cinq ans de recherches sur les sources, publiées et archivistiques, et d'investigation de la bibliographie alsacienne, française et allemande, devraient permettre de proposer un nouveau titre au terme d'un nouvel inventaire².

Dans l'intervalle d'un demi-siècle, les études et les recherches sur les origines du monachisme se sont multipliées et approfondies, tant au niveau régional et rhénan que dans l'espace plus vaste de la Francie orientale et occidentale. Un nouveau bilan s'impose. Il serait trop prétentieux de vouloir

proposer des certitudes absolues et des conclusions définitives en un domaine où la rareté des sources et la mouvance de leurs interprétations invitent à la prudence et à la réserve. La modestie scientifique doit sans cesse se rappeler que la recherche historique progresse vers une meilleure connaissance du passé et vers une purification progressive de la mémoire individuelle et collective, en dépassant ses propres conclusions.

Méthode distinctive et méthode comparative

Comme la manière de poser la question prédétermine le contenu de la réponse, un bref discours préliminaire sur la méthode s'avère d'une importance capitale en un domaine où les sources sont rares et leurs interprétations contradictoires. La précision des réponses exige une analyse ponctuelle, détaillée, datée et localisée, cas par cas. La rigueur demande de « classer les documents dans l'ordre strictement chronologique où ils ont été composés, d'examiner chacun d'eux isolément, en lui-même, d'en extraire ce qu'il peut contenir de vérité. Il ne faut jamais combiner deux documents d'origine différente, sans s'assurer si chacun d'eux mérite confiance ». Ce sage conseil donné, il y a plus d'un siècle, par Christian Pfister garde toute son actualité³. Mais il ne servirait à rien de contempler les mosaïques sans recomposer le dessin qu'elles évoquent. Dans un deuxième temps, il importe de comparer les différentes données ainsi obtenues et vérifiées, les relier les unes aux autres, combler les vides interstitiels et recomposer les multiples pièces du puzzle. L'analyse doit être complétée par une synthèse, la dissociation individuelle par une recombinaison collective. Bref, la distinction doit être suivie d'une comparaison. Certes la comparaison n'est pas raison. Mais il reste que « la comparaison nous fait distinctement comprendre une raison »⁴.

Il est vrai qu'en raison de la rareté des documents fiables, l'historien des origines du monachisme en Alsace – et ailleurs – se trouve dans la situation délicate d'un paléontologue qui doit reconstituer le corps d'un diplodocus préhistorique à partir de quelques vertèbres découverts : il a le choix entre la description, sans risques, des vestiges trouvés ou l'imagination, à ses risques et périls, du reptile entier !

Le contexte européen et régional

Malgré des généralisations hâtives et des globalisations forcées, l'ouvrage de Friedrich Prinz sur le Monachisme primitif dans le royaume franc, paru en 1965, entraîna l'adhésion générale des historiens du haut Moyen Âge. Cet auteur distingue trois mouvements monastiques principaux, de datation et d'extension variables, qui ont traversé le royaume franc entre le Ve et le VIIIe siècle.

L'ancien monachisme gallo-romain (IVe-VIe siècle)

Cette première période s'étend de l'établissement du monachisme en Gaule au milieu du IVe siècle jusqu'à l'arrivée des Irlandais à la fin du VIe siècle. Deux dates symboliques marquent son commencement et sa fin : il se situe entre la fondation de Ligugé par saint Martin vers 360 et l'érection de Luxeuil par saint Colomban vers 590. Géographiquement, il était ancré dans le midi de la Gaule, en Provence, dans le couloir du Rhône, en Aquitaine. Au Nord, il n'a jamais franchi une ligne qui s'étend de Trèves à la Somme. Politiquement, il était contemporain de l'effondrement du pouvoir romain en Gaule et l'invasion des barbares. Sociologiquement, il était porté par l'aristocratie gallo-romaine des provinces centrales et méridionales de la Gallia. Après le repli de la préfecture des Gaules de la Trèves mosellane à l'Arles provençale au début du Ve siècle, cette aristocratie gallo-romaine dut se concentrer dans la provincia romana, la seule province restée romaine après l'effondrement du pouvoir et de la culture romaine dans le reste de la Gaule. Culturellement, ce monachisme baignait entièrement dans la civilisation romaine et la langue latine.

Le monastère de Saint-Victor à Marseille avec Jean Cassien († 430/435), la ville d'Arles avec l'évêque saint Césaire (503-543), l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, avec la louange perpétuelle inspirée du monachisme de Constantinople (vers 515), formaient les principaux centres méridionaux de ce monachisme gallo-romain. Ses prolongements se sont étendus jusqu'en Aquitaine, particulièrement à Sainte-Croix de Poitiers sous l'abbesse sainte Radegonde († 587), au bassin parisien, sur les bords de la Moselle, à Metz et à Trèves. Grâce aux routes romaines qui sillonnaient la Gaule, même après les invasions barbares, grâce surtout à la proximité des centres mosellans de ce monachisme gallo-romain à Metz et à Trèves, cet ancien mouvement monastique a pu étendre ses ramifications ultimes jusqu'en Alsace.

Le monachisme irlandais et iro-mérovingien (fin VIe-début VIIIe Siècle)

La deuxième vague du monachisme se propagea dans l'empire mérovingien virtuellement constitué (486-751) à la suite des invasions barbares et de l'effondrement global de la société et de la culture gallo-romaines. Il aborda l'Europe occidentale et continentale à partir de la Scottia, l'actuelle Irlande avec l'actuel Pays de Galles. C'est pourquoi il porte le nom de monachisme irlandais. Il fut apporté sur le continent par le débarquement vers 591 de saint Colomban et de ses compagnons sur les côtes d'Armorique, l'actuelle Bretagne continentale. Grâce à l'appui de la royauté et de l'aristocratie mérovingiennes, cette expansion colombanienne pénétra très vite à l'intérieur des terres. Il s'établit dès 592 à Annegray et peu après à Luxeuil

sur le versant occidental des Vosges. La vingtaine d'années que saint Colomban passa dans les Vosges furent essentiellement consacrées à l'adaptation de ce monachisme insulaire à la société et à la culture mérovingiennes continentales. Sa Règle des moines et la première partie de la Règle conventuelle datent sans doute de cette époque⁵. La codification monastique de saint Colomban se caractérise essentiellement par la fusion d'observances insulaires celtiques et d'emprunts à des usages continentaux méridionaux. Colomban puisait surtout aux Institutions et aux Conférences de Jean Cassien, un peu moins à la Règle de saint Benoît⁶. Néanmoins sa législation monastique entra dans les usages sous le vocable de Règle mixte de saint Colomban et de saint Benoît.

À la suite de ses conflits avec la reine Brunehaut de Neustrie, Colomban fut exilé en Alémanie. Avant de s'y rendre, il chercha l'appui du roi austrasien Thibert ou Théodebert II à Metz. De là, il descendit la Moselle jusqu'à Coblenz et remonta le Rhin jusqu'à Bregenz. Ce voyage se situe en 610-613. Jonas de Bobbio, le biographe du moine itinérant, ne trouve rien de marquant à nous relater entre l'arrêt des navigateurs à Mayence et leur arrivée à Bregenz⁷. Les nécessités devaient tout de même les obliger à faire des haltes plus ou moins prolongées aux ports de Seltz, de Strasbourg, de Brisach et de Kembs, avant de rejoindre Augst en amont de Bâle. Si le missionnaire véhément cherchait à convertir les Alamans païens qu'il côtoyait, il n'établissait pas de monastère dans les régions qu'il traversait. Il laissa son compagnon Gall à l'endroit où devait s'élever plus tard l'abbaye de ce nom. Lui-même traversa les Alpes, s'établit avec sa communauté itinérante à Bobbio vers 613. Il y acheva sa codification monastique et y mourut en 615. L'expansion du monachisme colombanien resta donc limitée du vivant même de saint Colomban. La fondation de Luxeuil commença à rayonner dans le voisinage vosgien seulement à partir de l'érection de Remiremont en 620.

Le monachisme colombanien ne s'étendit vraiment dans le royaume mérovingien qu'après l'accession en 629 du roi Dagobert I, déjà roi d'Austrasie depuis 623, à la tête du royaume de Neustrie. L'aristocratie neustrienne, qui avait absorbé les reliquats des anciennes classes dirigeantes gallo-romaines, soutenait, par ses donations temporelles et l'envoi aux couvents de ses rejetons surnuméraires, l'essor et la diffusion du monachisme colombanien, inculturé sur le continent. De purement irlandais qu'il était à ses origines, ce monachisme insulaire devint iro-mérovingien. Cette royauté et cette aristocratie mérovingiennes, encore fragiles, avaient besoin à tout prix d'un appui sacré pour asseoir leur puissance et d'une aura sacrée pour étendre leur rayonnement. Cette sacralisation que le pouvoir mérovingien trouvait autrefois dans les religions celtiques et les cultes germains, il la cherchait désormais dans les abbayes et les cathédrales chrétiennes⁸. Cette alliance n'allait pas sans introduire un ver pernicieux

dans l'institution monastique médiévale. De communauté évangélique et chrétienne, séparée de la société ambiante, alternative à son organisation et contestataire de ses abus, le milieu monastique devint dans le système féodal naissant l'appui sacré du pouvoir politique. Le trône pouvait s'appuyer sur l'autel. La réforme grégorienne (Xe-XIe siècles), l'émancipation des villes (XIIe-XIIIe siècles), les sourdes jacqueries dans les campagnes (XIVe-XVe siècles), la révolte écrasée des paysans (début XVIe siècle) n'arrivèrent pas à rompre cette alliance. La Révolution française rompit violemment ce compromis millénaire. La vente des biens nationaux à partir de 1790 plonge ses racines très haut dans le passé, jusqu'à la genèse de la société médiévale et féodale sous le bon roi Dagobert.

Mais revenons à nos Mérovingiens. Les monastères iro-mérovingiens, fondés par l'aristocratie neustrienne, s'étendaient surtout en Ile-de-France : Faremoutiers en 625, Jouarre en 640, Chelles en 657. Durant la première moitié du VIIe siècle, le monachisme iro-mérovingien s'étendit à partir de deux foyers principaux : Luxeuil dans les Vosges sous la protection de la noblesse austrasienne de Metz, Paris et l'Ile-de-France avec l'appui de l'aristocratie neustrienne.

Tous les groupements de moines Scotti ne se sont pas rattachés directement à Luxeuil. Certains venaient directement d'outre-Manche. Ils comptaient une douzaine de membres avec à leur tête un abbé qui était en même temps évêque. Le monastère de Péronne en Picardie (vers 650)⁹, de Fosses près de Namur (également vers 650), de Mazerolles dans le Poitou (vers 675), de Honau sur le Rhin (vers 720), les fondations de saint Déodat d'abord à Ebersmunster (vers 675), puis à Saint-Dié (avant 679) paraissent être surgis par génération spontanée. L'historiographie carolingienne avait tout intérêt à passer sous silence ces groupements de moines irlandais incontrôlés et incontrôlables sur le continent. Ne pouvant supprimer ces gêneurs du nouvel ordre politico-ecclésiastique, il convenait du moins de les ignorer¹⁰.

Les monastères irlandais puis iro-mérovingiens étaient généralement des monastères jumelés, comprenant un groupe de moines et un groupe de moniales juxtaposés. En Irlande même, les communautés monastiques masculines et féminines, qu'il s'agisse de monastères doubles ou d'établissements voisins, entretenaient des relations réciproques. « Les hommes assuraient la protection. Les prêtres présidaient aux célébrations eucharistiques. Les femmes se chargeaient de diverses tâches, telles que la confection des vêtements pour les moines, de tissus pour les églises et d'autres menus travaux. Sur le plan spirituel, la moniale jouait un inévitable rôle d'épouse, à l'instar de la femme séculière, la reproduction exceptée »¹¹.

La puissance spirituelle qui soutenait ce mouvement, la protection royale qui le couvrait, les nombreux centres de diffusion qui se trouvaient à proximité lui ouvraient largement, comme nous allons le voir, les portes de l'Alsace.

Le monachisme anglo-saxon (milieu VIIe-milieu VIIIe siècle)

La troisième et dernière vague d'expansion monastique avant Charlemagne partit du Sud-Est de l'actuelle Angleterre, spécialement de Cantorbéry. L'évêque Théodore (668-690) y avait introduit le modèle romain et la Règle bénédictine. Sur le continent cette mission toucha principalement la Germanie. Elle fut portée d'abord par saint Willibrord, évêque d'Utrecht (695) et fondateur de l'abbaye d'Echternach (vers 700), puis par saint Boniface, l'apôtre des Germains († 754). Globalement, ce monachisme anglo-saxon mit la pérégrination ascétique au service de la mission ecclésiastique. Elle visait moins la conversion individuelle des païens que la christianisation de tout un peuple. La catéchèse post-baptismale par petits groupes devait compléter les manques de l'instruction pré-baptismale insuffisante. Les abbayes bénédictines étaient, avec les cathédrales diocésaines, les pivots de cette structure ecclésiastique. La mission locale ou régionale devait être garantie par un envoi donné par le pape. Cette disponibilité à l'Église et cette ouverture à la société faisaient glisser le monachisme cloîtré de la Gaule méridionale et la pérégrination ascétique irlandaise vers un monachisme missionnaire au service de la chrétienté. Ces tendances différentes persistent jusqu'à l'époque moderne et contemporaine. Le monachisme « neustrien » ou « gallican » de vieille France se veut plus contemplatif et plus séparé du monde. Le monachisme « germain » d'Allemagne se met plus volontiers au service de l'Église et de ses besoins. Entre les deux, le monachisme lotharingien d'Austrasie cherche une voie moyenne entre la retraite contemplative, d'une part, et l'ouverture à la communauté ecclésiastique et à la société environnante, d'autre part. Située au cœur de l'Europe occidentale, l'Alsace a subi au cours des siècles ces différentes influences monastiques, sans opter unilatéralement pour un courant déterminé. Ces diversités pouvaient coexister tant qu'à l'intérieur du monachisme bénédictin une certaine souplesse était tolérée. Trop de diversité devenait invivable, lorsque les différents courants monastiques se sont durcis idéologiquement et canoniquement. Cette situation de plaque tournante explique peut-être que depuis la Révolution française aucun monastère bénédictin masculin n'ait pu s'y établir malgré les différentes tentatives qui y ont été faites.

Les retombées alsaciennes

Cette typologie européenne et rhénane permet un classement des fondations alsaciennes. La vision d'en haut et le regard d'en bas, développé plus loin, se complètent réciproquement.

Ermites itinérants (milieu VIe-milieu VIIe siècle)

Ce furent des ermites itinérants, voyageant seul ou en petits groupes, qui implantèrent les premières communautés monastiques en Alsace à partir des centres de l'ancien monachisme gallican. Plus tard, la légende hagiographique en fit universellement des Scotti ou des Irlandais, car la tradition ne prête qu'aux riches¹². Il est vrai qu'entre 610 et 615, saint Colomban longea l'Alsace en remontant le Rhin avec ses compagnons, mais sans laisser d'influence durable en cette région¹³. Peu après, saint Wandrille, maire du palais du roi Dagobert, entré dans le mouvement colombanien, sillonna les marches de l'Est. Il passa peut-être à Labaroche en Haute Alsace. Puis, il séjourna quelque temps aux abbayes de Saint-Ursanne (vers 632) et de Romainmôtiers (vers 637). Enfin, il fonda en Normandie en 649 l'abbaye de Fontenelle, à laquelle il donna son nom¹⁴. Dès 623/627, saint Amarin s'établit dans les hautes Vosges dans la vallée qui devait prendre son nom et fit de sa solitude un bastion du monachisme bourguignon contre le monachisme austrasien, qui cherchait à s'étendre vers le sud¹⁵. Entre 645 et 655, Fridolin, rejeton du monachisme provençal à Poitiers, se donna pour mission de diffuser la vénération de la Sainte Croix et le culte de son patron, saint Hilaire. Il parcourut l'Alsace du Nord au Sud. Venant de Saint-Avold, il érigea un petit monastère en l'honneur de saint Hilaire à Dillersmunster, aujourd'hui Reinhardsmunster. Puis il gagna par Strasbourg le cours supérieur du Rhin, où il établit un monastère sous le titre de la Sainte-Croix à Säckingen¹⁶. À la même époque, saint Landelin, d'origine franque, sillonna durant quelque temps l'Alsace moyenne. Puis il traversa le Rhin, pour s'établir dans la vallée de la Schutter en moyenne Forêt-Noire, où il fut assassiné par des chasseurs. Son souvenir devait être perpétué par l'abbaye d'Ettenheimmünster, fondée un siècle plus tard¹⁷. Ce sont quelques noms emblématiques, conservés par le hasard. Il devait y en avoir bien d'autres.

Communautés épiscopales

Certaines communautés eurent une origine et une existence plus stables. Les monastères épiscopaux, fondés à une époque où la distinction entre « moines » et « chanoines » n'était pas encore faite, restaient liés à l'évêque diocésain et intervenaient activement dans la pastorale paroissiale¹⁸. Il s'agissait essentiellement de Saint-Arbogast de Strasbourg (vers 550 ? vers 630 ?), de Saint-Thomas à l'intérieur de Strasbourg (entre 786 et 816) et de son extension à Haslach (avant 824). En 778, les desservants de la cathédrale de Strasbourg sont appelés clerici canonici¹⁹. À cette date, la

distinction entre les deux ordres – monacal et canonial – était donc faite en principe, sans qu'elle fût entrée universellement dans les mœurs.

Pérégrinants irlandais organisés (VIIe-VIIIe siècles)

19 Les migrations évangélisatrices des moines irlandais au cours du VIIe et au début du VIIIe siècle nous échappent presque totalement. Le phénomène dut être important. Des groupes d'une douzaine de moines, venus d'Irlande, se déplaçaient dans les campagnes pour témoigner de l'évangile. Leur nomadisme attestait l'instabilité et la précarité de la condition humaine. Leur foi pointait vers la patrie céleste, terme définitif et stable de la pérégrination de l'homo viator. L'organisation carolingienne de la société et de l'Église n'aimait pas ces nomades autonomes et gêneurs. L'épiscopat officiel cherchait à éliminer ces parasites. L'historiographie royale faisait tout pour faire oublier ces marginaux. La fondation de Honau (vers 720) nous laisse un exemple tardif d'une institution purement irlandaise en ses débuts.

Moines irlandais et iro-mérovingiens (VIIe-VIIIe siècles)

Des moines irlandais, venus directement d'Irlande, ou iro-mérovingiens, recrutés sur le continent, se trouvaient à l'origine des grandes abbayes alsaciennes, devenues bénédictines au cours du IXe siècle et appelées par anticipation de ce nom par l'historiographie carolingienne au IXe siècle et mauriste au XVIIe siècle. Les dates précises sont difficiles, voire impossibles à fixer²⁰. Le monastère de Wissembourg fut fondé certainement avant 661, probablement entre 650 et 660, peut-être dès 631. La date de fondation de 590 avancée pour le début de Marmoutier repose certainement sur un anachronisme. Ce monastère porte en ses origines d'indéniables marques irlandaises et colombaniennes. Or saint Colomban a débarqué sur les côtes armoricaines seulement vers 591, a fondé Annegray dans les Vosges seulement vers 592, a côtoyé l'Alsace en remontant le Rhin seulement vers 610-613. Si lui ou quelques-uns de ses disciples s'étaient établis dans la Marche de Marmoutier dès le fin du VIe siècle, son biographe Jonas de Bobbio nous l'eût dit. Si un roi du nom de Childebert avait été le protecteur royal de cette fondation, il ne peut être question de Childebert II (575-596), mais il doit s'agir de Childebert III l'Adopté (656-662). De toute façon le monachisme irlandais ou iro-mérovingien devait prendre racine, pousser et se développer, avant de pouvoir s'étendre et rayonner. « L'essaimage colombanien » dans le royaume mérovingien ne s'est produit qu'après l'accession du roi Dagobert Ier, déjà roi d'Austrasie, à la tête de la Neustrie et de tout le royaume en 629. La fondation de Munster au Val Saint-Grégoire, certainement antérieure à 675, pourrait s'être faite en deux temps : une première implantation vers 633 en amont dans la vallée de la petite Fecht à l'actuel Schweinsbach, un deuxième

établissement plus bas au confluent de la Petite et de la Grande Fecht vers 660. Le monastère d'Ebersmunster vit le jour vers 675 sous l'influence conjointe de l'abbé évêque irlandais Déodat, au spirituel, et du duc d'Alsace Adalric avec son épouse Béreswinde, au temporel. La même famille des Étichonides introduisit vers 720 les usages colombaniens et irlandais au monastère castral du Hohenbourg lui-même et de sa dépendance à Niedermunster, le monastère d'en bas, puis à la fondation de Saint-Étienne, un monastère urbain à l'intérieur de l'enceinte romaine à Strasbourg.

Moines bénédictins (VIIIe-IXe siècle)

Une tradition, prétendue « constante », mais seulement attestée depuis le XIIe siècle, met le monastère de Munster en rapport avec le pape saint Grégoire, le biographe de saint Benoît. Pour cette raison, déduisait-on, les fondateurs de cette abbaye devaient être des bénédictins. Mais l'observance de la Règle de saint Benoît seule en Alsace au VIIIe siècle ne peut être qu'un anachronisme. Le patronage de saint Grégoire, attesté en 746/747, pourrait bien venir, non pas de Rome, où ce saint pontife était plutôt oublié à cette époque, mais plutôt de l'Angleterre et de Canterbury, où ce même pape était très honoré en ce temps. Cette hypothèse rattacherait la seconde équipe des fondateurs de Saint-Grégoire de Munster à la mission anglo-saxonne. Cette probabilité trouve une certaine confirmation dans les relations qui existaient aux origines entre l'évêché de Strasbourg et l'abbaye au Val Saint-Grégoire.

La fondation de Murbach vers 727/728 marque un tournant dans l'histoire du monachisme alsacien et rhénan. L'abbé-évêque Pirmin, à l'instigation du maire de palais Charles Martel, substitue la stabilité locale sous la Règle de saint Benoît à la pérégrination irlandaise sous la règle de saint Colomban, déjà interprétée antérieurement par certaines orientations bénédictines. Une vingtaine d'années plus tard, en 749, saint Chrodegang, évêque de Metz, opère le même changement à Arnulfsau, en aval de Strasbourg, l'embryon du futur Schwarzach, pour favoriser l'extension de l'aristocratie et du royaume d'Austrasie vers le Rhin. Mais il faudra attendre un siècle pour que dans le royaume franc le monachisme iro-mérovingien cède officiellement la place au monachisme bénédictin.

Extension et Régression du monachisme iro-mérovingien

Au fur et à mesure que progressait l'observance bénédictine, le monachisme iro-mérovingien régressait. Commencée avant lui, cette réforme fut surtout l'œuvre de l'évêque saint Boniface. En 744, le pape Zacharie le chargea de réformer l'Église dans le royaume de Pépin et de Carloman, c'est-à-dire en Francie²¹. Par une série de conciles, le légat papal mit progressivement fin au régime des évêques itinérants. Certains d'entre eux se stabilisèrent dans les monastères passés sous la tutelle de la Règle de saint Benoît. Quelques

listes du Liber Confraternitatis de la Reichenau conservent leur nom. De son côté, Pirmin entreprit une opération similaire aux confins du duché des Alémans, à la Reichenau, à Murbach et à Hornbach. Avec l'aide d'évêques francs, ses disciples prolongèrent et étendirent son œuvre. Les évêques itinérants irlandais cédaient la place aux évêques sédentaires francs. Le monachisme irlandais ou iro-mérovingien reculait au profit du monachisme carolingien bénédictin. La liste suivante permet de poser quelques jalons datés et localisés.

Règle mixte de saint Colomban et de saint Benoît	
Monastères	Dates
<p>Saint-Dié</p> <p>Monachi et peregrini sub regula beati Benedicti et sancti Columbani abbatis.</p> <p>J.M. Pardessus, <i>Diplomata, chartae, epistolae, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia</i>, t. 2, Paris, 1849, n° 360, p. 147-148.</p>	660-670
<p>Wissembourg</p> <p>La charte précédente pour Saint-Dié a été signée par Dragobodo, évêque de Spire (661-vers 670) et sans doute aussi abbé de Wissembourg. <i>Traditiones Wizenburgenses</i>, éd. A. Doll, n° 203 (1), p. 415-416. <i>Palatia sacra</i>, I/2, éd. A. Doll, Mayence, 1999, p. 145, 213. L'observance suivie à Wissembourg devait être identique ou semblable à celle de Saint-Dié.</p> <p>Regula sancta (719) : désignation habituelle pour la Règle colombano-bénédictine. <i>Traditiones Wizenburgenses</i>, R 37, n° 45 (37), p. 232.</p>	661-670 719
Honau	Vers 720

Venerabilis, sancta Regula : Charte du roi Thierry IV (vers 720). MGH. DRM, 2 ^e éd, 2001, t. 1, n° 189, p. 471-473 (qualifiée d'inauthentique).	
Les six premiers abbés (vers 720-772) sont en même temps évêques.	
Marmoutier Secundum normam patrum domni Benedicti et domni Columbani. Charte de confirmation du roi Thierry IV (721-737) pour Marmoutier. MGH. DRM, 2 ^e éd., 2001, t. 1, n° 186, p. 462-465 (charte inauthentique). Kölzer, Merowingerstudien II, p. 34-49 : « faux rédigé entre 1163 et 1179, utilisant un authentique du roi Thierry IV ».	(724 ?) 163/1179
Murbach Sub regula sancta, (...) praecipue monasteria Lirinensis, Agaunensis, Luxoviensis. Sub regula sanctorum patrum maxime beati Benedicti et sancti Columbani. Ces règles, observées antérieurement, seront remplacées par la Règle de saint Benoît. Charte de confirmation de l'évêque Widegern de Strasbourg. (728). Chartae Latinae antiquiores, éd. A. Bruckner – R. Marchal, t. 9, France 7, n° 671, p. 5. (avec indication des éditions antérieures).	Avant 728

Repris par la charte de fondation d'Arnulfsau (749).	
Régression du monachisme itinérant ou pérégrinant	
Concile germanique pour l'Austrasie Aucun évêque ni prêtre pérégrinant ne peut être admis dans un diocèse à un ministère ecclésiastique sans être soumis à un examen synodal (Secundum canonicam cautelam omnes undecumque supervenientes episcopos vel presbyteros ante probationem synodalem in ecclesiasticum ministerium non admitteremus). MGH. Concilia, t. 2/1, p. 1-4, canon 4, p. 3.	743
Concile de Soissons Tout évêque et tout prêtre venant d'une autre région ne peut être admis au ministère ecclésiastique sans examen préalable par l'évêque diocésain. (Supervenientes episcopus vel presbyteris de aliis regionibus non suscipiantur in ministerio Ecclesiae, nisi prius fuerint probati ab episcopo, cuius parochia est). MGH. Concilia, t. 2/1, canon 5, p. 35.	744
Concile de Ver (dép. Oise, ar. Senlis)	755

<p>Aux moines qui vivent selon une règle il ne sera pas permis de vagabonder à Rome ou ailleurs, à moins qu'ils le fassent dans l'obéissance à l'abbé. Les évêques itinérants, qui n'ont pas d'évêché ou dont l'ordination est inconnue, ne peuvent assumer aucun ministère ni faire aucune ordination dans un autre diocèse, sans l'ordre de l'évêque du lieu. (Ut monachi, qui veraciter regulariter vivunt, ad Romam vel aliubi vagandi non permittantur. De episcopis vagantibus qui parochias non habent () in alterius parochia ministrare nec ullam ordinationem facere non debeant sine iussione episcopi cuius parochia est).</p> <p>MGH. Capitularia, t. 1, canon 10 et 12, 35-36.</p>	
<p>Concile de Mayence</p> <p>Que chaque évêque s'enquière diligemment dans son diocèse au sujet des clercs et des prêtres et leurs origines. S'il trouve un fugitif, qu'il le renvoie à son évêque propre.</p> <p>(Ut unusquisque episcopus in sua paroechia diligenter presbyteros vel clericos inquirat, unde sit, et, si aliquem fugitivum invenerit, ad suum episcopum faciat). MGH. Concilia, t. 2/1, 1906, canon 31, p. 268.</p>	813
<p>Concile de Chalon-sur-Saône</p> <p>Un prêtre, quittant son domicile pour s'établir en un autre, ne peut être reçu, à moins d'expliquer les raisons de sa migration et de prouver par des témoignages écrits et vérifiés avoir vécu honnêtement dans son diocèse d'origine.</p>	813

<p>(Presbyter proprio loco dimisso ad alium migrans nequaquam recipiatur, nisi suae migrationis causam dixerit et se innocenter vixisse in parochia, in qua ordinatus est, sub testibus probaverit. Litteris etiam habebit, in quibus sunt nomina episcopi et civitatis plumbo impressa, quibus congitis et talibus inventis, quibus fides adhiberi possit, recipiatur). MGH. Concilia, t. 2/1, 1906, canon 41, p. 282.</p>	
<p>Concile de Tours</p> <p>Que tout évêque surveille diligemment son diocèse pour éviter qu'un prêtre émigrant d'un autre diocèse présume de célébrer un office sans lettres de recommandation, comme cela s'est fait autrefois en plusieurs endroits. (Ut unusquisque episcoporum parochiam suam diligenter perscrutari nitatur, ne aliquis presbyter ab alterius paroechia in suam commigrans officium celebrare praesumat sine litteris commendatricii, sicut olim multis in locis actum esse repertum est). MGH. Concilia, t. 2/1, 1906, canon 13, p. 288.</p>	813

Expansion progressive de la Règle de saint Benoît

Les origines et la diffusion de la Règle des moines, attribuée à saint Benoît de Nursie, posent un ensemble de problèmes complexes. Il n'est pas nécessaire de les évoquer ici. Il suffit de résumer les conclusions majeures et communément admises d'une longue investigation historique, allemande et française, durant la seconde moitié du XXe siècle²². La Règle bénédictine, s'inspirant partiellement de la Règle du Maître, fut rédigée non loin de Rome dans les années qui ont suivi la date de 530. Elle s'est répandue dans l'Europe continentale non à partir d'Italie et de Rome, mais à partir de la Gaule mérovingienne, au cours du VIIe siècle.

Bien qu'il fût l'hagiographe élogieux de saint Benoît, le pape saint Grégoire le Grand (590-604) ne fut pas nécessairement le propagateur effectif de sa Règle, du moins cela n'a pas pu être prouvé²³. Même en Angleterre, pourtant terre prioritaire de l'action missionnaire et évangélisatrice du pape, il n'est pas sûr que le moine Augustin, envoyé en 596 par le Grégoire le

Grand à Cantorbéry, fût bénédictin, observant effectivement la Règle de saint Benoît. Les plus anciennes influences bénédictines se font sentir en Angleterre seulement un siècle plus tard sous l'archevêque Théodore de Cantorbéry (668-690)²⁴.

Sur le continent, l'on connaît deux aires de diffusion de la Règle bénédictine au cours du VII^e siècle. Saint Colomban diffusa la Règle bénédictine « mixte », – parce que ajoutée à des observances irlandaises –, dans les monastères fondés par lui à Luxeuil dans les Vosges (591-610) et à Bobbio dans le Piémont italien (610-615)²⁵. Puis, dans le midi albigeois, un abbé du nom de Venerandus cite la Règle de saint Benoît, – qualifié de romain (romensis) – dans une lettre à l'évêque Constantius d'Albi (entre 620 et 630)²⁶. Selon Friedrich Prinz, la diffusion de la Règle bénédictine serait faite du midi provençal vers le centre francilien du royaume mérovingien²⁷. Adalbert de Vogüé suppose une double diffusion de la Règle bénédictine dans le royaume franc, d'abord à partir d'Albi dans le Midi et ensuite de Luxeuil dans les Vosges et de Paris, devenu le centre du royaume²⁸.

En Alsace la Règle bénédictine « seule » ou « pure » n'est pas attestée et probablement n'a pas eu cours avant la fondation de Murbach vers 727. Là, elle commence à remplacer les règles antérieures de Lérins, d'Agaune et de Luxeuil. La charte de l'évêque de Strasbourg de 728 pour la fondation de Murbach marque un tournant. Désormais, la Règle « mixte » de Colomban et de Benoît régressera. Inversement, la Règle de Benoît « seule » progressera. Il faudra près d'un siècle pour qu'au synode d'Aix-la-Chapelle de 816 l'application de ce principe soit légalement ratifiée²⁹. Puis, il faudra encore un siècle supplémentaire pour que ce principe soit universellement et effectivement appliqué. Les dates indiquées pour l'évolution monastique durant l'époque franque restent des jalons dans une mutation lente et longue. Elles doivent être comprises et interprétées comme telles.

Règle de saint Benoît seule	
Monastères	Dates
Concile d'Autun pour la Bourgondie (Bourgogne)	663-680

<p>« Pour les abbés et les moines, leur observance doit être telle qu'ils accomplissent et gardent en tout point ce qu'enseignent la loi canonique et la Règle de saint Benoît ». (De abbatis vero vel monachis ita observare convenit, ut, quicquid canonum ordo vel regula sancti Benedicti edocet, et implere et custodire debeant.) Les canons des conciles mérovingiens, t. 2, (Sources chrétiennes, 354), p. 588-589. MGH. Concilia, t. 1, 1883, p. 221.</p>	<p>Vers 670</p>
<p>Murbach</p> <p>L'abbé-évêque Pirmin impose la Règle de saint Benoît aux moines pérégrinants.</p> <p>(Perminius episcopus de suis peregrinis monachis instituerit cenobio vel sancto ordine sub regula beati Benedicti.</p> <p>Peregrini monachi sub regula sancti Benedicti coenobialiter congregati.</p> <p>Perminius episcopus congregationes peregrinorum sub una sancta institutione beati Benedicti quoadunavit.) (728). (Chartae Latinae antiquiores, éd. A. Bruckner - R. Marchal, t. 9, France 7, n° 671, p. 5. Avec indication des éditions antérieures) = Charte de fondation d'Arnulfsau (749).</p> <p>La Règle de saint Benoît est implicitement citée par la charte de confirmation du roi Thierry IV (728/780) :</p>	<p>728</p>

<p>Quem ipsa congregatio et melior pars eligerit = Règle Bénédictine, chap. 64. MGH. SRM, 2^e éd. 2001, n° 188, p. 468-471 (avec indication des éditions antérieures).</p> <p>Cum peregrinis monachis quem Dominus de diversis provinciis quoadunavit : Donation du comte Eberhard (731/732) = Formule de Flavigny, autre fondation pirminienne. (Angenendt, <i>Monachi peregrini</i>, p. 82).</p>	
<p>Concile germanique pour l'Austrasie</p> <p>Prescrit la Règle bénédictine pour « les moines et les servantes monastiques du Seigneur » (Ut monachi et ancillae Dei monasteriales juxta regulam sancti Benedicti ordinare et vivere vitam propriam studeant). MGH. <i>Concilia</i>, t. 2/1, 1-4, canon 7, p. 4.</p>	743
<p>Concile des Estinnes (à l'Est de Charleroi) pour la Neustrie</p> <p>La Règle de saint Benoît a été donnée aux abbés et aux moines « pour restaurer les normes de la vie régulière ». (Abbates et monachi receperunt sancti patris Benedicti regulam ad restaurandam normam regularis vitae). MGH. <i>Concilia</i>, t. 2/1, canon 1, p. 7.</p>	744
<p>Gorze au diocèse de Metz</p> <p>L'évêque saint Chrodegang fonde le monastère sous l'observance et la Règle de saint Benoît :</p> <p>Secundum ordinem et regulam sancti patris nostri Benedicti abbatis. Diplôme de l'évêque Chrodegang pour l'abbaye de Gorze. MGH. <i>Concilia</i>, t. 2/1, 1906, 59-63, p. 60.</p>	757
<p>Ettenheimmünster</p>	762

<p>Le monastère est fondé sous la Règle de saint Benoît :</p> <p>Secundum regulam sancti Benedicti. (A. Bruckner, <i>Regesta Alsatiae</i>, n° 193, p. 116) : charte douteuse.</p>	
<p>Wissembourg</p> <p>L'introduction de la Règle de saint Benoît sous l'influence de saint Pirmin († 753) ne peut être démontrée. Vers 770/780 commence une évolution vers l'observance de la Règle bénédictine. (Palatia sacra I/2, éd. A. Doll, Mayence 1999, p. 146, 151).</p>	À partir de 770-780
<p>À partir de 789, la législation ecclésiastique carolingienne identifie l'observance monastique avec l'observance bénédictine. Semmler, <i>Mönche und Kanoniker im Frankenreiche Pippins III. und Karls des Grossen</i>, in <i>Untersuchungen zu Kloster und Stift</i>, hg. v. Max-Planck-Institut für Geschichte (Studien zur Germania Sacra, 14, Göttingen, 1980, p. 96).</p>	789
<p>Concile de Francfort</p> <p>Que l'abbé dorme avec ses moines selon la Règle de saint Benoît. (Ut abbas cum suis dormiat monachis secundum regulam sancti Benedicti). MGH. <i>Concilia</i>, t. 2/1, 1906, canon 13, p. 168.</p>	794
<p>Concile de Mayence</p>	813

Les abbés et les moines doivent vivre selon la doctrine de la sainte règle de Benoît. Leurs représentants au synode ont promis de le faire, pour autant que la fragilité humaine le permette. (*Abbatibus autem censuimus ita cum monachis suis pleniter vivere sicut ipsi, qui in presenti synodo aderant, palam nobis omnibus promiserunt, id est secundum doctrinam sanctae regulae Benedicti, quanta humana permittit fragilitas*). MGH. Concilia, t. 2/1, 1906, canon 11, p. 263.

Que les moniales qui ont fait profession monastique vivent régulièrement selon la sainte Règle de Benoît. Sinon, qu'elles vivent pleinement à la manière canoniale. (*De sacris virginibus. Abbatissas autem cum sanctimonialibus omnino recte et juste vivere censemus. Quae vero professionem sanctae regulae Benedicti fecerunt, regulariter vivant. Sin autem, canonicè vivant pleniter.*) MGH. Concilia, t. 2/1, 1906, canon 13, p. 263.

Synode d'Aix-la-Chapelle

La Règle de saint Benoît est la norme unique et exclusive de la vie monastique dans l'empire carolingien. Elle est interprétée par la « coutume unique » (*unica consuetudo*), établie par Benoît d'Aniane. Joseph Semmler, *Die Beschlüsse des Aachener Konzils im Jahre 816*, in *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 74, 1963, 15-82.

816/817

De l'observance ponctuelle à l'observance quasi intégrale de la Règle bénédictine

L'empereur Louis le Pieux et son conseiller monastique, Benoît d'Aniane, avaient prévu une application sinon immédiate, du moins assez rapide des dispositions monastiques prises par le synode de 816 et renouvelé par celui de 817. La réalité des faits devait démentir l'utopie des espérances. Il a fallu

près d'un siècle pour que la Règle bénédictine, interprétée par les capitulaires monastiques de Louis le Pieux et de Benoît d'Aniane, devienne la norme unique et universelle des monastères carolingiens. Les textes suggèrent plutôt une application progressive. Le cursus des psaumes à l'office semble avoir été la première mesure appliquée, du moins à Munster au Val Saint-Grégoire dès 814 et à Wissembourg en 816. Un certain nombre de chartes insistent sur le fait que l'élection abbatiale devait se faire selon la Règle de saint Benoît. Cette insistance voulait-elle dire que toute la règle bénédictine était appliquée ? La répétition de cette directive insinue le contraire. Il fallait garder à tout prix la liberté des élections abbatiales contre les intrusions, toujours possibles, des rois, des seigneurs et même des évêques. La mise en commun des biens paraît avoir été généralement appliquée. En tout cas, le système de la donation en précaire, pratiqué largement à Wissembourg durant le premier tiers du VIII^e siècle, disparaît des textes. Encore faut-il remarquer que l'extension universelle de la Règle bénédictine ne pouvait correspondre à l'application intégrale. Des chapitres étaient devenus forcément désuets. D'autres demandaient une interprétation. C'était à partir du moment où la Règle bénédictine, présumée « pure » ou « seule », était interprétée par des coutumes ou des constitutions qu'elle devenait largement applicable.

Monastères	Dates	Expressions latines	Références
Ebersmunster L'élection de l'abbé doit se faire selon la Règle de saint Benoît.	814/824 ?, XII ^e s.	<i>Fratres convenientes secundum regulam sancti Benedicti ... alium (abbatem) eligant.</i> (Faux daté de 814/824 ? XII ^e s.).	Fausse charte de confirmation de l'empereur Louis le Pieux, datée de 824, rédigée au XII ^e s. : GRANDIDIER, <i>Histoire de l'Église de Strasbourg</i> , t. 2, pièce justificative n° 87, p. CLVI-CLIX.
	889 ? XII ^e s.	<i>Abbas ... ab ipsis monachis secundum regulam sancti Benedicti eligatur.</i> (Faux daté de 889, rédigé au XII ^e s.).	Fausse charte du roi Arnulf, datée de 889 : KEHR, in <i>MGH. DK</i> , t. 3, Arnulf, 2 ^e éd. 1955, n° 50, p. 69-73.
	1136/1160	<i>Fratres secundum regulam sancti Benedicti Sigemarum abbatem eligerunt.</i> (Élection en 1136. Rédaction peu après 1160).	<i>Chronicon Ebersheimense</i> , c. 29, in <i>MGH. SS</i> , 23, p. 446.
	1183	<i>Abbas ... secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam providerunt eligendum.</i> (1183).	Bulle de confirmation du pape Lucius III (1183) : SCHOEPLIN, t. 1, n° 330, p. 278-279

Marmoutier L'élection de l'abbé doit se faire selon la Règle de saint Benoît. (1179). Le monastère de Marmoutier fait partie de l'ordre de Saint-Benoît (1330).	1179	<i>Fratres secundum beati Benedicti regulam praeviderint (abbatem) eligendum.</i> Bulle du pape Alexandre III pour Marmoutier (1179).	SCHOEPLIN, n° 323, t. 1, p. 268-269. WÜRDWEIN, N.S., t. 10, n° 29, p. 79-83. D 29.
	1330	<i>Conventus monasterii Maurimonasterii Ordinis Sancti Benedicti.</i> Bulle d'incorporation de la paroisse de Westhoffen. (1330).	H. V. SAUERLAND, <i>Vatikanische Konkorden und Regesten zur Geschichte Lothringens</i> , t. 1, Metz, 1901, n° 596, p. 279.
Munster Tous les moines doivent adopter le cursus des psaumes selon la Règle de saint Benoît. L'élection de l'abbé doit se faire selon la Règle de saint Benoît.	814	<i>Decretum est, ut omnes monachi cursum cantarent sancti Benedicti.</i>	<i>Annales Monasterienses</i> , in MGH. SS, t. 4, p. 154. Charte de confirmation des empereurs Louis le Pieux et Lothaire pour Munster. 826. Original : AHR, 1 H, 123, n° 3. Grand document, n° 15. Éditions : SCHOEPLIN, <i>Alsacia diplomatica</i> , t. 1, n° 88, p. 72. A. CALMET-F. DINAGO, <i>Histoire de l'abbaye de Munster</i> , Colmar 1882, p. 53-56. L. OHL, <i>Geschichte der Stadt Münster und ihrer Abtei</i> , Schirmeck, 1897, p. 43-45.
	826	<i>Secundum regulam sancti Benedicti habeant (fratres) licentiam eligendi abbatem.</i>	
Murbach L'observance est régie selon la Règle de saint Benoît.	Vers 728 1191	<i>Sub regula beati Benedicti.</i>	Charte de confirmation de l'évêque Witegern (728). <i>Chartae Latinae antiquiores</i> , éd. A. BRUCKNER-R. MARCHAL, t. 9, France 7, n° 671, p. 5. Charte de protection du pape Célestin III (1191). LÜNIG, <i>Spicilegium ecclesiasticum</i> , t. 5, <i>Continuatio 1, Murbach und Lüders</i> , n° 30, p. 970-971. SCHOEPLIN, <i>Alsacia diplomatica</i> , t. 1, n° 346, p. 293-294.
Neuwiller La Règle de saint Benoît est la norme de l'observance. L'élection de l'abbé doit se faire selon la Règle de saint Benoît.	1157	<i>Fratres sub regula sancti Benedicti militantes.</i>	SCHOEPLIN, <i>Alsacia diplomatica</i> , t. 1, n° 296, p. 245-246 ;
	1178	<i>Fratres secundum beati Benedicti regulam praeviderint (abbatem) eligendum.</i>	n° 321, p. 264-266.

Wissembourg Dans la psalmodie, les moines suivent le cursus de saint Benoît (816). L'élection de l'abbé doit se faire selon la Règle de saint Benoît.	816	<i>Decretum est, ut omnes monachi cursum sancti Benedicti cantarent.</i>	<i>Annales de Wissembourg</i> , in MGH. SS, t. 3, p. 43. Bulle d'Alexandre III pour Wissembourg de 1179. C. ZEUSS, <i>Traditiones possessionesque Wizenburgenses</i> , Spire, 1842, Appendix, n° 6, p. 321-322. J. RHEINWALD, <i>L'abbaye et la ville de Wissembourg</i> , Wissembourg, 1863, n° 16, p. 435-438. <i>Palatia sacra</i> , I/2, éd. A. DOLL, p. 146-147.
	1179	<i>Fratres secundum beati Benedicti regulam praeviderint (abbatem) eligendum.</i>	
Alanesberg La Règle de saint Benoît est la norme de la communauté.	910/959	<i>Congregatio ...sub regimine et regula beati Benedicti.</i>	Charte d'Otton I ^{er} de 959 pour Alanesberg et Lure, in MGH. DRI, Otton I ^{er} , n° 199, p. 279.

Les monastères d'Alsace antérieurs à 817 par suite chronologique

Saint-Arbogast à Strasbourg (vers 550 ? vers 630 ? avant le Xe siècle)

Les origines de l'oratoire et du monastère de Saint-Arbogast sur les bords de l'Ill en amont de Strasbourg – l'actuelle Montagne-Verte – sont uniquement connues par des chroniques médiévales tardives. Leur chronologie est incohérente. La Continuation de la Chronique de Mathias de Neuenbourg (XIV^e siècle) attribue la fondation au roi Dagobert I^{er} (623-629)³⁰. Le roi construisit un monastère (caenobium) en l'honneur de saint Arbogast (vers 550) sur la rivière de l'Ill près de Strasbourg. Par cette fondation, le bon roi Dagobert voulait honorer la mémoire du saint évêque Arbogast (vers 550), pour avoir rendu à la vie à son fils, qu'il faut identifier avec Sigebert III (633-656). La Chronique contemporaine de Koenigshoven attribue la fondation d'une chapelle et d'une communauté priante (Bettheus) à l'évêque saint Arbogast lui-même³¹. Selon la Chronique de Strasbourg, rédigée par Philippe Louis Kunast à la fin du XVII^e siècle, le roi Childebert – qu'il faut sans doute identifier avec Childebert I^{er} (511-558) – aurait fondé le premier monastère³².

Quoi qu'il en soit de la discordance de ces témoignages, des fouilles archéologiques ont prouvé qu'il existait à cet endroit au moins dès l'époque mérovingienne un passage – bac, passerelle ou pont – et un habitat pour les bateliers et les pêcheurs³³. Vers le milieu du XI^e siècle, une communauté de prêtres et de clercs assure la récitation de l'office et l'animation du pèlerinage en l'honneur de saint Arbogast dans une église agrandie. Vers le milieu du XII^e siècle, cette communauté cléricale adopta la règle de saint Augustin.

La proximité de la communauté de Saint-Arbogast avec cet évêque diocésain – vivant ou défunt – suggère que dès ses origines sans doute

mérovingiennes – la date ne peut être précisée davantage – il s’agissait d’une communauté cléricale au service de l’évêque pour une tâche pastorale précise.

Surbourg (vers 550 ? vers 630 ? avant 749)

Le monastère de Surbourg émerge dans l’histoire de façon certaine et actée en 749 par un acte de donation de l’Étichonide Bodol en faveur de l’église et du monastère Saint-Michel de Honau³⁴. Entre novembre 765 et novembre 766, les frères Gerbald et Richbald, fils de Wicbald, donnent à l’abbaye de Wissembourg des biens à Preuschdorf (ct Woerth) et à Dannstadt (Kr. Ludwigshafen)³⁵. L’acte est conclu au monastère de Surbourg. Geroin, le célèbre scribe de Wissembourg, actif entre 757 et 784, s’est même déplacé à l’occasion pour rédiger l’acte. Le Nécrologe de la Reichenau, ouvert en 824 et complété par des additions postérieures, cite la liste « des frères du monastère (coenobium) de Surbourg en Alsace »³⁶. Une notice surajoutée, qui ne peut être antérieure au XIIIe siècle, précise que ce monastère appartenait à l’ordre de Saint-Benoît, mais qu’il est devenu par la suite un chapitre séculier. L’inscription de Surbourg au livre de confraternité de la Reichenau prouve qu’il existait au début du IXe siècle une fraternité de prières entre les deux communautés. Elle ne dit pas que la communauté de Surbourg faisait partie du mouvement lancé par saint Pirmin, et encore moins qu’elle relevait de quelque « congrégation » pirminienne. La Vie de saint Pirmin ne cite d’ailleurs pas le monastère de Surbourg parmi les fondations qu’elle attribue au saint fondateur³⁷. La somme de ces trois documents établit au moins une certitude. Dans la seconde moitié du VIIIe siècle, le monastère de Surbourg fait figure d’établissement important : il servait de lieu de rencontre et de tractation pour l’aristocratie alsacienne des Étichonides et l’aristocratie austrasienne gravitant autour de l’abbaye de Wissembourg. Cette importance lui valut au début du IXe siècle l’inscription au Nécrologe de la Reichenau.

Que y eut-il auparavant ? Faute de documents probants, diverses hypothèses sont possibles.

Au XIVe siècle, la Continuation de la Chronique de Mathias de Neuenburg attribue la fondation de Surbourg, comme celle de Saint-Arbogast à Strasbourg, à ce saint évêque³⁸. La Chronique contemporaine de Koenigshoven associe le fils de Dagobert, Sigebert III, que l’évêque Arbogast aurait ramené de trépas à vie, à la générosité de son père. La translation d’une importante relique de saint Arbogast de Strasbourg à Surbourg dans le dernier tiers du Xe siècle suggère qu’il devait y avoir une relation ancienne et approfondie entre le monastère de Strasbourg et celui de Surbourg. Comme le monastère de Saint-Arbogast à Strasbourg, la

fondation de saint Arbogast à Surbourg pourrait remonter au milieu du VIe siècle et avoir eu quelque relation avec l’évêque saint Arbogast.

D’ailleurs, le patronage de saint Martin précède celui longtemps et façon tenace celui de saint Arbogast. Ne serait-ce pas l’indice que d’une façon ou d’une autre la fondation de Surbourg se rattacherait au monachisme de saint Martin³⁹ d’abord à Ligugé, puis à Tours ? Médard Barth l’admet et suppose une fondation dès le milieu du VIe siècle⁴⁰. Heinrich Büttner le nie et date la fondation de Surbourg seulement à la fin du VIIe ou au début du VIIIe siècle⁴¹. Faute de preuve contraignante en faveur de l’une ou de l’autre hypothèse, la prudence conseille de s’abstenir de tout verdict.

L’antiquité du site de Surbourg a été prouvée par des découvertes archéologiques et numismatiques⁴². À ce passage de la Sauer, deux routes romaines, allant l’une d’Ouest en Est, l’autre du Sud au Nord, se sont croisées⁴³. La fréquentation de cette plaque tournante pouvait y attirer ermites pèlerins dès le milieu du VIe siècle. Ils pouvaient être suivis par des moines irlandais ou iro-mérovingiens, dont les Étichonides, par ailleurs, se sont faits les protecteurs.

Saint-Amarin (vers 623-627)

L’endroit où s’élevait le monastère s’appelait primitivement Duro – angus. Le toponyme évoque la rivière adjacente de la Thur (Dora). La finale correspond au suffixe germanique – ingen. La fondation est connue uniquement par un texte hagiographique : La Vie et la Passion de saint Projet ou de saint Prix, évêque de Clermont-Ferrand, et de saint Amarin⁴⁴. Assez vague en lui-même, ce récit gagne une certaine clarté s’il est replacé dans le contexte des luttes fratricides entre les royaumes partiels de Bourgogne, d’Austrasie et de Neustrie durant le deuxième et le troisième quart du VIIe siècle.

Amarin construisit son monastère dans les solitudes des hautes Vosges avec l’appui du maire du palais burgonde Warnéchaire. Ce même potentat aida le roi Thierry II de Bourgogne et d’Austrasie à évincer en 612 son frère Thibert II d’Austrasie⁴⁵. Lors du rétablissement partiel du royaume d’Austrasie en 623, Clotaire II, roi de Neustrie, se réserva le territoire délimité entre les Ardennes et les Vosges⁴⁶. À la suite de ce partage, le versant méridional des Vosges releva de l’administration formelle de la Neustrie mais sous la dépendance réelle de la Bourgogne. La fondation d’un monastère à Duroangus devait renforcer le pouvoir du royaume burgonde sur ces contreforts de la Neustrie et de l’Austrasie.

De surcroît, les observances monastiques suivaient ces régimes politiques. La Règle colombanienne commençait à se propager surtout en Austrasie.

Aussi vers 626/627, le maire du palais burgonde Warnéchaire, préparait un synode de Mâcon, qui devait interdire la Règle de saint Colomban à Luxeuil même. Il décéda avant la tenue du synode. L'abbé Eustase, successeur de saint Colomban, parvint de justesse à sauver la situation et à maintenir l'observance colobanienne dans la communauté luxovienne⁴⁷. La fondation du monastère de Duroangus devait se situer entre le rétablissement partiel du royaume d'Austrasie en 623 et le décès du maire du palais burgonde Warnéchaire en 626/627.

Par ses origines, saint Amarin gardait ses attaches avec le royaume de Bourgondie. L'évêque Projet ou Prix de Clermont-Ferrand le visita personnellement dans sa solitude vosgienne durant son voyage à la cour de Childéric II roi d'Austrasie de 662 à 673 et de tout le royaume de 673 à 675. À l'inverse, Amarin se rendit à l'évêché de Clermont-Ferrand vers 675. Il y fut exécuté le 25 janvier 676, avec son hôte l'évêque Projet ou Prix pour de sombres affaires d'argent et de succession⁴⁸.

Protégé du maire du palais Warnéchaire et ami de l'évêque Projet, Amarin devait partager leurs orientations monastiques. Né en Auvergne, mais de parents gallo-romains, Projet monta sur le siège de Clermont-Ferrand en 666. Il persuada le comte Genesisius à fonder à Chamalières un monastère de moniales « sous les règles de saint Benoît, de saint Césaire d'Arles et de Colomban »⁴⁹. La suite de ces fondateurs marquait ses préférences : d'abord la Règle de saint Benoît, qui au moins partiellement montait du Sud de la Gaule vers le Nord, puis saint Césaire d'Arles, un des maîtres spirituels du monachisme provençal, enfin Colomban, le dernier venu, pas encore qualifié de saint.

Grâce à ces relations complexes et embrouillées, l'ancien monachisme gallo-romain montait de la Provence jusqu'aux Vosges méridionales et trouvait en saint Amarin un lointain et fidèle disciple, partiellement manipulé il est vrai par le diplomate maire du palais burgonde Warnéchaire. Entre la Provence et l'ancien monachisme gallo-romain et l'Austrasie avec le monachisme irlandais et iro-mérovingien, le duché d'Auvergne avec l'évêché de Clermont jouait un rôle de médiation⁵⁰.

Dillersmunster (vers 650)

Les terriers de l'abbaye de Marmoutier du Xe et du XIIe siècle ont conservé le souvenir et les vestiges d'un Dillerescella. Située à l'intérieur de la Marche, ancienne unité administrative, cette cella fit partie des cellae des anciens moines, aux origines de la fondation de Marmoutier. Avant d'avoir été centralisée sous l'abbé Maur au début du VIIIe siècle, la communauté de saint Léobard paraît s'être composée de plusieurs cellae, disséminées à l'intérieur de la Marche. Sur une hypothèse exprimée dès 1929 par Charles

Pfleger, Médard Barth établit en 1946 la dérivation latine de Dillerescella à partir de Sanc[ti Hilarii cella] et la formation populaire de Dillersmunster à partir de Sank[t-IlIersmünster] : le t final de l'adjectif s'est simplement accolé au nom propre de Hilarius, dont le H initial restait muet⁵¹. Les études de Margrit Koch en 1959⁵² et la réédition critique de la Vie de saint Fridolin par Mechtild Pönbacher en 1997⁵³ ont confirmé cette interprétation. La Vie hagiographique de saint Fridolin contient un noyau historique certain.

D'origine inconnue, alémanique ou franque plutôt qu'irlandaise, Fridolin fut moine, puis abbé du monastère de Saint-Hilaire à Poitiers (635-645). Au contact du monastère de la Sainte-Croix, fondée par sainte Radegonde († 587), il apprit à connaître le monachisme provençal de saint Césaire d'Arles. Sur la fin de sa vie, il se découvrit la vocation de missionnaire pour propager le culte de saint Hilaire et de la sainte Croix. Avec l'autorisation de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgondie (639-657), il parcourait les marches de l'Est, fonda le monastère de Saint-Nabor, l'actuel Saint-Avold, prit l'ancienne route romaine de Trèves à Metz, traversa le col de Saverne, s'établit non loin de là au flanc des retombées vosgiennes près de l'actuel Reinhardsmunster, y laissa sans doute une petite communauté. De là, il partit vers Strasbourg, où il érigea peut-être une église. Puis, il remonta le Rhin vers le Sud jusqu'en Rhétie, revint dans l'actuelle région de Säckingen. Il y fonda un monastère double sous le vocable de la sainte Croix sur le modèle de Saint-Hilaire et de la Sainte-Croix à Poitiers. Par ce détour, l'ancien monachisme gallican de saint Césaire d'Arles frôlait donc au moins temporairement l'Alsace. Cet exemple illustre la multiplicité et la variété des influences monastiques, ayant eu leurs retombées dans cette province.

Wissembourg (631 ? 650-660 ? avant 661)

Jusqu'au XVIIIe siècle, l'abbaye de Wissembourg passait pour une fondation du roi Dagobert Ier (622-639) en 623. J.-D. Schoepflin en 1772 et Philippe Grandidier en 1776, établissant comme fautive la prétendue charte dagobertine de la fondation⁵⁴, ont remplacé le prétendu auteur Dagobert Ier par son homonyme Dagobert II (656-660/661, 676-679). La découverte du Codex des Traditions (ou des Donations) en 1842 ouvrit un débat qui n'a pas encore trouvé sa conclusion. Anton Doll, en 1999, résume les discussions par la double constatation : 1. Il est impossible de proposer une année précise pour la fondation. 2. La décennie entre 650 et 660 semble la période la plus probable pour situer cette fondation⁵⁵. Ces diverses discussions ont eu le mérite d'examiner des textes multiples et de chercher des datations très fines. En cherchant un acte de fondation unique et définitif, elles ont reporté à l'époque mérovingienne des pratiques et des précisions juridiques d'une époque postérieure. Cet anachronisme

inconscient a voilé les faits et faussé le débat. La comparaison avec d'autres situations semblables invite, au contraire, à admettre une certaine progressivité des fondations irlandaises et iro-mérovingiennes au cours du VIIe siècle. Certes, les documents ne sont pas très clairs et ils n'imposent pas une conclusion évidente. En filigrane, ils suggèrent une pratique courante. À Munster, une fondation iro-mérovingienne semble avoir précédé vers les années 630 une refondation anglo-saxonne dans la décennie de 660-670. À Marmoutier, les anciens moines ont habité des cellae dispersées avant de se regrouper au début du VIIIe siècle dans un monastère central. L'abbé-évêque Déodat, venant de Rome, pérégrinait dans les régions de Hunawir, avant de se fixer à Ebersmunster vers 675, pour ensuite passer les Vosges et fonder un nouveau monastère qui devait immortaliser son nom sous l'appellation de Saint-Dié.

Le monastère de Saint-Pierre à Wissembourg, édifié par l'évêque Dragobodo, existait certainement le 24 février 661. À cette date, il est mentionné comme tel dans la plus ancienne charte de donation du Livre des Traditions⁵⁶. Les débuts du pontificat de Dragobodo à Spire sont difficiles à fixer. Il a pu monter sur ce siège dès 634 et jusque vers 660⁵⁷. Le même évêque Dragobodo signe la charte de l'évêque Numérien de Trèves pour Saint-Dié sous le roi Childéric II (662-675). L'évêque Rothaire de Strasbourg figure comme autre cosignataire dans la liste des témoins. Ce même évêque Rothaire conseille également une donation en faveur de l'abbaye de Munster entre 662 et 666⁵⁸. La liste des personnages cités dans la charte de l'évêque Numérien invite à la situer entre 660 et 670⁵⁹. À Saint-Dié, l'observance était celle des moines pérégrinants sous la Règle de saint Benoît et de saint Colomban⁶⁰. Il devait en être de même pour les premiers moines de Wissembourg.

Peut-on remonter plus haut et admettre la fondation de Wissembourg dès l'année 631, comme le veut une inscription⁶¹ vers l'an 1100 dans la table pascale de Munster ? François Himly l'a soutenu. Anton Doll l'a mis en doute. La notice ne fournit pas une preuve. Elle peut ouvrir une possibilité. Si tel était le cas, les débuts de Wissembourg se situeraient durant l'interrègne en Austrasie, en raison de la minorité de Sigebert III. Dagobert Ier monta au siège de Paris en 629. Sigebert III régna effectivement en Austrasie de 633 à 656. Sous le règne de Dagobert Ier en Neustrie (629-639), l'aristocratie mérovingienne adopta le monachisme colombanien sous la règle mixte de saint Benoît et de saint Colomban. Or, dans les strates les plus anciennes du Livre des Traditions, c'est précisément la noblesse austrasienne qui soutint le plus activement et le plus généreusement la fondation de Wissembourg. Le débouché de la Lauter entre les Vosges du Nord et les Monts du Palatinat ouvrit une percée stratégique vers une extension en direction du Rhin moyen. La falsification de la donation dagobertinienne au XIIIe siècle pourrait à la rigueur contenir un grain de

vérité. De façon indirecte, la fondation pourrait remonter à une initiative lointaine de ce bon roi.

Les différentes sources invitent à regarder la fondation du monastère non comme un acte unique, mais comme un processus échelonné dans le temps. Dans les années 635-640, des moines irlandais ou iro-mérovingiens pouvaient établir leurs cellae sur les bords de la Lauter. Vers le milieu du siècle, soit entre 650 et 660, l'évêque Dragobodo pouvait accorder sa confirmation officielle et son soutien matériel. À partir de 682 et jusqu'en 732, l'aristocratie austrasienne multipliait ses donations, au témoignage du Livre des Traditions. La tradition courante à partir du milieu du Xe siècle connaît « une donation royale »⁶² qu'aurait faite le maire du palais Pépin le Bref (712-668). Ces hypothèses ne lèvent pas le voile sur une réalité historique qui paraît à jamais cachée.

L'observance interne reste également sujette à caution. Saint Pirmin a-t-il effectivement introduit l'observance bénédictine, comme le veut la tradition ? Aucune preuve n'en apporte la garantie⁶³. Tout au plus peut-on constater un changement dans la mise en commun des biens. Jusque vers 737, les rejetons des grandes familles austrasiennes qui firent profession dans leur monastère donnèrent leur bien à l'abbaye et les recevaient en retour en précaire ou en usufruit. Bien que moines, ils continuaient à vivre en grands propriétaires. Après 737, cette rétention des biens personnels après l'émission des vœux cesse. Les tractations postérieures à la profession monastique ne se font plus au nom des traitants, mais au nom du monastère et de la communauté.

Après les décrets du synode d'Aix la Chapelle de 816, l'influence unificatrice se fait sentir au moins sur deux points. Les Annales de Wissembourg notent à la date de 815 : « Tous les moines doivent suivre le cursus de saint Benoît pour le chant des psaumes ». Le canon 39 du synode d'Aix-la-Chapelle de 816 donne au praepositus la seconde place après l'abbé. Les sources de Wissembourg antérieures à cette date connaissent un abbé auxiliaire et un doyen (decanus). Un praepositus apparaît en 830 et en 860-864⁶⁴. Ensuite le langage et les fonctions deviennent de nouveau plus flous. Un decanus réapparaît en 928⁶⁵, il exerce ses fonctions simultanément avec un praepositus en 1281⁶⁶. Au lendemain du synode du moins, la communauté de Wissembourg s'est conformée aux directives d'Aix-la-Chapelle et à son animateur saint Benoît d'Aniane⁶⁷.

Durant l'histoire postérieure, bien connue, l'abbaye de Wissembourg atteste de façon continue et simultanée des caractères à la fois royaux ou impériaux, aristocratiques et épiscopaux, irlandais et continentaux, « idiorrythmiques » – tolérant des exceptions personnelles – et « cénobitiques

» – imposant une règle commune⁶⁸. Ces gènes héréditaires devaient bien provenir des origines de la fondation.

Munster au Val Saint-Grégoire (633 ? 660 ? avant 675)

Faute de documents fiables et probants, les origines de l'abbaye de Munster plongent dans une obscurité presque totale⁶⁹. La fondation du monastère est certainement antérieure à l'an 675. En effet, le 4 mars de cette année, le roi des Francs Childéric II⁷⁰ renonce à toutes les perceptions du fisc, amendes et autres sur les hommes habitants à Muntzenheim (canton d'Andolsheim) et à Ohnenheim (canton de Marckolsheim)⁷¹. Le souverain fait cette renonciation en faveur de Valedius, abbé du petit monastère du Confluent (monasteriolum Confl[uj]entis). Ce petit monastère se situe donc à la confluence de la Grande et de la Petite Fecht. La dénomination de Monastère du Confluent ou de la Confluence reste courante jusqu'à la fin du IXe siècle. Elle resurgit encore occasionnellement au XIIIe siècle. Il s'agit donc d'un toponyme bien ancré dans la tradition intérieure et extérieure au monastère.

En 675, il n'est pas encore question, dans les actes officiels, d'un patronage du pape saint Grégoire le Grand. Ce patronage apparaît seulement au tournant de l'année 746/747. Le 1er janvier 746, Bodalus, fils de Hugues, de la famille des Étichonides fait une donation « au monastère de Saint-Grégoire et de tous les autres saints qui est construit dans les Vosges, entre les deux rivières de la Fecht »⁷². Dès lors, le monastère du Confluent s'appelle couramment le Monastère de Saint-Grégoire. La désignation est courante à partir du IXe siècle. Le patronage s'étend du monastère à la ville à la vallée. Dès la fin du XIIIe siècle, le monastère prend le nom d'abbaye du Val Saint-Grégoire (Münster im Gregoriental). L'origine de ce patronage reste une énigme pour nous, comme elle fut déjà un rébus pour les moines de Munster. Au XIIe siècle prend naissance « une tradition commune » qui deviendra l'explication officielle des origines de l'abbaye Saint-Grégoire à Munster⁷³.

Cette tradition commune connaît une double fondation du monastère, l'une en 633, l'autre vers 660. « En 633, des moines ont commencé pour la première fois à habiter ce lieu ». Puis de nouveau, cinquante-cinq ans après la mort du pape saint Grégoire († 604) soit vers 660, des moines commencèrent à habiter ce lieu. Sur la base de ces données hagiographiques, la tradition commune élaborée par les moines de Munster, peut-être à partir de l'Histoire ecclésiastique de Bède, admit une double fondation de l'abbaye. Cette tradition constante est transmise par plusieurs documents. On la trouve pour la première fois dans la Cosmographie universelle de Sébastien Munster de 1544 : « Environ l'an 534 (sic) vinrent quelques religieux de Rome au désert des monts des Vosges, et

commencèrent là en des lieux mal aisés de bâtir de petites cabanes pour servir Dieu. Puis en l'année 660, Hildéric roi d'Austrasie fonda là même un monastère et une abbaye de l'ordre Saint-Benoît, en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, des Apôtres S. Pierre et S. Paul, et de S. Grégoire : d'où aussi cette vallée est appelée la vallée S. Grégoire. En ce monastère furent abbés Hetto, Remi et Rachio, lesquels depuis ont esté faits évêques de Strasbourg au temps de Charlemagne »⁷⁴. Et si cette tradition constante, attestant une double fondation, gardait le souvenir d'origines réelles, mais déformées par la mémoire collective ?

Certes, une éventuelle introduction de la Règle de saint Benoît seule en 633 et même vers 660 relève d'un anachronisme certain. Mais des moines irlandais ou iro-mérovingiens, observant la Règle mixte de Colomban et de Benoît, ont pu se fixer dans la vallée de la Petite Fecht. L'actuel Schweinsbach, appelé primitivement le village des Scotti (Scottenwilre), aurait pu gardé la trace de leur passage⁷⁵. Il est peu probable que ces moines pèlerins aient ramené de Rome le patronage de saint Grégoire, peu vénéré alors dans la ville papale. C'est une première hypothèse d'explication.

Une seconde supposition est plus vraisemblable et globalement plus fondée dans les textes. Et si le deuxième groupe de fondateurs venait non pas d'Irlande mais d'Angleterre ? Le culte de saint Grégoire y était plus vivant qu'à Rome même. L'évêque Théodore de Cantorbéry (668-690) préparait les bases de la mission anglo-saxonne. La fondation de Munster présente plusieurs traits qui l'apparentent à la mission anglo-saxonne. Le roi Oswald de Northumberland († 642) figure dans les Annales de Munster. Selon ces mêmes Annales, trois abbés de Munster, Heddo en 745, Remigius en 768, Rachio en 773 seraient devenus évêques de Strasbourg. La chronologie des abbés de Munster et celle des évêques de Strasbourg ne concordent pas entièrement. Mais ces rapprochements ont pu garder le vague souvenir d'un lien particulier entre l'abbaye de Saint-Grégoire et le diocèse de Strasbourg. En raison de la faiblesse du diocèse de Bâle à cette époque, le siège de saint Arbogast mordait alors sur la Haute Alsace, comme le prouve l'intervention de l'évêque de Strasbourg Widgearn aux origines de Murbach en 728. Or, l'érection de monastères bénédictins et conjoints à des sièges diocésains restait une visée permanente de la mission anglo-saxonne.

Bruno Judic⁷⁶ crut même pouvoir mettre un nom sur cet intermédiaire entre le roi Childéric II (662-673/675), sa mère Emnechilde, veuve de Sigebert III (633-656), – deux bienfaiteurs que l'on trouve aux origines de Munster –, d'une part, avec l'évêché de Strasbourg, d'autre part. Il s'agirait de l'anglo-saxon Wilfrid. Celui-ci joua un rôle déterminant auprès du maire du palais Wulfoald pour ramener d'Irlande, où il était en exil, Dagobert II, roi d'Austrasie de 676 à 679. Pour le récompenser de ses bienfaits, le roi, ayant

retrouvé son trône, demanda même que Wilfrid reçoive dans son royaume reconquis « le principal évêché attaché à la cité de Strasbourg ». Le protégé du roi devait décliner cette offre. L'expression de « principal évêché attaché à la ville de Strasbourg » laisse entendre l'existence d'un autre évêché en dehors de la cité même. Cette expression, quelque peu alambiquée, ne pourrait-elle pas désigner purement et simplement l'abbaye Saint-Grégoire de Munster ? Le rapprochement est certes astucieux. La démonstration n'est sans doute pas contraignante. Elle est du moins suggestive. Par un ensemble de traits, l'abbaye de Saint-Grégoire de Munster paraît se rattacher et à la pérégrination irlandaise et à l'établissement plus institutionnel de bénédictins anglo-saxons⁷⁷.

Marmoutier (vers 656-662)

Dans son Histoire de l'Abbaye de Marmoutier, parue en 1899, Félix Sigrist data la fondation de Marmoutier en l'année 589 et fit de cette abbaye la plus ancienne des maisons religieuses d'Alsace⁷⁸. Cette datation repose sur la charte de confirmation du roi Thierry IV, fixée en 724. Il s'agit d'un faux de la seconde moitié du XIIe siècle, fabriquée à partir d'un authentique. Le roi confirme les donations faites par le roi Childebart, apparemment le deuxième de ce nom (575-596)⁷⁹. D'autres chartes douteuses ou fausses amplifient cette prétendue donation de Childebart II⁸⁰. Depuis lors, les admirateurs de l'abbatiale et les propagateurs de son histoire – dans une fierté légitime et compréhensible – ont maintenu cette date, sans la remettre en question. Celle-ci se heurte cependant à quelques difficultés historiques et contextuelles.

Durant la dernière décennie du VIe siècle, aucun mouvement monastique de quelque importance n'a touché l'Alsace. Colomban et ses disciples abordèrent seulement vers 591 les côtes armoricaines, fondèrent seulement en 592 leur premier monastère d'Annegray dans les Vosges et seulement peu après celui de Luxeuil. Le monachisme irlandais et iro-mérovingien ne s'est vraiment répandu dans le royaume mérovingien qu'après l'accession en 629 du roi Dagobert Ier, auparavant uniquement roi d'Austrasie, à la tête de la royauté centrale. La diffusion s'est faite à partir de deux centres principaux : l'Ile-de-France et les Vosges méridionales.

Les incohérences chronologiques se lèvent, si l'on admet que la fondation de Marmoutier se fit avec l'appui du roi Childebart III l'Adopté (656-662), fils de Grimoald et adopté par le roi Sigebert III d'Austrasie. Cette datation, déjà suggérée par Volcyr⁸¹ et André Marcel Burg⁸², situe la fondation de Marmoutier dans un contexte monastique et politique cohérent.

Les terriers de l'abbaye de Marmoutier de la fin du XIe et du début du XIIe siècle ont gardé le souvenir « de celles d'anciens moines » (cellae

antiquorum monachorum), à Reinhardsmunster, à Thal, à Sindelsberg et sur la Zorn⁸³. Cette énumération conserve toute probabilité la mémoire du premier établissement monastique. Des cellae ou des groupements monastiques dispersés se rattachaient à un noyau central, établi probablement à l'actuel Lochwiller, du nom du premier abbé connu, Leoardi-villa. Le regroupement en un monastère carolingien unique devait se faire seulement au milieu du VIIIe siècle, sous l'abbatiate de Maur (vers 724-761). Cette dispersion des moines d'une même communauté en cellae différentes correspond bien à l'organisation du monachisme irlandais. De même, le regroupement en un édifice central unique répond tout à fait à la visée centralisatrice des carolingiens, dès leur accession au trône.

Le bref passage de Benoît d'Aniane durant dix mois en 814 et 815 à l'abbatiate de Marmoutier marqua une insertion plus grande de l'abbaye alsacienne dans le réseau des abbayes royales franques. Peu après son accession au pouvoir, l'empereur Louis le Pieux « ordonna à Benoît [d'Aniane] de se rendre dans le pays de Francie, et lui désigna en Alsace le monastère de Maur, où il [l'abbé] établit plusieurs de ses disciples qui suivaient sa manière de vivre »⁸⁴.

Sous l'abbé Celse (827-853), l'empereur Louis le Pieux confia le monastère de Marmoutier à son demi-frère Drogon, évêque de Metz (823-855). Plusieurs historiens datent la mainmise des évêques de Metz sur l'abbaye de cette époque. Les relations de Marmoutier avec les évêques de Metz devaient être plus anciennes. Elles remontent probablement aux descendants directs de saint Arnould, car l'évêque était marié avant d'accéder à l'épiscopat, et à Grimoald († 662), fils de Pépin Ier, dit l'Ancien, et maire du palais d'Austrasie. L'évêque Drogon y transféra des reliques de ses deux prédécesseurs, Céleste, évêque peu après 275, et Auteur ou Auctor, son successeur vers 451. La translation de ces reliques devait asseoir le pouvoir de l'évêque translatant⁸⁵. Mais ce renforcement du pouvoir épiscopal, à la fois ecclésial et féodal, devait rattacher l'abbaye alsacienne, à la lisière des influences lorraines, davantage à la capitale de Metz. Ce lien très ancien explique le fait que jusqu'à la Révolution française, les abbés de Marmoutier, relevant au spirituel de l'évêque de Strasbourg seulement à partir du milieu du XIIe siècle, devaient solliciter leur investiture temporelle auprès de l'évêque de Metz, leur seigneur féodal⁸⁶.

Ebersmunster (671-672 ? vers 675)

Une tradition unanime, attestée par la Chronique, les chartes – vraies ou fausses – ainsi que les Vies hagiographiques, attribue la fondation temporelle du monastère de Novientum ou d'Ebersmunster au duc d'Alsace Adalric ou Étichon et à son épouse Béreswinde, les parents de sainte Odile. Une terre occupée dès l'époque celtique, devenue domaine fiscal, fut remise

à Déodat, qualifié de *Nivernensis episcopus*, pour y fonder un monastère en l'honneur des apôtres Pierre et Paul, ainsi que de saint Maurice et de ses compagnons, martyrs.

Ce Déodat aurait d'abord pratiqué la pérégrination dans la région de Hunawir, où il aurait bénéficié des largesses de Huna et de son mari Huno⁸⁷. De là il se serait établi à Novientum sur les bords de l'III. Puis, il aurait franchi les Vosges et fondé un nouvel établissement à l'endroit appelé *Juncturae*, qui aurait pris et gardé son nom de Saint-Dié. Sans doute son nom de *Nivernensis episcopus* (évêque de Nevers) est-il une déformation de *Hibernensis episcopus* (évêque venu d'Irlande). Le caractère légendaire de la première partie de la Chronique⁸⁸, l'imprécision des Vies hagiographiques et la falsification des anciennes chartes rendent les origines de la fondation d'Ebersmunster très difficile à déchiffrer. Il est à peu près certain que la fondation du monastère de Saint-Dié eut lieu sous le règne de Childéric II (662-675) et que Déodat y est mort en 779⁸⁹. On peut en déduire que Déodat a pu passer à Ebersmunster vers 675, peut-être même au début du règne du duc Adalric (vers 671-672). Par la fausse charte, datée de 672, mais reposant sur un authentique antérieur, pas nécessairement rédigé pour Ebersmunster, le roi Thierry III (679-690/691) informe le duc Adalric qu'il concède au monastère d'Ebersmunster, en plus du droit de protection accordé antérieurement, l'immunité fiscale et judiciaire sur le village voisin de Hilsenheim⁹⁰.

Selon Christian Pfister, Déodat, un abbé-évêque probablement d'origine irlandaise, a fondé sous le règne de Childéric II (662-675) le monastère vosgien qui prit plus tard son nom de Saint-Dié. Lui-même ne serait jamais venu à Ebersmunster sur les bords de l'III. La fondation alsacienne a pu être l'œuvre de son disciple Erhardus, qui figure en deuxième place dans la liste abbatiale du monastère. C'est le chroniqueur du XIIe siècle qui aurait attribué la genèse d'Ebersmunster à cet abbé-évêque irlandais⁹¹. Au contraire, André Marcel Burg tient l'intervention de Déodat à Ebersmunster comme « vraisemblable »⁹². Quoi qu'il en soit, il paraît assuré que le duc Adalric ou Étichon et son épouse Béreswinde ont pris l'initiative de l'érection de ce monastère et qu'ils lui ont fait de généreuses donations. Par ailleurs, les premiers Étichonides ont soutenu la diffusion du monachisme irlandais ou iro-mérovingien, à Hohenbourg même et surtout à Honau. À Novientum, comme à Honau, ces pérégrinants irlandais trouvaient un environnement aquatique, propice à leur ascèse. Les origines irlandaises ou iro-mérovingiennes de cette fondation monastique semblent donc garanties. La communauté d'Ebersmunster a pu garder dans sa tradition orale – qui est souvent tenace – la mémoire de Déodat et elle a pu fixer ce souvenir par écrit au XIIe siècle.

Les interventions présumées de Charlemagne en 770⁹³ et en 810⁹⁴, de Louis le Pieux en 814⁹⁵, 817⁹⁶, 824⁹⁷ et 829⁹⁸, transcrites dans des chartes fausses mais pouvant s'inspirer de chartes authentiques, attesteraient que le monastère dut passer, après l'extinction du duché d'Alsace au milieu du VIIe siècle, sous la tutelle centrale du royaume. La notice sur les monastères royaux ou impériaux de 819⁹⁹ et le traité de Meerssen de 870¹⁰⁰ confirment ce statut royal ou impérial, mais de second rang, de l'abbaye d'Ebersmunster.

En 889, le roi Arnulf (887-895) aurait placé le monastère sous la tutelle de l'évêque de Strasbourg¹⁰¹. D'impériale, l'abbaye serait devenue épiscopale. Le doute sur le texte de ce diplôme et l'imprécision sur le caractère transitoire ou permanent de ce changement ouvrent au XIIe siècle un long débat entre l'évêché de Strasbourg et l'abbaye d'Ebersmunster sur le statut légal de l'abbaye. Par la bulle de 1183, le pape Lucius III prend l'abbaye et ses propriétés sous la protection pontificale, les soustrayant par le fait même à la seigneurie féodale de l'évêque¹⁰².

Selon le formulaire usuel de la curie romaine, l'évêque diocésain conserve cependant la justice ou la juridiction canonique. Les moines d'Ebersmunster souhaitaient plus. Par une rature dans le texte, ils ont essayé de s'attribuer la dépendance canonique directe du Siège apostolique. Évidemment, ils ne l'ont jamais obtenue. Inversement, l'évêque de Strasbourg n'a jamais réussi à intégrer l'abbaye d'Ebersmunster dans son bailliage épiscopal de Benfeld, comme il le souhaitait. À terme et du point de vue de la féodalité, l'abbé d'Ebersmunster restait maître chez lui. Il reconnaissait l'évêque de Strasbourg comme supérieur ecclésiastique et canonique, jamais comme seigneur féodal et domanial.

Honau (vers 720)

Vers 720 – la date ne peut être précisée davantage –, le duc d'Alsace Adalbert, fils d'Adalric et de Béreswinde, fonda le monastère de Honau et le confia à l'abbé-évêque Benedictus¹⁰³. Le domaine relevait du patrimoine fiscal que la famille des Étichonides s'était appropriée. Le patronage céleste était remis à l'archange saint Michel, protecteur favori des Irlandais. En 722, le même duc Adalbert augmenta la première donation. La *insula Honaugia*, difficile à localiser avec précision, ne devait pas être une simple île, de quelques hectares seulement. Les indications cartographiques¹⁰⁴ et topographiques¹⁰⁵ postérieures suggèrent un vaste territoire, de plusieurs kilomètres carrés, bordé et traversé par les méandres à l'embouchure de l'III dans le Rhin. Le domaine monastique proprement dit devait s'étendre à cheval sur le cours actuel du Rhin, sur une grande partie des bords actuels de Honau, sur la rive droite, et de La Wantzenau avec le village disparu d'Abertsheim, sur la rive gauche du Rhin. L'emplacement se situait à

proximité du port extérieur de Strasbourg. Le site convenait parfaitement à la prédilection des Irlandais pour les eaux et à leur attirance pour les voyages lointains.

Depuis la fondation jusqu'à la disparition du duché d'Alsace et l'effacement de la famille des Étichonides, le monastère de Honau fait figure de fondation propre de la famille ducale. Il en reçoit privilèges et donations, aussi bien en nature qu'en argent. Vers 750, le monastère passe directement sous la tutelle du pouvoir central. Les premiers souverains carolingiens prennent le monastère et ses biens sous la protection royale. Charlemagne lui accorde l'exemption du tonlieu ou du péage, aussi bien par route terrestre que par voie fluviale. Le monastère pouvait commercer au loin. Les propriétés terriennes étaient également importantes. Le cartulaire perdu du moine Léon, copié vers 1070, contenait plus de mille actes de donations.

Ces déplacements et ces propriétés soutenaient les missions lointaines. Les cinq premiers abbés connus étaient en même temps évêques. Leurs activités religieuses et missionnaires, sur le site, dans les proches environs en Basse-Alsace, au loin en Hesse, pouvaient se dérouler de façon autonome, sans aucun recours à quelque évêque diocésain. En 778 ou en 810, l'abbé Beatus, le premier abbé non évêque, remit par testament huit églises à son monastère, deux dans la ville de Mayence, six autres en Hesse. Le moine missionnaire avait chassé sur les terres mêmes que saint Boniface s'était réservées. Les Irlandais francs-tireurs tenaient assez longtemps tête aux forces centralisatrices dont la papauté romaine cherchait à quadriller la Germanie.

Au début du XIIe siècle, l'ancien monastère de Honau apparaît comme un chapitre épiscopal. Il garde encore un certain lustre grâce à l'écolâtre Hugues, étudiant à Paris, envoyé deux fois en mission diplomatique à Constantinople. Puis la montée des eaux obligea les chanoines à déménager d'abord à Rhinau (1290), puis à Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg (1398). En s'intégrant dans l'Église diocésaine, l'ancien monastère des Irlandais perdit sa vigueur.

Hohenbourg (Mont Sainte-Odile) (vers 720)

À défaut de chartes d'époque, la Vie de sainte Odile reste le principal document ancien pour connaître les origines du monastère¹⁰⁶. Ce récit hagiographique a été composé à la fin du IXe ou au début du Xe siècle à l'abbaye même par un desservant de la communauté des religieuses. Avant cette date, la communauté avait adopté – à une époque impossible à préciser davantage – le statut canonial. Les données certaines de cette biographie, mises en parallèle avec d'autres données contemporaines, permettent de brosser un tableau assez détaillé de la fondatrice et de la fondation¹⁰⁷.

Sur un site préhistorique, dont la datation est controversée, dans la citadelle de son père Adalric, duc d'Alsace († vers 700) et de sa mère Bereswinda († vers 690), Odile, sœur d'Adalbert, duc d'Alsace († vers 722/723), aveugle de naissance, miraculeusement guérie, fonda un monastère de religieuses. La comparaison des données de la Vie de sainte Odile avec la Vie des saints de Remiremont, Amatus, Romaricus et Adelphus¹⁰⁸ permet de situer sa fondation dans la mouvance du monachisme iro-mérovingien qui depuis un siècle s'est étendu dans le royaume mérovingien. Le mouvement des pérégrinants comprenait aussi des pérégrinantes, des religieuses associées aux moines et soutenues par eux. Une telle communauté de religieux existait d'ailleurs à Hohenbourg, pour le service liturgique de la communauté des sœurs. La règle mixte de saint Colomban et de saint Benoît fut selon toute apparence la norme spirituelle de la communauté. Car, à côté d'usages typiquement irlandais, la Vie fait quelques emprunts au texte de la Règle de saint Benoît.

Avant sa transformation en chapitre canonial, la communauté de la Montagne d'en Haut (Hohenburg) put rayonner dans une périphérie assez étendue et étoffer le réseau des monastères familiaux de la dynastie des Étichonides.

Niedermunster (vers 720)

La fondation du « monastère d'en bas » est étroitement liée aux origines du « monastère d'en haut »¹⁰⁹. De concert avec sa communauté, l'abbesse Odile décida l'érection d'une hôtellerie au pied de la montagne, pour y accueillir les pèlerins. En raison de l'aménité du lieu et de la facilité d'y capter l'eau, cette dépendance fut transformée en monastère proprement dit. D'importantes constructions furent édifiées. Les vestiges les plus anciens datent de l'époque de sainte Odile¹¹⁰.

Saint-Étienne à Strasbourg (vers 720)

Les origines de ce monastère urbain sont particulièrement brouillées en raison de la falsification des chartes anciennes¹¹¹. L'existence du monastère est attestée occasionnellement en 801 par la mention d'une « terre de Saint-Étienne », située dans l'extension du périmètre urbain vers le Nord¹¹². Les confirmations impériales de la première moitié du IXe siècle sont des faux, mais ils reposent sur des authentiques. À la même époque, les sœurs de Saint-Étienne figurent dans les Nécrologes de Saint-Gall et de la Reichenau. L'incertitude concerne la période antérieure.

La tradition, transmise par les documents, attribue la fondation au duc Adalbert, décédé entre juin 722 et juin 723. Le roi Childéric aurait accordé

l'immunité royale¹¹³. Ni le règne de Childéric II (662-675), ni celui de Childéric III (743-752) ne s'accordent avec la chronologie du duc Adalbert. Il faut donc admettre une confusion entre Childéric et Chilpéric. Le règne de Chilpéric II (715/716-721) s'insère parfaitement dans la suite chronologique.

Attala, fille du duc Adalbert et nièce d'Odile, est citée comme la première abbesse. Son mandat devait s'achever à son décès vers 741¹¹⁴.

La fondation a été faite pour quatre chanoines (canonici), dont l'un devait assurer la gestion matérielle, et trente religieuses (sanctimoniales)¹¹⁵. Ce titre ne présume rien de leur statut monastique ou canonial. L'observance primitive devait être la même qu'à Hohenbourg, la maison fondatrice. Il est probable que la communauté a opté pour le statut canonial dès le lendemain des synodes d'Aix-la-Chapelle de 816 et de 817. Les références explicites à l'ordre de Saint-Augustin apparaissent dans les documents seulement au milieu du XIIIe siècle¹¹⁶.

Fondation du Hohenbourg, représentée dans le Hortus Deliciarum de l'abbesse Herrade de Landsberg



Dans le registre du haut, donation par le duc Ettichon du Hohenbourg au Christ, qui se détache sur une église à deux tours, qui pourrait être la représentation de l'église du couvent au XIIIe siècle.

Le Christ tient dans sa main un long bâton qui passe par Marie sa mère et saint Pierre, et va jusqu'au duc Ettichon, représenté agenouillé et ayant enlevé son manteau ducal qu'il tient dans sa main. Le texte placé au dessus de lui précise : « Le saint duc Ettichon, appelé aussi Adalric, fait donation au Seigneur Jésus-Christ, à sainte Marie toujours vierge, à saint Pierre, du monastère qu'il a fondé sur le mont Hohenbourg, avec toutes ses dépendances. De la main gauche, le Christ déploie une grande banderole qui descend jusque sur l'image du bas et porte le texte : ô vous qui sur cette triste terre êtes emprisonnés, rompus par la fatigue, affligés dans l'exil, épuisés par la douleur, consumés par l'ardeur de la passion, cherchez-moi, espérez en moi, apprenez à me connaître, à m'aimer, et à m'invoquer, je serai dans le ciel votre lumière, votre repos, votre patrie, votre remède, et votre rafraîchissement ». Puis à gauche du Christ, saint Jean-Baptiste, et sainte Odile elle-même.

Sur l'image du bas, le duc est assis sur son trône et il remet à sa fille, Odile, entourée des sœurs, la clé du monastère de Hohenbourg, dont elle devient l'abbesse.

À droite, Herrade a représenté l'abbesse Relinde, à qui elle a succédé. Le texte placé à côté d'elle précise : « Relinde abbesse vénérable du monastère de Hohenbourg, a su réparer les dommages que le monastère avait subis, elle a restauré avec sagesse l'esprit religieux, alors presque perdu ». Relinde montre la Croix, qui comprend son testament : « Relinde à la congrégation de Hohenbourg : ô cher troupeau, uni sous une loi céleste à l'abri de toute erreur, que celui que l'on appelle la Montagne de Sion, qui est le pont pour arriver à la patrie, qui est la source de toute bien, la voie et la lumière, te serve de guide, que sa Croix te protège. Le Christ procure la douce rosée de la vertu, le bonheur immuable (du ciel) la fleur de la virginité. Qu'il te gouverne, cher troupeau, et qu'il ait pitié de moi, maintenant et à jamais. Amen ».

Herrade a voulu ainsi souligner la continuité dans la vie religieuse du monastère de Hohenbourg fondé par le duc Ettichon et sa fille Odile, du VIIe au XIe siècle, où Relinde et elle assurent les fonctions d'abbesse.

Murbach (727-737)

La fondation de Murbach n'est pas entachée de légendes, mais garantie par des documents certains. En 727, l'évêque itinérant Pirmin, séjournant à l'île de la Reichenau depuis 724, se heurtait à l'opposition de l'évêque de Constance et du duc d'Alémanie. Agissant au nom du maire du palais Charles Martel, l'abbé-évêque Pirmin, sans doute originaire d'Île-de-France, soutenait trop par son activité missionnaire les visées du souverain carolingien vers l'Alémanie. Devant cette opposition, l'évêque missionnaire quitta les bords du Lac de Constance et s'établit dans le vallon du Belchenthal, au pied du Grand Ballon.

Les difficultés rencontrées par l'abbé-évêque Pirmin à la Reichenau avec l'évêque de Constance en 727 semblent avoir motivé sa venue dans cette solitude vosgienne¹¹⁷. La fondation de Murbach est attestée par quatre actes dont la fiabilité a été vérifiée par la critique. L'évêque Widegern de Strasbourg confirme la fondation, le 13 mai 728¹¹⁸. Le roi Thierry IV accorde la protection royale, le 12 juillet 728¹¹⁹. Le comte Eberhard et sa femme Hemeltrude font une première donation, le 1er février 731¹²⁰. Le même couple princier ajoute un second legs entre 735 et 737¹²¹. La communauté conclut un acte de vente en 730¹²² et un don en précaire en 735¹²³. Ces documents permettent de dater la fondation de Murbach au cours de l'année 727, car en mai 728 le monastère est déjà pourvu d'une église, de bâtiments, et de dépendances. Les bases de la fondation ont été

jetées en l'espace de moins de dix ans. La seconde donation du comte Eberhard entre 735 et 737 achève l'établissement du monastère. Cette période de fondation correspond à l'abbatit de Romanus (730-737), que le fondateur Pirmin a sans doute institué.

Dans cette fondation, l'évêque Pirmin fait figure d'initiateur spirituel. « Avec ses moines pérégrinants, l'évêque Pirmin institua en ces lieux une communauté monastique sous la Règle de saint Benoît ». Cette phrase lapidaire de l'acte de confirmation de l'évêque Widegern résume la portée de l'initiative de Pirmin. Il met fin à la période de pérégrination, encore rappelée dans la première partie de l'acte, pour transformer un groupe de moines itinérants sous la Règle mixte de saint Colomban et de saint Benoît en une communauté de moines sédentaires sous la seule Règle de saint Benoît. De nombreux signataires ecclésiastiques apportaient leur caution à cette initiative. Parmi eux, figure saint Willibrord, évêque d'Utrecht et fondateur de l'abbaye d'Echternach († 739). Il garantit ce passage dans une fondation d'Alsace du monachisme d'origine irlandais et d'adaptation iroméovingienne au monachisme d'importation anglo-saxonne.

Le comte Eberhard, fils du duc d'Alsace Adalbert, mit à la disposition de l'évêque Pirmin son domaine allodial¹²⁴. Il finança la première construction et apporta les premiers subsides matériels¹²⁵. Lui et le duc Liutfrid, son frère, ont signé tous les deux la charte de confirmation de l'évêque Widegern. Ils apportent la caution de la société « civile ». Ils s'associent en cela le comte Wolfoaldus, peut-être un membre de l'aristocratie austrasienne qui a fondé l'abbaye de Saint-Mihiel. Le comte et le duc engagent ainsi le soutien de la lignée des Étichonides. Après Hohenbourg, Saint-Étienne de Strasbourg, Honau et Wissembourg, Murbach est le dernier monastère familial de cette maison d'Alsace.

L'évêque Widegern de Strasbourg, qui étendait alors son influence jusqu'en Haute-Alsace, accorde l'exemption ecclésiastique, la plus étendue. La fondation est absolument indépendante de l'évêque diocésain et de tout autre évêque. Le roi Thierry IV couronne tout l'édifice en tant que tuteur politique. L'immunité royale se transformera par la suite en immédieté d'Empire. Par l'adoption de la Règle de saint Benoît seule et l'intégration du monastère dans le système féodal naissant, l'évêque Pirmin posa la première pierre d'angle du monachisme féodal en Alsace, avec les avantages et aussi les inconvénients de ce système.

Neuwiller (vers 741)

Faute de chartes anciennes fiables, les origines de l'abbaye de Neuwiller se perdent dans la nuit des temps. La Chronique de Koenigshoven résume la tradition courante¹²⁶. Vers l'an 600, le monastère aurait été fondé par

Sigebaud, évêque de Metz. Un siècle et demi plus tard, un incendie aurait détruit le monastère. L'évêque saint Pirmin l'aurait restauré. Cette indication situe donc la fondation vers 750.

La notice de Koenigshoven contient au moins une vérité géographique, confirmée par les documents postérieurs. Aux origines, le monastère de Neuwiller se situait dans la sphère d'influence des évêques de Metz. En 1163, un acte de donation cite à la fois l'évêque de Metz et l'évêque de Strasbourg, pour n'en léser aucun¹²⁷. Une charte papale de 1325 situe encore l'abbaye de Neuwiller, et au diocèse de Strasbourg et au diocèse de Metz¹²⁸. La translation des reliques de saint Adelphe, évêque de Metz, sur ordre de l'archevêque Drogon de Metz (823-855) confirme cette mainmise ancienne – temporelle et spirituelle – des évêques de Metz sur la région du Nord-Ouest de l'Alsace¹²⁹.

Chronologiquement, la tradition rapportée par Koenigshoven paraît également proche de la vérité. Dans ses *Faits et gestes des évêques de Metz*, Paul Diacre (799) rapporte que l'évêque Sigebaud (768-741) fonda deux monastères : l'un appelé Hilaricum ou Nova Cella, correspond assez bien au monastère appelé par la suite Saint-Avold ; l'autre nommé Novum Villare répond étymologiquement à Neuwiller¹³⁰. Le toponyme ne dit pas qu'il y eut à cet endroit un monastère antérieur, mais seulement une villa – agglomération – précédente. La Vie de saint Pirmin, rédigé à la fin du Xe ou au début du XIe siècle, cite le monastère de Neuwiller à la dernière place parmi les sept fondations, nommément, citées par saint Pirmin en Francie, Bavière et Alémanie. Une influence au moins indirecte de saint Pirmin sur la fondation de Neuwiller reste probable¹³¹. L'évêque Sigebaud de Metz signa la charte de fondation pirminienne de Hornbach vers 741¹³². Cet évêque pouvait également autoriser saint Pirmin à entreprendre une fondation sur un de ses domaines repeuplé sur le versant alsacien des Vosges du Nord. Aux origines, le monastère de Neuwiller apparaît donc comme un fondation conjointe de l'abbé-évêque itinérant Pirmin et de l'évêque résidentiel Sigebaud de Metz. L'observance de la Règle de saint Benoît seule devait donc y être de rigueur dès les débuts.

Au tournant du Xe au XIe siècle, l'abbaye messine de Gorze y renforça son influence¹³³. Un chapitre de chanoines, dépendant de l'abbé du monastère, devait animer le pèlerinage en l'honneur de saint Adelphe¹³⁴. En 1496, la communauté monastique elle-même fut transformée en chapitre séculier¹³⁵.

Arnulfsau (749)

Le monastère d'Arnulfsau n'est connu que par la charte de confirmation de l'évêque Heddo de Strasbourg de 749. Ce diplôme reprend textuellement la

charte de l'évêque Widegern, confirmant en 728 la fondation de Murbach. Seules les particularités locales sont modifiées¹³⁶. L'acte est daté de Strasbourg au 27 septembre 749. Les nombreuses signatures d'évêques, d'abbés et de notables ont dû être apposées au cours des années suivantes, peut-être lors de synodes qui réunissaient l'épiscopat de la fin de l'époque mérovingienne et du début de la période carolingienne.

La fondation a été faite sur un domaine donné par le noble Ruthard. Ce comte Ruthard réapparaît en 758 avec sa femme Hirmensinda dans un acte de donation en faveur du monastère de Schwarzach. Ce faux du XIIIe siècle repose sur un acte authentique, dont le contenu est difficile à préciser. Néanmoins, il paraît plus que probable que la fondation a eu lieu d'abord à Arnulfsau, sur la rive gauche du Rhin, puis elle a été transférée, à une date difficile à préciser, plus à l'est, à l'endroit où devait s'élever l'abbaye de Schwarzach. D'après les plus anciennes chartes de Schwarzach ce transfert est probablement antérieur à 758¹³⁷ et certainement à 828¹³⁸.

Le comte Ruthard est connu comme un propagateur de l'influence austrasienne sur les bords du Rhin après l'effondrement du duché des Alamans vers 749¹³⁹. Certains évêques signataires appartiennent à l'ancienne tendance pirminienne : comme Heddo évêque de Strasbourg, Baldebert évêque de Bâle et abbé de Murbach, Jacob, abbé de Hornbach et évêque de Toul, Gairoinus, abbé de Flavigny (diocèse d'Autun), Hippolytus, abbé de Saint-Oyend (commune Saint-Claude, département Jura) et évêque de Belley. La Vie de Saint Pirmin attribue la fondation d'Arnulfsau à saint Pirmin lui-même († 753). Comme l'acte de donation ne porte pas la signature, ni ne fait mention de ce propagateur du monachisme bénédictin, il devrait s'agir non d'une fondation directe et personnelle, mais d'une fondation indirecte par des disciples interposés. D'autres signataires font partie du groupe des évêques bonifaciens : comme Chrodegang, archevêque de Metz et chef de file de l'épiscopat franc, Magingoz, évêque de Wurzburg, Guntfridus de Cambrai, Hidde d'Autun, Remedius de Rouen. L'abbé-évêque Dubanus de Honau fut invité comme co-signataire en raison d'un proche et bon voisinage.

Le toponyme Arnulfo – augea pourrait bien renvoyer à saint Arnulf ou Arnould, évêque de Metz (614-621, † 641), ancêtre de la dynastie des arnulfiens ou des mérovingiens de Metz et par conséquent de la lignée des carolingiens¹⁴⁰.

Un faisceau de convergences invite à considérer la fondation du monastère d'Arnulfsau comme une extension de l'aristocratie austrasienne, centrée sur la capitale régionale de Metz, en direction du Rhin supérieur. Après l'effondrement du duché des Alamans sur la rive droite du Rhin, le duché d'Alsace, verrou franc face à la menace alémanique, devenait inutile. Le

pouvoir franc des austrasiens de Metz se devait d'occuper le terrain vide pour étendre son influence et sécuriser son flanc oriental. Le monastère d'Arnulfsau devait remplir ce rôle politique et stratégique, tout en l'appuyant sur la religion.

L'abbé Saroardus n'est pas connu autrement. Les listes nécrologiques de Murbach et de Hornbach contiennent, chacune, un nom rapproché : Sarahard ou Sarohard, sans autre qualification¹⁴¹. S'il y avait identité, partielle ou totale entre ces trois noms, cette similitude confirmerait encore l'orientation pirminienne de la fondation d'Arnulfsau. La charte de confirmation d'Arnulfsau cite, comme celle de Murbach, les Règles antérieures de Lérins, d'Agaune, de Luxeuil, mais surtout celle des abbés saint Benoît et de saint Colomban. Mais l'abbé Saroardus a réuni ses moines pérégrinants dans une communauté sous la (seule) Règle de saint Benoît¹⁴². La fondation d'Arnulfsau se situe donc à un moment de la transition entre le monachisme pérégrinant sous la Règle mixte de saint Benoît et de saint Colomban à la stabilité locale sous la Règle exclusive de saint Benoît. Si la charte de confirmation de Murbach de 728 a pu être reprise une vingtaine d'années plus tard en 749 à Arnulfsau, cette continuité révèle que la fixation du monachisme pérégrinant s'est faite durant un laps de temps assez long.

La charte elle-même ne précise pas la provenance des premiers moines d'Arnulfsau. Les Annales de Lorsch affirment que « l'évêque Chrodegang de Metz a envoyé quelques-uns de ses moines de Gorze au monastère de Ruthard »¹⁴³. Une tradition jamais critiquée, reposant sur des textes tardifs du XIIIe siècle, identifie ce monastère de Ruthard avec Gengenbach. Cette identification ne s'impose pas de façon absolue. Les relations nombreuses et variées du monastère d'Arnulfsau avec la ville de Metz et l'Austrasie permettent d'envisager, au moins comme hypothèse, l'identification du monastère de Ruthard, où Chrodegang envoya des moines de Gorze, avec la fondation d'Arnulfsau¹⁴⁴.

Masevaux (vers 750 ?)

Selon la Chronique d'Ebersmunster, la fondation du monastère de Masevaux serait contemporaine de la fondation d'Ebersmunster (vers 675) et de celle de Murbach (728). Un certain Maso, descendant du duc Adalric et frère du comte Eberhard, se serait installé dans la vallée de la Doller, qui devait prendre un peu plus tard le nom de « vallée de Maso ». Son fils se serait noyé accidentellement dans la rivière. Pour commémorer ce décès tragique, Maso et son épouse auraient construit à l'endroit même un monastère de moniales et l'auraient placé sous le patronage de saint Léger, évêque d'Autun, allié de la dynastie des Étichonides¹⁴⁵. Ce récit, de quatre

siècles postérieurs aux faits, a donné naissance à une longue tradition hagiographique.

Peut-être y a-t-il un noyau historique à ce récit légendaire, inspiré au chroniqueur d'Ebersmunster par les documents de Murbach au sujet du comte Eberhard. En 780, lors de sa première mention historique, l'abbaye porte le nom de Masunwilare¹⁴⁶. Ce toponyme signifie littéralement « le domaine rural de Maso ». L'abbaye fait figure de fondation ancienne sous la tutelle des Mérovingiens, passée ensuite aux Carolingiens. Certes ledit Maso ne fait pas partie de la famille des Étichonides¹⁴⁷. À l'approche de la disparition du duché d'Alsace et la liquidation du riche patrimoine des Étichonides vers le milieu du VIIIe siècle, certains exécuteurs testamentaires jouent un rôle d'intermédiaire. Un certain Rantwig, fils de Chrotwig, liquide l'héritage du comte Liutfrid, décédé après mars 739. Ces biens étaient situés en Basse, Moyenne et Haute-Alsace¹⁴⁸. Les chartes de Wissembourg connaissent aussi un certain Maso, fondateurs des villages de Masenheim¹⁴⁹ (village disparu, commune de Grünstadt Land, Kreiss Bad Dürkheim) et de Massweiler (Kreiss Pirmasens). Ce Maso fut lié de quelque façon à l'abbaye de Wissembourg, puisque en 774 le village de Masenheim figure parmi les possessions de cette abbaye. Est-ce que ce Maso ou un homonyme n'a-t-il pas pu jouer un rôle semblable d'exécuteur testamentaire pour le comte Eberhard († 747), également donateur à ce monastère ? Les distances géographiques n'étaient pas un obstacle à cette éventuelle influence éloignée, car les biens de la famille des Étichonides s'étendaient de la Basse-Alsace au Nord jusqu'au Jura au Sud¹⁵⁰. Cette hypothèse – les documents ne permettent pas d'aller à plus de certitude – expliquerait à la fois le caractère noble de Maso, ses liens de proximité avec la famille des Étichonides, sans en faire partie généalogiquement, ainsi que les origines du toponyme de Masunwilare, devenu par la suite Masevaux¹⁵¹. Si cette hypothèse était vraie, la fondation du monastère de Masevaux devrait se situer vers l'année 750¹⁵².

Feldkirch (vers 707/757)

Sous l'abbé Regimbert de Moyenmoutier (707-757), la noble dame Theudeline fait une donation à cette abbaye vosgienne à Feldkirch près de Niedernai. Les sources ne précisent pas davantage les dates exactes. Mais comme le piémont sous-vosgien autour d'Obernai est resté sous la domination des Étichonides tant que survécut le duché d'Alsace, il semble peu probable qu'une abbaye lorraine ait pu y prendre pied durant cette époque. Il semble donc probable que la donation ait eu lieu seulement vers le milieu du VIIIe siècle, alors que les Étichonides liquidaient leurs domaines alsaciens. Avec le consentement de son mari Ricpert ou Rupert, la donatrice Theudeline a renoncé au mariage pour entrer dans l'ordre des femmes consacrées. Elle pourrait être identique à la religieuse Theodlindis

qui fit une donation à l'abbaye de Wissembourg en 746 à Lortzheim, un village disparu près de Schwindratzheim¹⁵³. La fondation de Feldkirch s'inscrirait donc dans la poussée de l'aristocratie austrasienne vers l'Alsace, après le vide créé par l'effacement du duché des Étichonides¹⁵⁴. Comme l'abbé Regimbert fit construire sur le domaine reçu une église en l'honneur de saint Maximin, il a dû également y envoyer des moines de Moyennoutier pour la desservir¹⁵⁵. La communauté monastique ne fut numériquement jamais très importante. L'établissement restait un important domaine économique sur lequel s'était greffé un réseau paroissial assez dense.

Saint-Hippolyte (vers 768)

Vers 768, Fulrad, abbé de Saint-Denis et chapelain royal, reçut d'un certain Wido, grand propriétaire austrasien, un ensemble de domaines dans le piémont sous-vosgien dans la région de l'actuel Ribeauvillé¹⁵⁶. De ce territoire, l'actuel Saint-Hippolyte devint rapidement le centre administratif. Vers 774, Fulrad y construisit une cella, sans doute desservie par quelques moines. Il y ramena des reliques du martyr romain saint Hippolyte. En 774, le roi Charlemagne donna à cette cella un important domaine fiscal, détaché de la marche royale de Kintzheim¹⁵⁷. Dans le testament de l'abbé Fulrad de 777, la cella de Saint-Hippolyte figure toujours avant le prieuré de Lièpvre, que l'archichancelier royal avait fait construire entre 774 et 777¹⁵⁸. Mais la fille allait prendre rapidement la prééminence sur la mère. Dès le milieu du IX^e siècle, la fondation de Saint-Hippolyte passa derrière le prieuré de Lièpvre. En même temps, la cella perdit les reliques de saint Hippolyte, qui furent amenées à l'abbaye de Saint-Denis en Ile-de-France. L'antique fondation tomba au rang d'une cour domaniale et d'une paroisse sous la dépendance médiata du prieuré Saint-Alexandre de Lièpvre et sous la tutelle médiata de l'abbaye de Saint-Denis. En 1316, la localité de Saint-Hippolyte acquit le titre de « ville ». En 1502, la cour domaniale de Saint-Hippolyte passa en la propriété de la collégiale de Saint-Georges à Nancy¹⁵⁹.

Lièpvre (774-777)

Comme la cella de Saint-Hippolyte, le prieuré de Lièpvre tire ses origines de la donation de Wido à l'abbé Fulrad de Saint-Denis vers 668. Au lieu-dit Bobelinocella – la cella de Bobelinus – qui figure dans la description des limites du domaine donnée en 774, Fulrad construisit une seconde cella, appelée Fulradocella, située sur les rives de la Lièpvrette actuelle. Cette nouvelle fondation devint vite le centre administratif et religieux du vaste domaine accordé par Charlemagne en 774. Par le testament de Fulrad de 777, cette cella passa, avec la fondation antérieure de Saint-Hippolyte, en la propriété de l'abbaye Saint-Denis en Ile-de-France. Par sa situation avancée

vers l'Alémanie, le prieuré de Lièpvre devint un appui pour l'influence politique et de l'expansion commerciale du royaume de Francie vers l'ancien duché d'Alémanie. En 903, à la demande du comte Robert, abbé de Saint-Denis, Charles III le Simple confirma l'appartenance de la petite abbaye (abbatiola) de Lièpvre à l'abbaye de Saint-Denis¹⁶⁰. Dès lors, situé à la lisière de la Francie orientale et de la Francie occidentale, le prieuré de Lièpvre devint un objet de convoitise pour les grands seigneurs¹⁶¹. L'abbaye de Saint-Denis garda au moins nominalement la souveraineté jusqu'en 1502. Les ducs de Lorraine, avoués du monastère dès avant 1078, réussirent à s'en approprier progressivement la propriété à partir de 1401¹⁶².

Eschau (vers 778)

Par son testament de 778, l'évêque Rémi de Strasbourg (avant 778-782/783) lègue à la cathédrale Sainte-Marie de Strasbourg l'île d'Eschau avec la basilique de Saint-Trophime qu'il y a fait construire¹⁶³. L'évêque avait reçu ce domaine de l'abbesse Adala et de la religieuse Roduna. Il s'agit selon toute vraisemblance de l'abbesse Adala de Hohenbourg et de sa sœur Ruchvina, toutes les deux filles de Bodol de la famille des Étichonides¹⁶⁴. La fondation d'Eschau se serait donc faite par une action conjointe de l'évêque Rémi et de l'abbesse de Hohenbourg. Par les signataires qu'il sollicite pour son testament, l'évêque Rémi sollicite l'appui de l'épiscopat carolingien. L'évêque Ratbert, dont il a reçu le petit monastère de Schoenenwerd dans le Jura suisse près d'Olten, était vraisemblablement un évêque itinérant qui a mis son entreprise sous la tutelle d'un évêque résidentiel. La fondation d'Eschau se situe donc à la fin de la pérégrination, en train d'être liquidée, et du début de l'institutionnalisation carolingienne.

Durant ses quatre premiers siècles d'existence, l'abbaye épiscopale d'Eschau a sans doute suivi une observance assez variable. Il faut attendre la bulle du pape Alexandre III de 1180 pour que son appartenance à l'ordre de Saint-Benoît soit clairement affirmée¹⁶⁵. Mais cette observance restait plus formelle que réelle. À l'époque de la suppression au début du XVI^e siècle, les textes officiels hésitent entre le statut monastique et le statut canonial pour la communauté¹⁶⁶.

Saint-Thomas à Strasbourg (entre 786 et 816 ?)

L'église Saint-Thomas à Strasbourg n'entre dans l'histoire que sous l'épiscopat d'Adaloch (avant 786 – après 816). Le plus ancien document des archives du chapitre de Saint-Thomas, rédigé au XI^e siècle, rapporte : « Dans les temps anciens, un évêque de la ville de Strasbourg, du nom d'Adaloch, a construit pour le salut de son âme une église en l'honneur de l'apôtre saint Thomas et l'a richement dotée de biens familiaux »¹⁶⁷. Ce

texte du XI^e siècle appelle Saint-Thomas « un monastère » (*monasterium*) ou encore « une abbaye » (*abbatia*). À cette date, un bâtiment conventuel jouxtait donc l'église, construite au tournant du VIII^e au IX^e siècle. Ces frères de Saint-Thomas (*fratres Sancti Thomae*) formaient une communauté (*congregatio*), dirigée par un prévôt (*praepositus*). Ces termes reflètent une organisation canoniale évidente.

À quelle date remonte cette institution attestée au XI^e siècle ? Si un évêque construit une église, c'est évidemment pour en faire un lieu de culte et un centre de pastorale. Il devait donc y nommer obligatoirement des prêtres pour en assurer le service. À l'époque, ces desservants ne pouvaient être que des monaci, assurant un service pastoral, ou des canonici, menant une vie commune¹⁶⁸. Comme les institutions ecclésiastiques n'évoluent et ne changent que très lentement, les structures attestées au XI^e siècle doivent remonter pour l'essentiel à la fin du VIII^e ou au début du IX^e siècle. Dès l'origine, les « frères de Saint-Thomas » (*Fratres Sancti Thomae*) – ainsi nommés au XI^e siècle – devaient être des « clercs chanoines » (*clerici canonici*) qui à l'instar de leurs confrères de 778 à la cathédrale¹⁶⁹ assuraient l'office choral et animaient la pastorale paroissiale.

Des fouilles menées sur place entre 1988 et 1990 ont dégagé « des niveaux de sols aménagés d'époque carolingienne à l'intérieur de l'église »¹⁷⁰. Ces résultats archéologiques semblent confirmer les affirmations du texte authentique le plus ancien, directement pour l'église et indirectement aussi pour la communauté canoniale.

Cette érection de la collégiale et du chapitre de Saint-Thomas par l'évêque Adaloch était-elle une fondation absolument nouvelle ou une restauration sur des bases anciennes ? Différentes hypothèses ont été émises à ce sujet : première fondation par l'évêque saint Florent¹⁷¹, église érigée par saint Fridolin de passage à Strasbourg vers le milieu du VII^e siècle¹⁷², premier établissement de moines irlandais. La réponse donnée par Jacques Twinger de Koenigshoven au début du XV^e siècle n'a, jusqu'à présent, pas été démentie : « Nul écrit ne dit quand cette église, avec son monastère, a commencé pour la première fois, ni qui l'a fondée »¹⁷³. Une ignorance reconnue vaut mieux qu'une explication erronée.

Anachronismes hagiographiques

Haslach (Nieder-)

La tradition hagiographique alsacienne attribue la fondation du monastère de (Nieder-) Haslach à saint Florent, évêque de Strasbourg dans la seconde moitié du VII^e siècle. En 1952, Médard Barth essaya de corroborer cette affirmation en accumulant nombre de documents culturels plus tardifs¹⁷⁴.

Cette façon de procéder révèle la faiblesse d'une méthode : Des attestations culturelles postérieures peuvent-elles, à elles seules, démontrer l'existence d'un personnage ou d'un fait historique antérieurs ? Les recherches des bollandistes sur l'hagiographie devraient nous rendre très prudents dans la réponse. À partir d'un examen plus critique de la tradition hagiographique, Christian Wilsdorf conclut en 1955 : « Le but premier [de l'auteur de la Vita de saint Florent] n'est pas de faire œuvre d'historien, mais d'accomplir un acte pieux en célébrant les mérites du patron de son établissement religieux »¹⁷⁵. En 1990, Guibert Michiels renchérit : « Rien ne permet d'attribuer la fondation de cette abbaye [de Haslach] à saint Florent, évêque de Strasbourg »¹⁷⁶. Déjà en 1910, le bollandiste Albert Poncelet mit en question l'historicité de la fondation du monastère de Haslach par saint Florent¹⁷⁷. Dès lors, comment faut-il expliquer la genèse et la valeur d'une légende hagiographique ?

Le « monastère » de Haslach existe certainement vers 824, puisqu'il figure dans le Nécrologe de la Reichenau, commencé à cette date¹⁷⁸. Il est alors dirigé par un abbé du nom de Victor. Les termes de « monastère » et d'« abbé » indiquent un établissement monastique, sans préjuger de l'observance concrète de cette communauté. L'inscription dans le Livre de la confraternité de la Reichenau ne permet pas, à elle seule, de conjecturer une appartenance au réseau des monastères fondés ou influencés par saint Pirmin, ni de présumer une observance de la Règle de saint Benoît. Dès 1096, la communauté de Haslach jouit du statut canonial, puisqu'elle est gouvernée par un prévôt (*praepositus*) et un doyen (*decanus*)¹⁷⁹. La fondation de ce monastère doit être mise en relation avec la translation des reliques de saint Florent de Strasbourg à Haslach par l'évêque Rachio de Strasbourg (782 – après 786). Le transfert de ce corps ou d'une partie de ce corps devait garantir aux évêques de Strasbourg la possession d'un vaste domaine fiscal dans la vallée de la Bruche et de la Hasel¹⁸⁰. En 816, l'empereur Louis le Pieux confirme à l'évêché de Strasbourg la possession de cette donation qui devait avoir eu lieu dès l'époque mérovingienne¹⁸¹. Il faut en conclure : Ce fut le tombeau de saint Florent, récemment établi à Haslach, qui a créé la légende, mais non la légende, attestée tardivement¹⁸², qui prouve la fondation antérieure d'un monastère autour du tombeau de l'évêque saint Florent.

Saint-Marc près de Gueberrschwihr

Des origines jusqu'à la Révolution française, les évêques de Strasbourg gardaient Saint-Marc, comme Lautenbach, sous leur seigneurie temporelle et sous leur juridiction spirituelle. Ce fait permet d'induire qu'un établissement religieux devait exister à cet endroit avant l'emprise du diocèse de Bâle sur la Haute Alsace vers le milieu du VIII^e siècle¹⁸³. Pour le reste, nous en sommes réduits aux hypothèses. Sur la foi de traditions

hagiographiques et avec les réserves nécessaires, André Marcel Burg admit en 1956 « à titre d'hypothèse que Saint-Marc doit son origine à l'action conjuguée du roi Dagobert Ier et de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais »¹⁸⁴. En sens opposé, Christian Wilsdorf note en 1991 : « L'existence [du petit monastère de Saint-Marc] dès les temps mérovingiens paraît des plus douteuses »¹⁸⁵.

Les traditions hagiographiques nous sont rapportées par la Vie incertaine de saint Imier¹⁸⁶ et la Chronique de Materne Berler, écrite entre 1510 et 1520, de valeur historique inégale¹⁸⁷. L'appellation de Sigismundi cella apparaît seulement au milieu du XIVe siècle : elle paraît correspondre à un culte déjà existant. Elle a été diffusée au XVIIe siècle par Coccius¹⁸⁸.

La bulle du pape Alexandre III de 1179 en faveur de l'abbaye de Sankt Georgen en Forêt Noire est la plus ancienne charte crédible au sujet du monastère de Saint-Marc. Le pape soumet à l'abbaye souabe la cella de Saint-Marc, fondée par le curé Semannus de Gueberschwihr et confiée par lui à cette abbaye. La Vie de Theoger, abbé de Sankt-Georgen (1088-1118), nous apprend que ce père spirituel établit près de son monastère vers 1107 une communauté d'une centaine de moniales sur le modèle des prieurés féminins clunisiens¹⁸⁹. Pour les antécédents, il faut nous contenter de conjectures. Il vaut mieux reconnaître une ignorance certaine que d'avancer des probabilités incertaines. Puisque l'appellation de Saint-Marc doit avoir une origine, pourquoi ne pas l'attribuer, comme le veut la légende, au pape saint Léon IX, qui aurait visité l'endroit, probablement durant son troisième voyage en Alsace à la fin de 1052 ?

Fondations du IXe et du Xe siècle (de 817 à l'An Mil)

Erstein (vers 850)

Établie sur un domaine impérial vers 850, – soit une bonne trentaine d'années après les synodes d'Aix-la-Chapelle de 816 et 817 –, la fondation d'Erstein ne portait pas moins à ses origines le titre de monastère (*monasterium*), alors que son organisation interne la rapprochait davantage d'un chapitre canonial¹⁹⁰. Cette fluctuation du langage prouve que les décisions officielles ont mis un certain temps à se traduire dans la pratique. Sur un domaine impérial, l'impératrice Irmingarde fonda vers 850 un monastère en l'honneur de Sainte-Cécile pour une congrégation de servantes du Seigneur ou de femmes consacrées (*sanctimoniales feminae et ancillae Christi*). La formulation est assez vague pour permettre par la suite toutes les interprétations. Dès 850, le pape Léon IV accorde à l'abbesse (*abbatissa*) ou à la mère spirituelle (*mater spiritalis*) la confirmation des biens et des droits. Les souverains ottoniens, puis saliens, enfin les Hohenstaufen figurent parmi les protecteurs et bienfaiteurs de l'abbaye.

Bien que réservé à des candidates issues de la noblesse, le monastère impérial d'Erstein abritait à ses débuts une communauté sérieuse. La décadence vint plus tard, au début du XIIe siècle, pour aboutir trois siècles en 1423/1437 à la suppression¹⁹¹.

Herbitzheim (avant 870)

C'est par l'application des Articles organiques de 1802 que Herbitzheim se trouve dans le Bas-Rhin et dans l'actuel diocèse de Strasbourg. Avant la Révolution, la localité relevait de la principauté de Nassau-Weilburg et de l'évêché de Metz. Le monastère entre dans l'histoire par le traité de Meerssen en 870. Puis, en 908, le roi Louis l'Enfant l'enlève au comte Gérard de Metz et le soumet transitoirement à l'évêque Étienne de Liège¹⁹². Cette mesure montre que d'une façon ou d'une autre l'abbaye devait être liée aux comtes de Metz.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, l'abbaye de bénédictines¹⁹³ est en relation avec les prémontrés de Wadgassen¹⁹⁴ et les comtes de Dabo¹⁹⁵. Le monastère devait disparaître dans les querelles politico-religieuses du XVIe siècle¹⁹⁶.

Alanesberg (vers 910)

Situé à la lisière de la Basse-Alsace et du diocèse de Metz, confondu parfois à tort avec le village disparu de Colanesberg ou de Kalenberg sur l'actuel ban de Rosteig, le lieu-dit Alanesberg n'est plus identifiable. L'endroit dépendait de l'évêque de Metz au temporel et de l'évêque de Strasbourg au spirituel¹⁹⁷. Cette situation conflictuelle engagea l'abbé Baltram à demander au roi Otton Ier à transférer sa communauté dans un lieu plus propice à la vie monastique. Le souverain acquiesça à la demande et autorisa en 959 l'abbé à s'établir au sud du Sundgau, à l'abbaye de Lure¹⁹⁸. Cet apport permit au monastère franc-comtois à prendre un nouvel essor¹⁹⁹. Pour les institutions monastiques, ce petit monastère présente plusieurs intérêts. La communauté vivait sous le régime et sous la Règle de saint Benoît, qui est devenu la norme générale de l'observance au début du Xe siècle. La refondation de Lure est placée sous la double protection de l'Empire et du Siège apostolique. Les comtes éberhardiens, ancêtres des sires d'Eguisheim, dotent le monastère de Lure de leurs biens²⁰⁰. Leurs successeurs continueront la même politique de soutien aux monastères, protégés par eux, mais largement exempts du pouvoir temporel, comme le préconisait la réforme de Cluny.

Graufthal (vers 950 ?)

À la suite des Articles organiques de 1802, le village et la paroisse de Graufthal ont été rattachés au département du Bas-Rhin. Avant la Révolution, les deux faisaient partie du comté de la Petite-Pierre (Lützelstein) et du diocèse de Metz. Dans les registres messins, l'abbaye de Graufthal figure parmi les monastères de moniales en dehors des murs de Metz²⁰¹. L'histoire du monastère appartient donc à l'histoire du diocèse de Metz.

Les origines de ce monastère de moniales nous échappent. Les archives – si jamais elles ont existé – auraient disparu lors de la sécularisation au XVI^e siècle. Dans son Histoire des évêques de l'église de Metz (1634), M. Meurisse attribue la fondation à l'évêque Sigebaud de Metz († 741). L'hypothèse ne peut être retenue car elle ne s'appuie sur aucun document²⁰². Elle a été rétractée par son auteur même. Dom Calmet et Daniel Schoepflin imputent la fondation à un comte de Metz²⁰³. S'agit-il d'un comte Richard du Xe siècle ? d'un comte Folmar du XI^e siècle ? Il est impossible de mettre un nom précis sur le fondateur temporel de ce monastère, même si les comtes de Metz – et particulièrement le comte Richard († 967/986) – bénéficient d'un avantage de probabilités²⁰⁴.

En 1138, à la demande de Pierre de Lutzelbourg ou de Falkenstein, le pape Innocent II confie le monastère de Graufthal à l'abbé Johann de Sankt-Georgen²⁰⁵. L'évêque de Metz, Étienne de Bar, consentit à cette concession. Dès lors, le monastère gravita dans l'orbite du monastère hirsovieu de Sankt-Georgen, sous la Règle de saint Benoît.

Echery (vers 960)

L'histoire des origines du monastère d'Echery reste confuse²⁰⁶. En l'absence de chartes anciennes fiables, la Vie de Jean abbé de Gorze par Jean de Saint-Arnoul reste la seule source tant soit peu crédible²⁰⁷. Blidulphe, archidiacre de Metz devenu moine de Gorze, et Gundelach, moine de Fulda, entré également à Gorze après un passage à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, ont été envoyés au monastère de Moyenmoutier pour le réformer. Ils accompagnaient le nouvel abbé Albert, également bénédictin de Gorze, que Frédéric, duc de Haute-Lorraine, mit à la tête de l'abbaye vosgienne. Désireux d'une plus grande solitude, Blidulphe et Gundelach se retirèrent dans un endroit retiré qui devait correspondre à l'actuel Saint-Blaise près de Sainte-Marie-aux-Mines. En 1140, le pape Innocent II confirma à l'abbaye de Moyenmoutier la possession de l'église d'Echery et de ses dépendances²⁰⁸. Plus tard, à une date difficile à préciser, Guillaume illustrait ce monastère par ses miracles et son successeur Acherius donnait un nouvel éclat à ce monastère et lui légua son nom d'Echery²⁰⁹. Après le départ des moines vers 1250/1255 – c'est-à-dire

avant la rédaction de la Chronique de Senones par Richer –, l'abbaye de Moyenmoutier conserva le patronage et les revenus de l'église.

Cette restauration de Moyenmoutier et cette fondation d'Echery prouve la vitalité prolongée de l'abbaye bénédictine de Gorze. Les passages de Gundelach de Fulda à Saint-Maximin, puis de Trèves à Gorze, révèlent aussi qu'au milieu du Xe siècle les différentes observances bénédictines exerçaient des interactions les unes sur les autres. Enfin, l'établissement des deux ermites au fond du val de Lièpvre corrobore l'intérêt constant des moines et de ducs lorrains pour cette vallée alsacienne.

Altorf (vers 974)

La fondation de l'abbaye d'Altorf vers 974 se réalise dans un contexte politique, ecclésiastique et monastique stabilisé. L'érection d'un monastère à la sortie de la vallée de la Bruche devait permettre à la famille des Éberhardiens, ancêtres des comtes d'Eguisheim-Dabo, d'ancrer leur pouvoir politique dans le Nordgau²¹⁰. Le comte Eberhard III († avant 968) projeta l'établissement du monastère. La mort l'empêcha de réaliser son projet. Son fils Hugues III, dit l'Enroué, réalisa le projet de son père. Vers 974, l'évêque Erchenbald de Strasbourg consacra l'église nouvellement construite, en présence de l'abbé Mayeul de Cluny. Cette double présence attachait la nouvelle fondation au diocèse de Strasbourg et la plaçait dans l'orbite de Cluny, sans l'affilier à l'ordre de Cluny. Bruno d'Eguisheim, devenu pape sous le nom de Léon IX, visita le monastère durant son premier voyage en Alsace, prit le monastère sous la tutelle pontificale et y reconnut l'observance de la Règle de saint Benoît²¹¹. À l'approche du deuxième millénaire, la situation des monastères se clarifie à tous les égards.

Seltz (987/991)

L'abbaye de Seltz fut fondée sur un domaine royal, donné en 968 par l'empereur Otton I^{er} à son épouse Adélaïde. Cette situation juridique prédétermina l'évolution ultérieure du monastère. L'impératrice jouissait de tous les droits sur son douaire, sauf celui de le soustraire à la tutelle royale²¹². Cette restriction empêchait la souveraine de soumettre son bien à la pleine juridiction de Cluny, comme elle l'eût souhaité et comme Cluny l'eût voulu²¹³. Adélaïde conçut l'idée de fonder un monastère vers 987. Les travaux de construction étaient en voie d'achèvement à la fin de 991. L'évêque Widerold de Strasbourg consacra l'église le 18 novembre 996. Dès ses origines, la fondation fut soumise au siège pontifical au titre de la « liberté » (libertas). Cette notion, assez élastique, pouvait être comprise par Cluny comme l'exemption seigneuriale et comme l'empereur comme la simple exemption judiciaire. Ce double sens empêchait au XI^e siècle le

pape et Cluny d'intégrer pleinement le monastère à l'ordre clunisien. Sous le premier abbé Ezemann (vers 991 – après 1002), un familier de l'impératrice, et son premier successeur Gerbert, la fondation de Seltz évoluait dans l'orbite de Cluny. Peu après le milieu du XIe siècle, elle glissait sous l'influence des observances germaniques et franques. Mais l'observance de la Règle de saint Benoît est attestée dès l'époque de la fondation²¹⁴. L'abbaye sera intégrée juridiquement à l'ordre de Cluny en 1418²¹⁵, une soixantaine d'années avant sa sécularisation en 1480/1481.

Fondations bénédictines du XIe et XIIe siècles

Les fondations du XIe et XIIe siècles sont plus connues. Il suffit de rappeler ici les caractéristiques essentielles.

Monastères	Date de fondation	Fondateur(s)	Observance initiale
Honcourt	1 ^{er} quart du XI ^e s.	Werner, sire de Hurningen-Ortenberg.	Règle de saint Benoît (sous l'observance de Hirsau ?).
Sainte-Croix-en-Plaine	Entre 1006 et 1035	Hugues IV d'Eguisheim et son épouse Heilwige de Dabo.	Monastère pontifical sous la Règle de saint Benoît.
Ottmarsheim	Entre 1030 et 1040	Comtes d'Altenberg, ancêtres des Habsbourg.	Règle de saint Benoît.
Walbourg	1074 : ermites.	Thierry I et Thierry II, comtes de Montbéliard.	Règle de saint Benoît sous l'observance de Hirsau (1117).
	1117 : moines de Hirsau.	Frédéric II, duc de Hohenstaufen.	
Sainte-Foy de Sélestat	1094	Hildegarde de Souabe, descendant des rois de	Règle de saint Benoît. Observance de Conques

		Bourgogne et des comtes d'Eguisheim, épouse de Frédéric, comte de Buren, ancêtre des Hohenstaufen.	(Aveyron).
Biblisheim	Vers 1105	Thierry I et Thierry II, comtes de Montbéliard.	Règle de saint Benoît (sous l'observance de Hirsau ?).
Saint-Léonard près de Boersch	1104 : ermite.	Chapitre cathédral de Strasbourg.	Monastère épiscopal sur le modèle bénédictin.
	Vers 1109 : « Moines noirs ».		
Sindelsberg	Entre 1115 et 1117	Abbaye de Marmoutier.	Règle de saint Benoît (sous l'observance de Hirsau).
Saint-Jean-Saverne	1126	Pierre, comte de Lutzelbourg.	Règle de saint Benoît, sous l'observance de Sankt Georgen.
Alspach	1110 : ermites.	Conrad de Horbourg.	Règle de saint Benoît et observance de Hirsau. Monastère vendu aux clarisses de Kientzheim en 1282
	1130-1137 : moines de Hirsau.	Avec l'appui de l'aristocratie locale, en particulier Conrad de Sigolsheim.	

Laubenheim	Fin XI ^e s. : chapelle. Vers 1137 : bénédictins de Lure.	Comtes d'Eguisheim- Dabo.	Règle de saint Benoît. Observance de Lure.
Saint- Apollinaire à Michelbach- le-Haut	1144 : Cella monastique. 1252 : Bénédictines 1253 : Dépendance de Lucelle	Comtes de Ferrette ?	Observance monastique indéterminée, probablement bénédictine. Puis observance cistercienne.
Rouffach	1001 ? : pèlerinage en l'honneur de saint Valentin. Vers 1183 : bénédictins.	Évêque de Strasbourg. Abbaye de Chézy-sur-Marne (Aisne) par l'intermédiaire du prieuré Notre- Dame-des- Champs à Metz.	Règle de saint Benoît. Observance de Chézy-sur- Marne.

Valdieu	1254/1260	Agnès de Commercy, veuve de Frédéric de Toul († 1250).	Règle de saint Benoît. Observance de la Chaise-Dieu (Haute-Loire).
---------	-----------	-----------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

Clunisiens et clunisiennes

Les fondations clunisiennes sont répertoriées grâce à la publication des Statuts, chapitres généraux et visites de l'Ordre de Cluny, par Gaston Charvin, Paris, 7 vol., 1965-1975.

Monastères	Date de fondation	Fondateur(s)	Observance
Colmar	965 : Cour supérieure. 1154 : Prieuré.	Don de l'empereur Otton I à l'abbaye de Payerne.	Règle de saint Benoît. Observance de Cluny.
Biesheim	1101/1103	Prieuré Saint- Alban de Bâle.	
Altkich	1105	Frédéric I, comte de Ferrette.	
Froidefontaine	1105	Thierry I, comte de Mousson- Montbéliard.	
Enschingen	1105	Prieuré Saint- Alban de Bâle.	
Thierenbach	Avant 1135 : Pèlerinage.	Abbaye de Cluny.	

	Entre 1125 et 1142 : Prieuré de Cluny.	
Feldbach	1144	Frédéric I, comte de Ferrette.
Saint-Gilles près Wintzenheim	1252 : Cour et chapelle. 1299 : Prieuré.	Prieuré Saint-Pierre de Colmar.
Ribeauvillé	Vers 1297	Prieuré Saint-Morand d'Altkirch.

Vue de l'abbaye de Lucelle vers le sud-est, d'après Bernardin Walch, *Miscellanea Luciscellensia*, 1749



L'église gothique du XIV^e siècle, consacrée en 1346, survécut pour l'essentiel aux guerres et aux incendies qui ont ravagé ces lieux. Par son architecture, l'abbatiale formait un vaste édifice gothique à façade-pignon percée d'une grande baie à quatre lancettes. La nef à trois vaisseaux était séparée du chœur polygonal par le transept, flanqué par un clocher latéral

du côté droit. L'incendie de 1699 démolit complètement l'abbaye, mais il épargna l'abbatiale.

UB Bâle ; Ms H I, f. 29 a.

La reconstruction des bâtiments claustraux par l'abbé Antoine de Reynold (1703-1708) intégra harmonieusement cette église gothique dans le nouvel ensemble plus classique. L'église abbatiale au nord ferme le quadrilatère du cloître. Haut de trois étages, l'habitat monastique atteint presque la pointe des vitraux de l'église. Le gothique ancien de l'église et le classique plus moderne des nouvelles constructions respectent parfaitement la sobriété et l'élégance de l'architecture cistercienne. Un jardin à la française s'étend vers l'est. Les dépendances économiques s'élèvent à l'ouest, mais toujours à l'intérieur du mur de clôture. Bien qu'encadrée dans une vallée, l'abbaye de Lucelle prétendait être un haut lieu rayonnant de lumière : *Lucis –cella* !

Cisterciens et cisterciennes

Les fondations cisterciennes sont connues et répertoriées par Joseph Marie Canivez, *Statuta capitulorum generalium Ordinis cisterciensis ab anno 1116 usque ad annum 1786*. Louvain, 8 vol., 1933-1941. (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, 9-14).

Monastères	Date de fondation	Fondateur(s)	Observance
Lucelle	1123/1124	Amédée, Richard, Hugues de Montfaucon (près Besançon).	Règle de saint Benoît. Observance de Cîteaux. Ligne de Morimond.
Neubourg	Vers 1133	Reinhold de Lutzelbourg (Falkenstein). Frédéric II, duc de Souabe.	Fille de Lucelle.
Pairis	Vers 1138	Ulrich, comte d'Eguisheim.	Fille de Lucelle.

Schoenenstein-bach	1138 : Religieuses. 1157 : Chanoinesses de Marbach.	Nocker de Wittenheim	Sous la protection de Lucelle (1138-1157).
Koenigsbruck	Vers 1147 : Entre 1224 et 1235 :	Frédéric II le Borgne, duc de Souabe et d'Alsace, fonde un monastère de moniales. Affiliation officielle à l'ordre de Cîteaux.	Fille de Maulbronn, puis de Neubourg.
Baumgarten	1125 : Fondation. 1148/1153 : Affiliation à Cîteaux.	Les évêques Cunon, Brunon et Eberhard de Strasbourg. Cisterciens de Beaupré (ct Moncel-les- Lunéville).	Fille de Beaupré. De la ligne de Morimond.
Soultz-Haut- Rhin	Entre 1134 et 1160 : 1210 :	Frédéric I de Ferrette donne une cour à l'abbaye cistercienne de Lieucroissant (Doubs).	Fille de l'abbaye de Lieucroissant, elle-même fille de Lucelle.

		Établissement de moines cisterciens de Lieucroissant.	
Michelfelden	1259/1267	Évêque Berthold de Bâle, comte de Ferrette.	Sous la paternité de l'abbé de Lucelle.

De la Règle de saint Benoît à l'Ordre de Saint-Benoît (IXe-XIIe siècle)

Le passage institutionnel et sémantique de la Règle de saint Benoît à l'Ordre de Saint-Benoît fut également progressif. Le tableau suivant jalonne quelques étapes.

Monastères	Dates	Expressions originales	Références
Ebersmunster	1183	Ordo monasticus secundum beati Benedicti regulam.	Bulle de confirmation du pape Lucius III (1183) : Schoepflin, t. 1, n° 330, p. 278-279.
	1401	Ordo sancti Benedicti.	Bulle de Boniface IX de 1401 : ABR, H 174, n° 37 (copie XVIII ^e s.).
	1687	Le couvent d'Ebersheimmünster de l'ordre de St. Benois (sic !).	Geny, Schlettstadter Stadtrechte, t. 1, n° 201, p. 231-232.

Marmoutier	1179	Ordo monasticus secundum beati Benedicti regulam. (1179).	Schoepflin, n° 323, t. 1, p. 268-269. Würdtwein, N.S., t. 10, n° 29, p. 79-83.
	1330	Conventus monasterii Maurimonasterii ordinis sancti Benedicti. (1330).	H. V. Sauerland, Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens, t. 1, Metz, 1901, n° 596, p. 279.
	1623	Maurmoutier de l'Ordre de saint Benoît.	AD Meurthe et Moselle, B 6898, n° 2.
Munster au Val-Saint-Grégoire	1259	Ordinis Sancti Benedicti.	Bulle du pape Alexandre IV (1259) : AHR, 1 H 127, n° 2.
	1260	Ordinis Sancti Benedicti.	Charte de l'évêque Berthold II de Bâle (1260) : Trouillat, t. 2, n° 70, p. 102. Ohl, p. 513.
	1261	Ordinis Sancti Benedicti.	Bulle du pape Alexandre IV (1261) : Trouillat, t. 2, n° 70, p. 102-103.
	1261	Ordinis Sancti Benedicti.	Autorisation du prévôt de Colmar (1261) : Trouillat, t. 2, n° 117, p. 158-159.

	1265	Ordinis Sancti Benedicti.	Décret de Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle (1265) : Trouillat, t. 2, n° 117, p. 158-159. Ohl, p. 516-517.
	1299	Ordinis Sancti Benedicti.	Bulle du pape Boniface VIII (1299) : AHR, 1 H, 127, n° 6.
	1312	Ordinis Sancti Benedicti.	Ratification par Gérard, évêque de Bâle, d'une décision de l'abbé Jean et du chapitre de Munster (1312) : Schoepflin, t. 2, n° 865, p. 101-102. Ohl, p. 112.
	1339	Sant Benedicten Ordens.	Traité de Marquart (1339) : Schoepflin, t. 2, n° 980, p. 163-167.
	1345	Ordinis Sancti Benedicti.	Décret de l'abbé Richard de Munster (1345) : AHR, 1 H 3, n° 4, 5.
	1348	Ordinis Sancti Benedicti.	Ratification de l'abbé Charles de Munster (1348) : AHR, 1 H 3, n° 6, 7.
	1404	Ordinis Sancti Benedicti.	Mandat du pape Innocent VII (1404) : AHR, 1 H, 127, n° 8.

	1414	Ordinis Sancti Benedicti.	Confirmation par le roi Sigismond (1414) : AHR, 1 H, 124, n ^{os} 2, 4, 5, 6.
Murbach	1250	Ordinis Sancti Benedicti.	Information du pape Innocent IV à l'abbé de Saint-Vincent de Besançon au sujet de Murbach (1250) : AHR, 9 G, 16 et 17 ; Cartulaire 1, p. 49. Schoepflin, t. 1, n ^o 529, p. 398.
	1250		Bulles du pape Innocent IV (1250, 1251) : AHR, 9 G, Generalia 2/11 et 2/14. A. Hessel, Elsässische Urkunden vornehmlich des XIII. Jh. Strasbourg, 1913, n ^o 14, p. 16-20.
	1251	Ordinis Sancti Benedicti.	
	1253	Ordinis Sancti Benedicti.	Acte de vente de la cour de Blotzheim par l'abbé Thiébaud (1253) : Urkundenbuch Basel, t. 1, n ^o 265, p. 192.
	1263	Ordinis Sancti Benedicti.	Bulle du pape Urbain V (1263) : AHR, 9 G,

			Generalia. 2/20.
	1274	Ordinis Sancti Benedicti.	Bulle de confirmation du pape Grégoire X (1274) : AHR, 9 G, Generalia. 2/21.
	1281	Ordinis Sancti Benedicti.	Bulle de confirmation du pape Martin IV (1281) : AHR, 9 G, Generalia. 2/22.
	1296	Ordinis Sancti Benedicti.	Bulle de confirmation du pape Boniface VIII (1296) : AHR, 9 G, Generalia, 2/23.
	1301		Acte de vente de la moitié du domaine de Lutterbach par le chapitre de Murbach (1301, 1303) : Trouillat, t. 3, n ^o 14, p. 14 ; n ^o 24, p. 33.
	1303	Ordinis Sancti Benedicti.	
	1313	Ordinis Sancti Benedicti.	Acte de vente de la cour d'Isenheim aux Antonites (1313) : Schoepflin, t. 2, n ^o 872, p. 104-105. Trouillat, t. 3, n ^o 106, p. 181-185.

	1330	Ordinis Sancti Benedicti.	Acte de vente d'une rente par l'abbé Conrad Widergrun de Stauffenberg et le chapitre de Murbach (1330) : AHR, 9 G, Generalia, 1/7.
	1333	Ordinis Sancti Benedicti.	Fondation d'une prébende à l'abbatiale de Murbach (1333) : AHR, 9 G, Generalia 1/8.
	1341	Sant Benedicten Ordens.	Restitution de biens par l'abbaye de Murbach (1341) : AHR, 9 G, Generalia 1/9.
Neuwiller	1178	Ordo monasticus secundum beati Benedicti regulam.	Bulle de confirmation du pape Alexandre III (1178) : Schoepflin, t. 1, n° 321, p. 264-266.
	1253	Ordinis sancti Benedicti.	Confirmation du pape Alexandre IV (1253, 1256) : W. Wiegand, Beiträge zur elsässischen Kirchengeschichte aus den Vatikanischen Registern, in BMHA, 16, 1893,
1256			

			n° 6, p. 136.
	1257	Ordinis sancti Benedicti.	Accord entre Jacques de Lorraine, évêque de Metz, et Albert Ier, abbé de Neuwiller (1257) : Mone, Urkunden über Lothringen, in ZGO, 13, 1861, p. 60.
	1496	Ordinis sancti Benedicti.	Bulle de sécularisation par le pape Alexandre VI : Schoepflin, t. 2, n° 1429, p. 435-439.
Wissembourg	1280	Monasterium Wizenburgensis ordinis Sancti Benedicti.	Préface de l'abbé Edelin au Livre des possessions, éd. C. Dette, Liber possessionum Wizenburgensis, Mayence, 1987, p. 95.
	1284		
	1346	Ordinis Sancti Benedicti.	Urkundenbuch der Bischöfe zu Speyer, éd. F. X. Remling, Mayence, 1852, t. 1, n ^{os} 577, 578; p. 565, 566.
	1365	Ordinis Sancti Benedicti.	Ibidem, n° 631, p. 636.
	1370	Ordinis Sancti Benedicti.	Ibidem, n° 647, p. 668.

Questions de vocabulaire

Secundum regulam sancti Benedicti

Jusqu'au Xe siècle, l'expression dit seulement que sur un point précis, l'observance se fait selon la Règle de saint Benoît, sans impliquer que toute la Règle de saint Benoît était observée. À partir du XIIe siècle, l'expression indique une observance globale et générale de la Règle de saint Benoît. Cette observance est nécessairement interprétée et spécifiée par des coutumes ou des constitutions particulières.

Ordo sancti Benedicti

Jusqu'à la fin du XIIe siècle, l'expression signifie simplement l'observance bénédictine. À partir du XIIIe siècle seulement, elle peut indiquer un groupement de monastères suivant la Règle de saint Benoît. À partir du XVIe siècle, l'expression désigne couramment l'association de plusieurs ou de tous les monastères de Saint-Benoît. La chancellerie pontificale romaine disposait d'un formulaire préétabli à l'adresse des monastères bénédictins. Les archives des monastères bénédictins d'Alsace conservent quelques exemplaires :

L'ordo monasticus signifie d'abord l'observance monastique, établie selon la Règle de saint Benoît :

Bulle de confirmation du pape Alexandre III pour Neuwiller (1178) : Ordo monasticus qui secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam in ipso monasterio institutus esse dinoscitur : Schoepflin, *Alsacia diplomatica*, n° 32, t. 1, p. 264-266.

Bulle de confirmation du pape Alexandre III pour Marmoutier (1179) : Ordo monasticus qui secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam in ipso monasterio institutus esse dinoscitur : Schoepflin, *Alsacia diplomatica*, n° 323, t. 1, p. 268-269. Würdtwein, *Nova subsidia*, t. 10, n° 29, p. 79-83.

Bulle de confirmation du pape Lucius III pour Ebersmunster (1183) : Ordo monasticus qui secundum Deum et beati Benedicti regulam in eodem monasterio institutus esse dinoscitur : Schoepflin, *Alsacia diplomatica*, t. 1, n° 330, p. 278-279.

Ce n'est que par la suite que l'Ordo Sancti Benedicti signifie la confédération des monastères bénédictins à l'intérieur d'un ensemble plus vaste. Cf. dans le tableau ci-dessus Murbach XIIIe-XIVe siècles.

Bulle d'incorporation du pape Jean XXII de la paroisse de Westhoffen à l'abbaye de Marmoutier (1330) : *Conventus monasterii Maurimonasterii*

Ordinis Sancti Benedicti : H. V. Sauerland, *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens*, t. 1, Metz, 1901, n° 596, p. 279.

De l'Ordre de Saint-Benoît aux Congrégations bénédictines (XIVe-XVIIIe siècle)

Pour enrayer la décadence des monastères bénédictins, perceptible dès la fin du XIIe siècle, la curie romaine mit en place un double garde-fou : le regroupement des monastères par province, région ou pays et la tenue biennale ou triennale d'un chapitre général, avec des visites canoniques intermédiaires. Cette mesure préventive, qui avait fait ses preuves dans l'Ordre de Cluny et dans l'Ordre de Cîteaux jusqu'à un certain point, devait également être appliquée à l'Ordre de Saint-Benoît. Cette préoccupation resta la ligne directrice de la politique monastique du Saint-Siège jusqu'au concile de Trente et au-delà. Elle aboutit à la création en 1893 de la Confédération bénédictine sous la direction d'un Abbé Primat. L'ordre de Saint-Benoît était centralisé, mais il était réparti en plusieurs congrégations jouissant d'une réelle autonomie. L'évolution était longue et progressive.

Sous le pape Innocent II (1130-1143), la curie romaine introduisit « la clause de régularité » dans les bulles de protection qu'elle accordait aux monastères. Le pape étendait sa tutelle uniquement aux monastères qui reconnaissaient explicitement la Règle de saint Benoît comme norme de la vie commune²¹⁶. En 1215, le IVe concile du Latran n'admit plus que quatre règles de vie religieuse, dont la Règle de saint Benoît²¹⁷. En Alsace, le cardinal Otto, légat papal en Germanie, proposa dès 1239 aux monastères un programme de réforme inspiré des statuts du synode de Trèves en 1227²¹⁸. De fait, les observances et les régimes des monastères bénédictins étaient trop disparates et les intérêts des évêques et des abbés trop divergents pour que le pouvoir législatif de ces assemblées nationales ou régionales ait pu s'imposer.

Pour remédier à cette carence, le pape Benoît XII, un cistercien, promulgua en 1336 la bulle qui porte son nom, la *Benedictina*. Les monastères bénédictins étaient répartis en 36 provinces, selon les divisions des provinces ecclésiastiques. Les monastères de la Basse-Alsace furent rattachés à la province dite de Mayence-Bamberg. Les abbayes de Munster et de Murbach en Haute-Alsace et au diocèse de Bâle restaient oubliées. Les intentions réformatrices de la *Benedictina* étaient sincères. Il fallut plus de quatre-vingt ans pour que le chapitre de Petershausen²¹⁹, convoqué par le diocèse de Constance, lui donne en 1417 un commencement d'exécution dans les régions du Rhin supérieur !

L'union de Bursfeld devait prendre la relève. Fondée par Jean Dederoth, abbé de Clus et de Bursfel, et par Jean de Rode, abbé de Saint-Mathias de

Trèves, elle fut approuvée par le concile de Bâle en 1446. L'union étendit progressivement son influence bienfaitrice sur les monastères alsaciens : Wissembourg y adhéra en 1482, Marmoutier en 1517, Walbourg échoua aux pourparlers préliminaires et Honcourt, en principe admis, n'aboutit pas à cause des réticences de son abbé. La crise protestante du XVI^e siècle bloqua toute velléité de réforme ou de renouveau. En 1563, l'avant dernière session du concile de Trente exigea que tous les monastères indépendants se réunissent en congrégations – le mot de congregatio est textuellement employé – avec chapitres généraux et visites régulières²²⁰. Dès 1607, les sept abbayes du diocèse de Strasbourg – trois cis-rhénanes et quatre trans-rhénanes – entrèrent officiellement dans l'union de Bursfeld. Mais les monastères allemands étaient trop lointains et les intentions du nouvel évêque, l'archiduc Léopold d'Autriche, trop contradictoires pour que cette affiliation pût porter quelque fruit.

L'évêque envisagea de réunir les abbayes bénédictines de son diocèse en une congrégation autonome²²¹. Il y parvint habilement en 1624, en instituant la congrégation dite de Strasbourg. L'abbaye de Munster au Val Saint-Grégoire s'affilia en 1659 à la congrégation lorraine de Saint-Vanne-et-Hydulphe. L'abbaye de Murbach refusa toute entrée dans la congrégation souabe ou suisse et aboutit en 1764 à la sécularisation. C'est groupées en congrégations que les abbayes alsaciennes survivantes affrontèrent la tourmente révolutionnaire de 1789.

La fin du monachisme médiéval et féodal en Alsace

La Révolution française a porté un coup d'arrêt décisif aux monastères d'Alsace : elle a purement et simplement supprimé les abbayes, chassé les personnes et liquidé le patrimoine en le vendant comme bien national. Les monastères d'Alsace en 1789 étaient loin d'être décadents. Le nombre des religieux et la pyramide de leurs âges étaient satisfaisants. L'observance conventuelle et les célébrations liturgiques étaient conformes au concile de Trente et aux directives des différentes congrégations monastiques. Les études restaient sérieuses. Sur la base de « la théologie monastique » héritée des origines s'étaient greffées des tendances nouvelles : ouvertures à la néo-scholastique post-tridentine, à la controverse anti-protestante, même aux sciences modernes naissantes. Plusieurs explications ont été avancées pour interpréter cette fin brutale : l'hostilité des autorités révolutionnaires à l'encontre des ordres religieux, l'attitude ambiguë des catholiques, désireux de secouer le joug pesant des entreprises monastiques et de l'exploitation par les moines, la résignation progressive des religieux eux-mêmes, car le retour à l'ordre ancien des choses était devenu impossible et l'adaptation à l'ordre nouveau restait encore inimaginable²²². Toutes ces explications portent leur part de vérité. Il ne faut cependant pas perdre de vue la raison essentielle qui contient toutes les causes subsidiaires. De par leur origine,

les monastères d'Alsace, comme d'ailleurs, restaient intégrés à l'ordre féodal qui se mit en place durant l'époque mérovingienne et carolingienne. Malgré des aménagements ponctuels à l'intérieur de ce système institutionnel, ce régime subsista durant plus d'un millénaire. La Révolution française lui a porté un coup d'arrêt fatal et irrémédiable. Le programme s'est effacé tout seul lors de la suppression du logiciel qui lui fournissait le support.

Annexe

Abréviations

Les abréviations sont données selon S.M. SCHWERTER, Internationales Abkürzungsverzeichnis für Theologie und Grenzgebiete, Berlin, 1992, et le Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne.

ABR : Archives départementales du Bas-Rhin ; AEA : Archives de l'Église d'Alsace ; AEKG : Archiv für Elsässischen Kirchengeschichte ; AHR : Archives départementales du Haut-Rhin ; AMKG : Archiv für Mittelrheinische Kirchengeschichte ; AMM : Archives municipales de Munster ; AMS : Archives municipales de Strasbourg ; ASBoll : Acta Sanctorum Bollandiana ; ASHADBO : Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Dambach, Barr, Obernai ; ASHARN : Association d'histoire et d'archéologie du Ried Nord ; ASHM : Annuaire de la Société d'histoire du Val et de la Ville de Munster ; AS OSB : Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti ; BMHA : Bulletin pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace ; CAAAH : Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire ; DHGE : Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique ; MGH : Monumenta Germaniae Historica ; SCHOEPFLIN : Jean Daniel SCHOEPFLIN, Alsatia diplomatica. 2 vol., Mannheim, 1772-1775 ; TROUILLAT : J. TROUILLAT, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle. 5 vol. Porrentruy, 1852-1867 ; WÜRDTWEIN, N.S. : Stephan Alexander WÜRDTWEIN, Nova subsidia diplomatica. 14 vol. Heidelberg, 1781-1792 ; ZGO : Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.

Notes

1 André Marcel BURG, Les débuts du monachisme en Alsace : hypothèses et vraisemblances, in AEA, 23, 2e série 7, 1956, p. 23-36.

2 Le travail doit paraître aux Éditions du Signe à Strasbourg sous le titre Les monastères d'Alsace.

3 Christian PFISTER, La légende de sainte Odile, reproduit dans les Pages alsaciennes, Paris, 1927, 86-119, p. 88.

4 MOLIERE, Le dépit amoureux, acte 4, scène 2. Cité d'après Paul ROBERT, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, t. 1, Paris, 1971, p. 851.

5 Adalbert de VOGÜE, Saint Coloman. Règles et pénitentiels monastiques, Abbaye de Bellefontaine, 1989 (Vie monastique, 20), p. 19. Sur les origines, la diffusion, les caractéristiques du monachisme irlandais, puis iro-mérovigien cf. les multiples travaux de Friedrich Prinz.

6 Adalbert de VOGÜE – Jean NEUFVILLE, La Règle de saint Benoît, t. 1, Paris 1972 (Sources chrétiennes, 181), chap. 5, p. 163-169. Adalbert de VOGÜE, Saint Coloman. Règles et pénitentiels monastiques, p. 47-48, 170-172.

7 JONAS DE BOBBIO, Vie de saint Coloman et de ses disciples. Introduction, traduction et notes par Adalbert de VOGÜE, (Vie monastique, 19), Abbaye de Bellefontaine, 1988, chapitre 27, p. 157-162.

8 Friedrich PRINZ, Mönchtum und frühmittelalterliche Gesellschaft, in Premier Congrès international sur la Règle de saint Benoît, Rome, 4-9. 10. 1971, Hildesheim, 1972, p. 217.

9 Ludwig Traube, Perrona Scottorum, ein Beitrag zur Ueberlieferungsgeschichte und zur Palaeographie des Mittelalters, in Sitzungsberichte der philos.-philol. und der historischen Classe der kgl. bayerischen Akademie der Wissenschaften, 1900, Heft 4, 469-538.

10 Sur l'influence des Irlandais en Europe durant le haut Moyen Âge, cf. Die Iren und Europa im frühen Mittelalter, hg. von Heinz Löwe, 2 vol., Stuttgart, 1982.

11 Garance Six, Les monastères de femmes en Irlande méridionale du VIe au XIIe siècle, Mémoire de maîtrise sous la direction de R. GUILD, Université Marc Bloch, Strasbourg, 1999, p. 20-21.

12 GOUGAUD Louis, Les saints irlandais hors d'Irlande, Louvain-Oxford, 1936, p. 30-31.

13 JONAS DE BOBBIO, Vie de saint Coloman et de ses disciples, op. cit., p. 157-162.

14 Robert VION, Le culte de saint Wandrille en Alsace, in L'abbaye Saint-Wandrille de Fontenelle, 8, 1958, 3-6. La plus ancienne Vie de saint Wandrille. Traduction par Jean LAPORTE, introduction et notes par Joseph THIRON. Fontenelle, 2001.

15 Vie de saint Amarin in ASBoll, Janvier, t. 2, Anvers 1643, p. 628-636 Vie I, p. 630-633 ; Vie II, p. 633-636).

16 Mechtild PÖRNBACHER, *Vita sancti Fridolini. Leben und Wunder des heiligen Fridolin von Säckinggen*. Sigmaringen, 1997.

17 Cf. art. Landelin, in *NDBA*, n° 23, p. 2190-2191.

18 Joseph SEMMLER, *Mönche und Kanoniker im Frankenreiche Pippins III. und Karls des Grossen*, in *Untersuchungen zu Kloster und Stift*, hg. v. Max-Planck-Institut für Geschichte, Göttingen, 1980, (*Studien zur Germania sacra*, 14), 78-111.

19 Testament de l'évêque Remi de Strasbourg. Strasbourg, 15 mars 778 : Clerici nostri canonici. Éd. W. WIEGAND, *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, t. 1, Strasbourg, 1879, n° 16, p. 13, l. 10. Cf. J. SEMMLER, *Mönche und Kanoniker im Frankenreiche*, op. cit., p. 91, 102.

20 Pour le détail et la bibliographie, cf. plus loin les notices individuelles sur chaque monastère.

21 Éd. J. C. LÜNIG, *Spigilegium ecclesiasticum*, t. 1, Leipzig, 1716, n° 18, p. 14-15. Voir aussi *The letters of saint Boniface*, trad. Ephraim EMERTON, New York, 1940, nos 44 et 49, p. 91-94, 11-113.

22 Adalbert de VOGÜE – Jean NEUFVILLE, *La Règle de saint Benoît*, op. cit., t. 1, chap. 5, p. 149-172.

23 Kassius HALLINGER, *Papst Gregor der Grosse und der hl. Benedikt*, in *Studia Anselmiana*, 42, 1957, p. 231-319. Voir aussi Grégoire le Grand, *Colloques internationaux du CNRS*, Chantilly, 15-19 septembre 1982, Paris, 1986, avec la bibliographie monastique, p. 688-689, les contributions de Friedrich PRINZ, *Das westliche Mönchtum zur Zeit Gregors des Grossen*, op. cit., 123-136, surtout p. 129, 131-132 ; et de Georg JENAL, *Grégoire le grand et la vie monastique dans l'Italie de son temps*, op. cit., p. 147-157, surtout p. 152.

24 Philibert SCHMITZ, *Histoire de l'Ordre de Saint-Benoît*, op. cit., t. 1, Maredsous, 1948, p. 44-54.

25 Adalbert de VOGÜE, *Saint Colomban. Règles et pénitentiels monastiques*, op. cit., p. 19-20, 47-48.

26 Friedrich PRINZ, *Frühes Mönchtum im Frankenreich. Kultur und Gesellschaft in Gallien, den Rheinlanden und Bayern am Beispiel de monastischen Entwicklung (4. bis 8. Jh.)*. Munich-Vienne, 1965, p. 262-268.

27 Friedrich PRINZ, op. cit., p. 263-292. Le même, *Abriss der kirchlichen und monastischen Entwicklung des Frankenreiches bis zu Karl dem Grossen*, in *Karl der Grosse. Lebenswerk und Nachleben*, hg. von W. BRAUNFELS, t. 2, *Das geistige Leben*, hg. von Bernhard BISCHOFF, Düsseldorf, 1965, p. 290-299. Le même, *Mönchtum und frühmittelalterliche Gesellschaft*, p. 209-217. Le même, *Grundzüge der Entfaltung des abendländischen Mönchtums bis zu Karl dem Grossen*, in *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und seiner Zweige*, 102, 1991, 202-230.

28 Adalbert de VOGÜE – Jean NEUFVILLE, *La Règle de saint Benoît*, op. cit., t. 1, p. 157-169.

29 Joseph SEMMLER, *Die Beschlüsse des Aachener Konzils im Jahre 816*, in *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 74, 1963, 15-82.

30 *Die Chronik des Matthias von Neuenburg*, éd. A. HOFMEISTER, *MGH. Scrip. Rer. Germ. Nova series*, t. 4, 1924-1940, p. 495, ad 1374. Albert BRÜCKNER, *Regesta Alsatie aevi merovingici et karolini*. 496-918. 1. *Quellenband*. Strasbourg-Zurich, 1949, n° 20, p. 6. *Résumé de la question* : *MGH. DM2*, t. 2, Dep. 152, p. 562.

31 KOENIGSHOVEN (fin XVe s.), *Chronicke*, éd. C. Hegel, *Die Chroniken der deutschen Städte*, t. 2, Leipzig, 1871, p. 630-631, et surtout p. 746-747.

32 Philippe Louis KUNAST, *Chronique de Strasbourg*. Rédigée vers 1685, cette Chronique a péri dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en août 1870. Cf. *NDBA*, 22, 2151-2152. Le passage sur l'origine et la fin du monastère de Saint-Arbogast a été copié antérieurement par Louis DACHEUX et édité par lui dans les *Fragments de diverses vieilles chroniques*, in *BMHA*, 2e série, 18, 1897, n° 4218, p. 87-89.

33 Robert FORRER, *Strasbourg – Argentorate préhistorique, gallo-romain et mérovingien*, Strasbourg, 1927, t. 2, p. 748-750. Médard BARTH, *Der heilige Arbogast, Bischof von Strassburg. Seine Persönlichkeit und sein Kult*, Colmar, 1940 (*AEKG*, 14, 1939-1940), surtout p. 4-19, 150-157. Strasbourg. *Dix ans d'archéologie urbaine*, Strasbourg, 1994, p. 142-143. Cf. aussi Lucien PFLEGER, *Kirchengeschichte der Stadt Strassburg im Mittelalter*, Colmar, 1941, p. 75-76. Philippe DOLLINGER, *Origine et essor de la ville épiscopale (Ve-XIIIe s.)*, in *Histoire de Strasbourg des origines à nos jours*, éd. G. LIVET et Fr. RAPP, t. 2, Strasbourg, 1981, p. 7-9.

34 BRÜCKNER, *Regesta Alsatie*, n° 167, p. 101.

35 Traditiones Wizenburgenses. Die Urkunden des Klosters Weissenburg 661-864. Hg. aus dem Nachlass von Karl GLÖCKNER v Anton DOLL, Darmstadt, 1979, T 66 (765/766), p. 265-266.

36 Nécrologe de la Reichenau, vers 824, éd. MGH. Libri Confraternitatum, p. 222, et MGH. MN, t. 1, f. 57.

37 Arnold ANGENENDT, Monachi peregrini. Studien zu Pirmin und den monastischen Vorstellungen des frühen Mittelalters. Munich, 1972, p. 49-54, 75-122.

38 Die Chronik des Matthias von Neuenburg, éd. A. HOFMEISTER, MGH. Scrip. Rer. Germ. Nova series, t. 4, 1924-1940, p. 495, ad 1374. BRUCKNER, Regesta Alsatie, n° 20, p. 6. Résumé de la question : MGH. DM 2, t. 2, Dep. 152, p. 562.

39 E. EWIG, Le culte de saint Martin à l'époque franque, in RHEF, 47, 1961, 1-18, reproduit in Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften, Bd. 2, Munich, 1979 (Beihefte der Francia, 3, 2), 355-370 (version française) et 371-392 (version allemande). Sur le culte de saint Martin en Alsace, cf. Fr.-J. HIMLY, Recherches sur les origines du culte de saint Martin en Alsace, in AEA, 23, 2e série 7, 1956, 37-65.

40 BARTH, Der heilige Arbogast Bischof von Strassburg. Seine Persönlichkeit und sein Kult, Colmar, 1940, p. 17-19, 24-39, 152-154.

41 H. BÜTTNER, Geschichte des Elsass, 1re éd., Berlin, 1939, p. 56, n. 110. Geschichte des Elsass, 2e éd. Sigmaringen, 1991, p. 67, n. 110.

42 A.-M. BURG, Monnaies trouvées à Surbourg, in CAAAH, 1, 1957, 95-96.

43 J. BRAUN, Histoire des routes en Alsace, Strasbourg, 1987, p. 147.

44 La première Vie (BHL, n° 6915-6916) a été rédigée avant la fin du VIIe siècle. Elle cherche une réconciliation entre le clan des meurtriers et la famille de saint Projet. La seconde Vie (BHL, n° 6917) forme un abrégé, composé au plus tard durant le XIe siècle. Cette version exclut la dimension politique du meurtre. Édition : ASBoll, Janvier, t. 2, Anvers 1643, p. 628-636 Vie I, p. 630-633 ; Vie II, p. 633-636). Le récit de la Passion seul est édité dans MGH. SRM, t. 5, 1910, 212-248.

45 Odette PONTAL, Die Synoden im Merowingerreich, Paderborn, 1986, p. 172.

46 FREDEGAIRE, Chronique, livre IV, n° 47, in MGH. SRM, t. 2, p. 144. Eugen EWIG, Die fränkische Teilreiche im VII Jh., (1953) in Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften (1952-1973), Munich, 1976, t. 1, p. 172-230, p. 194.

47 O. PONTAL, Die Synoden im Merowingerreich, 201-202. Traduction française : Histoire des conciles mérovingiens, Paris, 1989, p. 225.

48 Sur la situation politico-religieuse de Clermont-Ferrand au VIIIe s., cf. Ian WOOD, The ecclesiastical politics of Merovingian Clermont, in Ideal and reality in Frankish and Anglo-Saxon society. Studies presented to J. M. Wallace – Hadrill, éd. P. WORMALD, D. BULLOUGH, R. COLLINS, Oxford, 1983, p. 34-57.

49 Vie I, chap. 1, n° 3, in ASBoll, Janvier, t. 2, p. 630 col 2, A. Fr. PRINZ, Frühes Mönchtum im Frankenreiche, op. cit., p. 263-271, et carte IX.

50 E. EWIG, L'Aquitaine et les pays rhénans au haut Moyen Âge, in Cahiers de civilisation médiévale, 1, 1958, 37-54. Reproduit dans E. EWIG, Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften (1952-1973), hg. von H. AT SMA (Beihefte der Francia, 3, 1), p. 559-560.

51 Médard BARTH, Zur Mission des heiligen Fridolin im Elsass : Dillersmünster, ein Sankt Hilariusklösterlein, in AEA, 17, 2e série 1, 1946, 21-26. Le même, Sankt Fridolin und sein Kult im alemanischen Raum. Ein Versuch, in FDA, 75, 1955, 112-202.

52 Margrit KOCH, Sankt Fridolin und sein Biograph Balther. Irische Heilige in der literarischen Darstellung des Mittelalters. Zurich, 1969.

53 Mechtild PÖRNACHER, Vita sancti Fridolini. Leben und Wunder des heiligen Fridolin von Säcking. Beschrieben von Balther von Säcking, Bischof von Speyer. Texte – Übersetzung – Kommentar. Sigmaringen, 1997, 218-261. Remplace l'édition de Bruno KRUSCH, Vita Fridolini Confessoris Seckingensis auctore Balthero 1896, réédition 1977, in MGH. SRM, t. 3, 350-369.

54 Éditions : SCHOEPFLIN, Alsatia diplomatica n° 20, t. 1, Mannheim, 1772, p. 22-23. C. ZEUSS, Traditiones possessionesque Wizenburgenses, Appendix, n° 6, p. 323-325 (transcription d'Albert Ier, 1303). PARDESSUS, Diplomata, 1849, t. 2, n° 262, p. 25-27. MGH. DM1, Spuria

n° 31, p. 149. MGH. DM2, t. 1, n° 64, p. 158-162 (avec indication d'autres éditions).

55 Anton DOLL, *Der Landdekanat Weissenburg (mit Kloster St. Peter in Weissenburg)*, in *Palatia sacra I/2*, Mayence, 1999, p. 132-139.

56 *Traditiones Wizenburgenses*, éd. DOLL, n° 1 (203), p. 415-416.

57 DOLL, *Der Landdekanat Weissenburg*, op. cit., p. 139.

58 MGH. SS, t. 3, p. 153. BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, op. cit., n° 45, p. 16. PFISTER, *Le duché d'Alsace*, op. cit., p. 13.

59 François HIMLY, *Les plus anciennes chartes et les origines de l'abbaye de Wissembourg (VIII siècle)*, in *Bibliothèque de l'École des chartes*, 100, 1939, 281-294.

60 *Monachi et peregrini sub regula beati Benedicti et sancti Columbani abbatis*. J.M. PARDESSUS, *Diplomata*, t. 2, 1849, n° 360, p. 147-148).

61 *Initium Leucopolis cenobii, quod latine Wizenburch dicitur*. MGH. SS, 3, 1839, p. 153.

62 *Charte d'Otton II de 967* : SCHOEPLIN, *Alsacia diplomatica*, t. 1, n° 148, p. 121. Caspar ZEUSS, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, Spire, 1842, Appendix. n° 1, p. 317-318. J. RHEINWALD, *L'abbaye et la ville de Wissembourg*, Wissembourg, 1863, n° 10, p. 415-417. MGH. D, Otton II, n° 15, p. 22-23.

63 DOLL, *Der Landdekanat Weissenburg*, op. cit., p. 145-146.

64 *Traditiones Wizenburgenses*, éd. DOLL, n° 172 (243), n° 50 (261), p. 374, 237.

65 *Traditiones Wizenburgenses*, éd. DOLL, n° 275 (262), p. 519.

66 *Livre des Possessions*, éd. Ch. DETTE, *Liber Possessionum Wizenburgenses*, Mayence, 1987, n° 310. Le texte nomme deux *praepositi*, sans autre qualification. L'un est certainement « un frère de l'abbaye » ; l'autre pourrait être le prévôt du chapitre canonial Saint-Étienne, également de Wissembourg.

67 DOLL, *Der Landdekanat Weissenburg*, p. 146 -147.

68 DOLL, *Der Landdekanat Weissenburg*, p. 132-208.

69 Christian WILSDORF, *L'abbaye de Munster à travers les siècles*, in *ASHM*, 13, 1958, 47-67, donne un aperçu rapide et fiable sur l'origine et l'histoire de l'abbaye de Munster.

70 *Roi d'Austrasie entre 662 et 673, roi de tout le royaume mérovingien entre 673 et 675*, 10 août/14 novembre.

71 Éditions : AnOSB, t. 1, p. 421. Schoepflin, *Alsacia diplomatica*, t. 1, n° 2, p. 4. J. TROUILLAT, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. 1, n° 31, p. 60-61. A. CALMET – F. DINAGO, *Histoire de l'abbaye de Munster*, Colmar, 1882, p. 21-22. Ludwig OHL, *Geschichte der Stadt Münster und ihrer Abtei im Gregorienthal*, Schirmeck, 1897, p. 15. MGH. DM1, n° 30, p. 29. MGH. DM2, t. 1, n° 111, p. 286-287. *Chartae latinae antiquiores*, t. 9, p. 20-21 (avec fac-similé).

72 LÜNIG, *Spigilegium ecclesiasticum*, t. 5, *Continuatio 1*, n° 3, p. 1096. SCHOEPLIN, *Alsacia diplomatica*, t. 1, n° 15, p. 16 ; n° 671, p. 473, d'après une ancienne copie disparue depuis lors. GRANDIDIER, *Histoire de la province d'Alsace*, Strasbourg, 1787, t. 1, n° 33, p. 32. CALMET – DINAGO, p. 36-37 (daté de 796). OHL, *Geschichte der Stadt Münster und ihrer Abtei*, p. 25-26. BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, n° 160, p. 91-92 (daté de 747). Traduction française : Ch. WILSDORF, *L'abbaye de Munster à travers les âges*, in *ASHM*, 13, 1958, p. 56 (daté du 1er janvier 746).

73 Bruno JUDIC, *Le culte de saint Grégoire le Grand et les origines de l'abbaye de Munster en Alsace*, in *L'hagiographie du haut Moyen Âge en Gaule du Nord*, sous la direction de Martin HEINZELMANN, Stuttgart, 2001 (*Beihefte der Francia*, 52), 263-295.

74 Pierre SCHMITT, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. 56, Colmar, Paris, 1969, p. XIX-XXI. (Orthographe modernisée). Sébastien MÜNSTER, *Cosmographia universalis*, Bâle, 1572, *De Germania*, cap. 130, p. 2, édition allemande en fac-similé, Lindau, 1978, t. 2, p. 827. Johann Christian Lünig, *Spigilegium ecclesiasticum*, t. 5, *Continuatio 1*, p. 1076-1095. Augustin CALMET, *Histoire de l'abbaye de Munster*, éd. F. DINAGO, Colmar, 1882, chap. 1, p. 7-10.

75 Pierre SCHMITT, *Schweinsbach. Le problème des origines de l'abbaye bénédictine de Munster. La chapelle. La métairie*, in *ASHM*, 8, 1934, 9-51.

76 Bruno JUDIC, *Le culte de saint Grégoire le Grand et les origines de l'abbaye de Munster en Alsace*, op. cit., p. 270-271.

77 La première partie des Annales de Munster accordent de l'importance à saint Benoît, au pape saint Grégoire, aux anglo-saxons, convertis à la foi chrétienne en 596, au roi Oswald de Nordhumberland († 642), aux évêques Heddo, Remi et Rachio de Strasbourg, à la conversion des saxons en 777. Éd. G.H. Pertz, in MGH. SS, t. 3, 1839, p. 152-154. L'hypothèse proposée ci-dessus fait la synthèse entre ces différentes influences.

78 Félix SIGRIST, L'abbaye de Marmoutier. Histoire des institutions de l'ordre de Saint-Benoît du diocèse de Strasbourg. Strasbourg, 1899. Réédition 2000, t. 1, chap. 1, p. 7.

79 G.H. PERTZ, in MGH. DM1, 1872, n° 90, p. 204-205, reproduit la charte parmi les diplômes inauthentiques. Th. KÖLZER, in MGH. DM2, 2001, t. 1, n° 186, p. 462-465, t. 2, Diplôme perdu n° 390, p. 658, édite également cette charte en la qualifiant « d'inauthentique ». KÖLZER, Merowingerstudien II, op. cit., p. 34-49 : « faux rédigé entre 1163 et 1179, utilisant un authentique du roi Thierry IV ; la délimitation de la marche est une interpolation postérieure ».

80 Theo KÖLZER, Die Urkunden der Merowinger, in MGH. DM2, 2001, cite plusieurs chartes perdues et reconstituées, en les qualifiant de douteuses : donation et protection de Childebert I. Marlenheim, 558. Deperditum, n° 26, t. 2, p. 510 ; donation et protection de Childebert II [575-596]. Deperditum, n° 75, t. 2, p. 531 ; confirmation des donations et de l'immunité par Clotaire II. [Avant le 4 avril 630]. Deperditum, n° 126, p. 552. Cette confirmation aurait été renouvelée par les rois mérovingiens Thierry II (Deperditum, n° 130, p. 553), Dagobert I (Deperditum, nos 146, 559), Sigebert III (Deperditum, n° 209, p. 588), et Dagobert II (Deperditum, n° 322, p. 633). Le caractère répétitif de ces prétendues confirmations et le défaut de garantie dans leur transmission ne permet pas de les envisager comme des bases sérieuses pour les origines de Marmoutier. Cf. aussi Theo KÖLZER, Merowingerstudien II, op. cit., p. 34-49.

81 « Childebert le jeune, fils de Sigebert, roy de Metz, doit avoir été le fondateur de Mormonstier » Nicolas VOLCYR, L'histoire et recueil de la triomphante et glorieuse victoire obtenue par Anthoine duc de Lorraine, Paris 1526/1527, livre III, p. 78. Réédition : Relation de la guerre des rustauds, Nancy, 1856, p. 266.

82 La fondation de Marmoutier « nous apparaît comme le fruit de la collaboration entre les moines de Luxeuil, le roi d'Austrasie, Childebert l'Adopté, et l'évêque de Metz ». BURG, Débuts du monachisme, in AEA, 23, 2e série 7, 1956, 30-32.

83 État des domaines et des revenus de l'abbaye de Marmoutier. Cet inventaire regroupe divers fragments de censiers du Xe et du XIe siècle. Le nom de « polyptique de 1120 » qu'on lui a donné ne lui convient pas. La compilation a vu le jour à l'abbaye de Marmoutier durant le second quart du XIIe siècle. Manuscrit : Original aux ABR, H 609, n° 1. Feuille de parchemin 75 x 67 cm, avec texte disposé sur trois colonnes, désignées par les lettres A, B et C. Éditions : SCHOEPFLIN, Alsatia diplomatica, t. 1, n° 249, p. 197-201. Ch. E. PERRIN, Essai sur la fortune immobilière de l'abbaye alsacienne de Marmoutier, Strasbourg, 1935, p. 152-166.

84 ARDON, Vie de saint Benoît d'Aniane. Éd. P. BONNERUE, F. BAUMES, A de VOGÜE, Abbaye de Bellefontaine, 2001. (Vie monastique, 39), chap. 35 (47), p. 93.

85 Catalogue des abbés de Marmoutier. Catalogus abbatum monasterii Sancti Martini in Maurs-münster. Sur la couverture : Catalogus abbatum in Maurimonasterio, Ordinis Sancti Benedicti, prope Tabernas Alsaticas, inchoatus anno Domini 1745. f. 1 : Copia facta anno 1752. Original : BNUS., Ms 592 (Als. 16) : 1 vol., 168 f., 326 p. Sur l'abbé Celse et l'évêque Drogon, cf. p. 55-59.

86 Les Regestes des évêques de Strasbourg signalent une seule intervention d'un évêque de Strasbourg dans les affaires de Marmoutier au Xe siècle, l'absence totale des évêques strasbourgeois au XIe siècle, leur présence progressive au XIIe siècle. Au contraire, les évêques de Metz y interviennent constamment au spirituel comme au temporel. Il faut attendre une bulle de Jean XXII de 1330 pour constater une clarification des compétences respectives : l'abbaye de Marmoutier relève au spirituel de l'évêque de Strasbourg, au temporel de l'évêque de Metz. H. V. SAUERLAND, Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens, t. 1, Metz, 1901, n° 596, p. 279.

87 André Marcel BURG, Sainte Hune : sa légende, son historicité et son culte, in AEA, 17, 2e série 1, 1946, 27-74.

88 Ludwig WEILAND, Chronicon Ebersheimense, in MGH. SS, t. 23, 1871, 427-453.

89 Christian PFISTER, Les légendes de saint Dié et de saint Hidulphe, in Annales de l'Est, 3, 1889, 379-395.

90 PERTZ, MGH. DM1, n° 72, p. 188-189. Theo KÖLZER, MGH. DM2, t. 1, n° 132, p. 334-336. Le même, Merowingerstudien II, Hannover, 1999, 18-23.

91 Christian PFISTER, Les légendes de saint Dié et de saint Hidulphe, in *Annales de l'Est*, 3, 1889, 377-408, 636-588, surtout p. 575. Christian WILSDORF, art Die, in *NDBA*, 7, 1986, 640.

92 André Marcel BURG, Le duché d'Alsace au temps de sainte Odile, Woerth, 1959, p. 55-59 ; 2e éd. Paris, 1987, p. 84-92.

93 SCHÖPFLIN, *Alsatia diplomatica*, 1, n° 130, p. 104. GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. 2, Strasbourg, 1778, pièce justificative n° 61, p. civ-cv = PL, 97, c. 1080, n° 2. MGH. DK, t. 1, n° 221, p. 295-296.

94 *Gallia christiana*, t. 5, 1731, c. 461, n° 3 = PL, 97, c. 997, n° 67s d'après l'original. GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. 2, pièce justificative n° 86, p. CLIV-CLV, d'après l'original. MGH. DK, t. 1, n° 210, p. 280-282.

95 GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. 2, pièce justificative n° 87, p. CLVI-CLIX (faux du XIIe s.).

96 GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. 2, pièce justificative n° 93, p. CLXVIII-CLXVIII. Schoepflin, *Alsatia diplomatica*, t. 1, n° 82, p. 66 (considéré comme authentique) et n° 131, p. 105 (considéré comme faux).

97 GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. 2, pièce justificative, n° 96, p. CLXXVI-CLXXXI (falsification du XIIe s.).

98 GRANDIDIER, *Strasbourg*, t. 2, pièce justificative n° 101, p. CXC-CXCII (faux du XIIe s. sur la base d'un authentique).

99 *Notitia de servitio monasteriorum*, 819, in *Corpus consuetudinum monasticarum*, Siegburg, t. 1, 1963, p. 483-489, p. 496.

100 MGH. L Cap, t. 2, 1897, n° 251, p. 193-195.

101 GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. 2, pièce justificative n° 159, p. ccxcii-ccxciv. Kehr, in MGH. DK, t. 3, Arnulf, 2e éd. 1955, n° 50, p. 69-73.

102 SCHOEPFLIN, *Alsatia diplomatica*, t. 1, n° 330, p. 278-279 (de l'original aux archives de l'abbaye). A. BRACKMANN, *Germania pontificia*, t. III, 3, Berlin, 1935, p. 47.

103 Sur les origines du monastère de Honau, il suffit de renvoyer à Christian WILSDORF, *Le monasterium*

Scottorum de Honau et la famille des ducs d'Alsace au VIIIe siècle. Vestiges d'un cartulaire perdu, in *Francia* 3, 1975, 187. Réimprimé dans ASHARN, 1994, 15-118.

104 Cf. le plan de l'Insula Honaugiensis aux ABR, G 4227, n° 8, parchemin, vers 1450.

105 Les principales sources sont indiquées par Christian WILSDORF, *Le monasterium Scottorum de Honau*. art. cit.

106 Éditions : MABILLON, *AS.OSB*, t. III/2, Paris, 1672, p. 486-496 (d'après un seul manuscrit) : *Vita sanctae Odiliae virginis et abbatissae Hohenburgensis in Alsatia*. PFISTER, *La Vie de sainte Odile*, in *An.Boll*, 13, 1894, 5-32. LEVISON, *Vita Odiliae abbatissae Hohenburgensis*, in MGH. SRM, t. 6, 1913, 24-50. Sur les autres éditions, cf. BHL, 1898; BHL S, 1911; BHL. NS, 1986, n° 6271-6274. Traduction allemande : ALBRECHT, *History von Hohenburg*, 1751, 110-126. Analyses : PFISTER, *Le duché mérovingien*, 42-68.

107 René BORNERT, *Qui était sainte Odile ?*, in *ASHADBO*, 31, 1997, 105-118.

108 Monique GOULLET, *Les saints du diocèse de Toul*, in *L'hagiographie du haut Moyen Âge en Gaule du Nord*, sous la direction de Martin HEINZELMANN, Stuttgart, 2001 (*Beihefte der Francia*, 52), 11-89, p. 42-69.

109 *Vie de sainte Odile*, chap. 14 : fondation du monastère d'en bas. Christian PFISTER, *La légende de sainte Odile*, in *Pages alsaciennes*, Paris, 1927, 87-119, et Heinrich BÜTTNER, *Geschichte des Elsass*, 2e éd., Sigmaringen, 1991, passim, voir index p. 369, ne mettent pas en doute que la fondation de Niedermunster a eu lieu au temps de sainte Odile. Christian WILSDORF, *Les constructions de Niedermunster antérieures au XIIe siècle. Données fournies par les textes*, in *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 8, 1972 (1975), 17-21, admet comme « vraisemblable » que la première église construite aux temps mérovingiens par le monastère d'en haut à Niedermunster se trouvait déjà à l'emplacement de l'abbatiale construite au XIIe siècle.

110 Jacques PREISS, *Le cloître roman de Niedermunster. Résultats des fouilles, description et reconstitution*, in *ASHADBO*, 24, 1990, 7-30. Le même, *Sainte-Marie de Niedermunster, le monastère oublié*, in *Le Mont Sainte-Odile, haut lieu de l'Alsace. Archéologie, histoire, traditions*, Strasbourg, 2002, p. 121-123.

111 Wilhelm WIEGAND, Die ältesten Urkunden für Sankt Stephan in Strassburg, in ZGO, 48, NF 9, 1894, 389-442.

112 Urkundenbuch des Klosters Fulda, t. 1/1, éd. Edmund E. STENGEL, Marburg, 1958, n° 281, p. 408-409. Cf. BRUCKNER, Regesta Alsaciae, n° 394, p. 248.

113 BRUCKNER, Regesta Alsaciae, n° 98, p. 43. MGH. DM2, t. 2, Deperditum n° 405, p. 665.

114 Vie de sainte Attale. Éd. M. BARTH, Die Legende und Verehrung der heiligen Attala, der ersten Äbtissin von Sankt Stephan, in Strassburg, in AEKG, 2, 1927, 89-198. Cette Vie a été composée durant la seconde moitié du XIIIe siècle par le chanoine Conrad Mendewin, p. 107-108.

115 SCHOEPFLIN, Alsacia diplomatica, t. 1, n° 676, p. 474. GRANDIDIER, Histoire de l'Église de Strasbourg, t. 2, P.J. n° 127, p. CCXLIII-CCXLVI. Lünig, Spicilegium ecclesiasticum, t. 3, chap. 18, Hochstift Strassburg, n° 5, p. 869. Urkundenbuch der Stadt Strassburg, t. 1, n° 28, p. 23-25. MGH. DRG, t. 1, n° 180, p. 259. BRUCKNER, Regesta Alsaciae, édition partielle, n° 547, p. 341-342.

116 Bulle du pape Urbain IV en 1264, du pape Clément IV en 1268 ; règlement de l'évêque Jean de Dirpheim en 1310 : Urkundenbuch der Stadt Strassburg, t. 1, n° 555, p. 421-422 ; t. 2, n° 16, p. 9-10 ; n° 275, p. 222-225.

117 Cf. U. BEGRICH, Reichenau, in Helvetia sacra, t. III/ 1/2, Bern, 1986, p. 1059.

118 Éditions : BRUCKNER, Regesta Alsaciae, n° 113, p. 53-57. Chartae latinae antiquiores, t. 9, France 7, n° 671, p. 5. (Indication des éditions antérieures). Commentaire : ANGENENDT, Monachi peregrini, p. 81-90.

119 Éditions : MGH. DM, éd. 1885, n° 95, p. 84-86 ; éd. 2001, n° 188, p. 468-471. BRUCKNER, Regesta Alsaciae, n° 114, p. 57-59. Analyse : ANGENENDT, Monachi peregrini, p. 90-94. KÖLZER, Merowingerstudien II, p. 60-76. La plupart des éditions datent la charte de l'année 727. BRUCKNER et ANGENENDT proposent l'année 728. Comme la charte royale se réfère implicitement au privilège épiscopal de Widegern, la date de 728 correspond davantage à la réalité. Selon KÖLZER, le texte en a été falsifié vers 780.

120 Éditions : SCHOEPFLIN, Alsacia diplomatica, t. 1, n° 12, p. 8 (fac-similé) et p. 14 (texte). TROUILLAT, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, t. 1, n° 36, p. 74-75. Chartae latinae antiquiores, t. 9,

France 7, n° 670, p. 2 indique d'autres éditions antérieures. Étude et édition critique : L. LEVILLAIN, J. VIELLARD, M. JUSSELIN, Charte du comte Eberhard pour l'abbaye de Murbach, (1er février, 731/732), in BEC, 99, 1938, 5-41. Bruckner, Regesta Alsaciae, n° 122, p. 62-63.

121 Éditions : TROUILLAT, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, t. 1, n° 35, p. 70-74. Bruckner, Regesta Alsaciae, n° 127, p. 67-72. Commentaire : WILSDORF, Le monasterium Scottorum de Honau, p. 59-65, identifie les lieux, date le texte, démontre l'authenticité de la charte.

122 Édition : BRUCKNER, Regesta Alsaciae, n° 117, p. 59-60.

123 Édition : BRUCKNER, Regesta Alsaciae, n° 125, p. 64-66.

124 Charte de confirmation du roi Thierry IV (728) : in alodo fidele nostro Eborhardo comite.

125 Charte de confirmation de l'évêque Widegern (728).

126 KOENIGSHOVEN, Chronicke. Éd. C. HEGEL, Die Chronicken der deutschen Städte, t. 2, p. 749.

127 SCHOEPLIN, Alsacia diplomatica, t. 1, n° 308, p. 254-255.

128 RIEZLER, Vatikanische Akten zur deutschen Geschichte in der Zeit Kaiser Ludwigs des Bayern, Innsbruck, 1891, n° 464 d, p. 214.

129 La Vie anonyme (version canoniale : Xe s.-1180) : Vita sancti Adolphi patroni collegii Novillarensis, in dominio Liechtenbergensi, diocesis Argentinensis. Ubi et corpus eius requiescit. Édité par Jacques Wimpfeling, Strasbourg, Jean Pruss, 1506. Exemplaire : Bibliothèque Municipale de Strasbourg, C 724. Rééditée : ASBoll, Août, t. 6, p. 507-512. Cf. Guy PHILIPPART, La Vie anonyme de saint Adelphe de Metz, plagiat de la Vie de saint Arnoul, in An.Boll, 104, 1986, 185-186.

La Vie de Werinharius (version monastique : vers 933-1100) : Guy PHILIPPART, La Vie de saint Adelphe de Metz par Werinharius d'après un manuscrit de Neuwiller, in An.Boll., 100, 1982, 431-442.

130 Paul DIACRE, Gesta episcoporum Metensium, c. 36. MGH. SS, t. 2, p. 267.

131 Vita et miracula sancti Pirminii, in MGH. SS, t. 15, c. 5, p. 25-26.

132 A. DOLL, Das Pirminkloster Hornbach, in AMKG, 5, 1953, 108-142.

133 PARISSE, *Le nécrologe de Gorze*, Nancy, 1971, p. 82 et 93. Matthias M. TISCHLER, *Die Gorzer Reform in Neuweiler bei Zabern an der Schwelle zum 11. Jh. Beobachtungen zu einigen Handschriftenfunden*, in *AEA*, 51, 3e série 12, 1993-1994, 69-90. Le même, *Ein Sakramentar saec. XI in. aus Neuweiler im Elsass*, in *Fragmenta Darmstadiensia*. Heidelberger Handschriften – Studien des Seminars für lateinische Philologie des Mittelalters, 3. Hg. v. Walter BERSCHIN et Kurt Hans STAUB, Darmstadt, 1997, 63-74.

134 SCHOEPFLIN, *Alsacia diplomatica*, t. 1, n° 303, p. 250-251. La confirmation papale est datée de 1162. L'érection du chapitre canonial dépendant de l'abbé de la communauté monastique devait être plus ancienne.

135 SCHOEPFLIN, *Alsacia diplomatica*, t. 2, n° 1429, p. 435-439.

136 L'original corrompu, aujourd'hui perdu, a été conservé aux anciennes archives de l'évêché de Strasbourg à Saverne jusqu'au XVIIIe siècle. Il a servi de base à trois éditions anciennes. *Gallia christiana*, t. 5, 1731, *Instrumenta*, n° 2, c. 458-461, reproduit le texte lacunaire du manuscrit défectueux. SCHOEPFLIN, *Alsacia diplomatica*, t. 1, 1772, n° 16, p. 17-19, restitue le texte détérioré d'après la charte de confirmation de Murbach de 728 et reproduit le fac-similé des signatures sur la table IV. GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. 1, 1776, PJ n° 43, p. LXXII-LXXVII, corrige le texte lacunaire d'après cette même charte de confirmation de Murbach. En 1762, le futur cardinal Giuseppe Garampi, préfet des Archives du Vatican, aurait fait une copie de l'original. Édition moderne : BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, n° 166, p. 97-100. Mention ou analyse : GRANDIDIER, *Histoire de la province d'Alsace*, PJ n° 34, p. XXIII. *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, t. 1, n° 9, p. 5. *Regesten der Bischöfe von Strassburg*, t. 1, n° 43, p. 223.

137 BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, n° 185, p. 110, avec indication des manuscrits et des éditions antérieures. SCHOEPFLIN, *Alsacia diplomatica*, t. 1, n° 28, p. 33, et GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. 2, n° 50, p. 85-87, ont édité cette charte d'après les archives de l'abbaye de Schwarzach. Analyse : P. ZINSMAIER, in *ZGO*, 107, NF 68, 1959, 9-14. Ce faux, rédigé durant le premier quart du XIIIe siècle, dépend d'un authentique antérieur, dont le contenu est difficile à établir.

138 BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, n° 470, p. 297-298.

139 M. BORGOLTE, *Die Grafen Alemanniens in merowingischer und karolingischer Zeit*, p. 235. Alain STOCLET, *Autour de Fulrad de Saint-*

Denis (v. 710-784), Genève, 1993 (*École pratique des Hautes Études V, Hautes études médiévales et modernes*, 72), p. 138-143.

140 Eduard HLAWITSCHKA, *Die Vorfahren Karls des Grossen*, in *Karl der Grosse. Lebenswerk und Nachleben*, Bd. 1, *Persönlichkeit und Geschichte*, Düsseldorf, 1966, 51-82, surtout p. 73.

141 *Das Verbrüderungsbuch der Abtei Reichenau*, hg. von J. AUTENRIETH, D. GEUENICH, K. SCHMID, MGH. *Libri memoriales et Necrologia*, NS 1, 1979, f. 44, D 4 ; f. 88, A 4.

142 Les moines pérégrinants, vivant sous diverses règles, principalement celle de saint Benoît et de saint Colomban, ont été réunis sous la seule observance de saint Benoît : *sub una sancta institutione beati Benedicti quoadunavit*. *Charte de fondation d'Arnulfsau* : BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, n° 166, p. 97-98.

143 *Annales Laureshamenses* (Lorsch), éd. MGH. SS, t. 1, 1826, 19-39, p. 28 : *Ad 761 : transmisit dominus Hrodegangus suos monachos de Gorcia ad monasterio (sic) Hrodhardi*. (Le seigneur Chrodegang envoya quelques uns de ses moines de Gorze au monastère de Ruthard). Le texte figure également dans les *Annales Mosellani* (703-798), in MGH. SS, t. 16, 1859, 494-499, p. 495.

144 Selon certains auteurs, le Hrodhardi monasterium peut désigner aussi bien Arnulfsau que Gengenbach : G. H. Pertz, in MGH. SS, t. 1, p. 28, n. 21 : *monasterium vel Arnulfsaugiae in Alsacia, in Ortenaviam Schwarzaham translatum, vel Gegenbaccense a Ruthardo comite, Warini fratre, fundatum*. Cette opinion fut partagée par plusieurs historiens. Brackmann, *Germania Pontificia*, III/3, p. 76-77, met en doute l'identification exclusive, soit avec Gengenbach, soit avec Schwarzach. K. GLÖCKNER, *Lorsch und Lothringen, Robertiner und Capetinger*, in *ZGO*, 89, NF 50, 1937, 301-354, p. 309 : „worunter man zunächst Kloster Gengenbach, vielleicht auch Schwarzach verstehen kann“. H. SCHWARZMAIER, *Die Klöster der Ortenau und ihre Konvente*, p. 6-9 : „Man hat die Nachricht der *Annales Laureshamenses* auf Gengenbach bezogen, was sich genauso gut auf Schwarzach beziehen kann“. M. BORGOLTE, *Die Grafen Alemanniens*, p. 232 : „Als das mit Gorzer Mönchen besetzte Kloster kommen Gengenbach, Schwarzach oder eine andere Abtei des Oberrheingebietes in Betracht“. D'autres auteurs identifient sans interrogation critique le monastère de Ruthard avec Gengenbach : ANGENENDT, *Monachi peregrini*, p. 110 et n. 16. HALLINGER, *Gorze – Kluny*, t. 1, p. 211. K. HALLINGER, *Zur Rechtsgeschichte der Abtei Gorze bei Metz (vor 750-1572)*, in *ZKG*, 4. Folge 21, 1972, 325-350, p. 327. A. Wagner, *Gorze au XIe siècle*. Contribution à l'histoire du monachisme bénédictin dans l'empire, Brepols,

1996, p. 21. Pour concilier les difficultés chronologiques et topographiques, H. JÄNICHEN, Warin, Rudhard et Scrot, in *Zeitschrift für württembergische Landesgeschichte*, 14, 1955, 372-384, postule l'existence de deux Ruthard : Ruthard père aurait fondé vers 727 le monastère de Gengenbach, Rudhard fils aurait érigé vers 748/749 le monastère d'Arnulfsau, ancêtre de Schwarzach. Le même aurait également renouvelé en 761 la communauté de Gengenbach par des bénédictins venus de Gorze.

145 Chronique d'Ebersmunster, chap. 12, éd. WEILAND, *Chronicon Ebersheimense*, in MGH. SS, 23, 1871, 427-453, p. 437. La première partie de la Chronique, dont le chap. 12, a été rédigée peu après l'an 1160.

146 Charlemagne donne le monastère de Masevaux (coenobium Masunvilare) en Alsace au moine Adam, pour le remercier d'avoir copié pour lui l'*Ars grammatica* de Diomède (IV^e siècle après Jésus-Christ). Worms, 780. Notice dans BNP., Ms latin, n° 7494 (VIII^e s.), f. 123. Édition : MGH. *Poetae latini*, t. 1, 88, n° VI, 93-94. Résumé : BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, n° 289, p. 183. Commentaire : K. HÖRGER, *Die reichsrechtliche Stellung der Fürstbittissinnen*, in *Archiv für Urkundenforschung*, 9, 1926, p. 227, n. 1. PFISTER, *Histoire sommaire de l'ancienne seigneurie de Masevaux*, p. 169. BARTH, *Der Rebbau des Elsass*, Strasbourg, 1958, t. 1, p. 34-35.

147 Christian WILSDORF, *Le monasterium Scottorum de Honau*, p. 59-68. Le même, art. Mason, Maso, Masso, in *NDBA*, 26, 1995, p. 2549.

148 *Traditiones Wizenburgenses*, éd. DOLL, n° 35 (50) et 52 (64), p. 213-215, 239-242.

149 *Traditiones Wizenburgenses*, éd. Doll, n° 53 (100), 61 (107), 63 (102), p. 242-248, 257-259, 261-263. Cf. M. DOLCH – A. GREULE, *Historisches Siedlungsnamenbuch der Pfalz*, Speyer, 1991, p. 299-300.

150 Ch. WILSDORF, *Le monasterium Scottorum de Honau*, op. cit., p. 71.

151 Philippe NUSS, *Les Habsbourg en Alsace des origines à 1273*, Altkirch, 2002, p. 21-22, et *Les regestes des comtes de Habsbourg en Alsace avant 1273*, Altkirch, 2000, n° 2a, p.10, considère Maso comme un personnage « mythique ». Mais l'Auteur doit concéder que le patronage de Saint-Léger sur le monastère et l'église de Masevaux « tisse un semblant de lien avec les Étichonides ».

152 Sur l'histoire du monastère et du chapitre de Masevaux, cf. Jean-Luc EICHENLAUB, *Les grandes lignes de l'abbaye de Masevaux*, in *Les*

chapitres de dames nobles entre France et Empire, Actes du colloque de Remiremont, avril 1996, Paris, 1998, p. 301-311.

153 *Traditiones Wizenburgenses*, éd. DOLL, n° 141 (74), p. 345.

154 Sur l'histoire de Feldkirch, cf. François KIEFFER, *Le couvent de Feldkirch à Niedernai*, in *ASHADBO*, 29, 1995, 147-149.

155 *Liber (Libellus) de sancti Hidulphi successoribus in Mediano Monasterio*, chap. 1, in MGH. S, t. 4, 1841, 86-92, p. 87. Ce Libellus fut rédigé entre 1016 et 1018 et interpolé entre 1044 et 1048. BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, n° 191, p. 115.

156 Éditions : FELIBIEN, *Histoire de l'abbaye royale de Saint Denis en France*, Paris, 1707, réédition : Paris, 1973, n° XLIV, p. XXX. TARDIF, n° 60, p. 49-50. MGH. DK, Pépin, n° 27 (avec indication des éditions antérieures). *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, éd. Karl ALBRECHT, t. 1, n° 2, p. 2. BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, n° 210, p. 129.

157 Éditions : DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*, Paris, 1625, p. 706-708. FELIBIEN, *Histoire de l'abbaye royale de Saint Denis en France*, n° L, p. xxxiv. MGH. DK *Charlemagne*, n° 84, p. 120-122, avec indication des originaux et des éditions antérieures. Bruckner, *Regesta Alsaciae*, n° 245, p. 152-153.

158 Michael TANGL, *Das Testament Fulrads von Saint-Denis*, dans *NA*, 32, 1907, 167-217. Réédité par Michael TANGL, *Das Mittelalter in Quellenkunde und Diplomatik*, Graz, 1966, t. 1, p. 540-581. (Forschungen zur mittelalterlichen Geschichte, 12, 1). BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, nos 261, 262, 263, 264, p. 161-165. A. STOCLET, *Autour de Fulrad de Saint-Denis*, p. 469-478 a donné une nouvelle édition d'après les *Chartae latinae antiquiores*, 16, 622-624.

159 Sur l'histoire du prieuré de Saint-Hippolyte, cf. Jean-Paul AUBE, *Une terre lorraine en Alsace : Saint-Hippolyte aux XVI^e-XVII^e siècles d'après les archives conservées à Nancy*, in *RA*, 129, 2003, 155-193. H. BÜTTNER, *Lothringen und Leberau*, in *Westmärkische Abhandlungen zur Landes- und Volksforschung*, 5, 1941/1942, (1943), 59-84. Réimprimé dans *Geschichte des Elsass 2^e éd.*, 237-268. A. STOCLET, *Autour de Fulrad de Saint-Denis*, passim (Index, p. 677).

160 Éditions : Jacques DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*, op. cit., p. 812. Michel FELIBIEN, *Histoire de l'abbaye royale de Saint Denis en France*, n° CIII, p. LXXVIII-LXXIX. Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France, éd. sous la direction de F. LOT, par M.

Ph. LAUER, t. 1, Paris, 1940, n° 47, p. 103-105, avec indication des originaux et des éditions antérieures. BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, n° 660, p. 397.

161 Sur l'histoire du prieuré, cf. Christian WILSDORF, Les destinées du prieuré de Lièpvre jusqu'à l'an mille, in *ASABS*, 13, 1963, 120-134. A. STOCLET, *Autour de Fulrad de Saint-Denis*, passim.

162 H. BÜTTNER, *Lothringen und Leberau*, in *Geschichte des Elsass*, 2e éd., 1991, 237-268, p. 258.

163 Éditions du testament de l'évêque Rémi : GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. 2, 1778, P.J. n° 73, p. 130-136 = P.L. t. 96, c. 1582. *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, t. 1, n° 16, p. 11-14. *Solothurner Urkundenbuch*, éd. A. Kocher, t. 1, Soleure, 1952, n° 2, p. 3-7 (avec photocopie du manuscrit). BRUCKNER, *Regesta Alsaciae*, n° 271, p. 169-171. Analyses : GRANDIDIER, *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. 1, p. 303-309. J. TROILLAT, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t.1, n° 41, n. 3, p. 79. *Regesten der Bischöfe von Strassburg*, n° 56, t. 1, p. 227-229. W. HOTZELT, *Die Translation der hl. Sophia durch Bischof Remigius von Strassburg*, in *AEK*, 13, 1938, p. 35-49. H. BÜTTNER, *Das Bistum Strassburg und das Stift Schönenwerd im früheren Mittelalter*, in *ZSKG*, 59, 1965, 60-66 = *Geschichte des Elsass* 2, p. 333-338 : deux diplômes authentiques du VIIIe siècle auraient été amalgamés en un seul au IXe/Xe siècle, en raison d'un même donateur, l'évêque Rémi, et d'un même récipiendaire, l'église cathédrale de Strasbourg. J. GROSS, *Le 15 Mars 778, Eschau entre dans l'histoire avec le testament de l'évêque Remigius*, in *Journal de la commune d'Eschau-Wibolsheim*, novembre 1987, supplément p. 9-19. K. ARNOLD, *Sankt Leodegar in Schönenwerd*, in *Helvetia Sacra*, II/2, 1977, p. 462-474.

164 Fr. VOLLMER, *Die Etichonen*, in *Studien und Vorarbeiten zur Geschichte des grossfränkischen Adels*, hg. v. G. TELLENACH, Freiburg, 1957, 137-159, p. 156, admet cette identification. Ch. Wilsdorf, *Le monasterium Scottorum de Honau*, p. 27, se montre plus réservée : « Ruchvina fille de Bodol n'est pas connue par ailleurs de façon certaine », à la différence de sa sœur Adala, dont l'existence est attestée clairement.

165 Éditions : WÜRDTWEIN, *Nova subsidia*, t. 10, n° 32, p. 90-97. Cf. JAFFE – LOEWENFELD, n° 13664. *Regesten der Bischöfe von Strassburg*, t. 1, nos 56, 202, 273, 290, p. 229, 257, 276, 279. BRACKMANN, *Germania Pontificia*, III/3, p. 29-30. J. DUBOIS, *Les ordres religieux au XIIe siècle selon la curie romaine*, in *RB*, 78, 1968, 283-309 (= J. DUBOIS, *Histoire monastique en France au XIIe siècle. Les institutions et leur évolution*, Londres 1982, n° 1) permet de situer cette

bulle papale pour Eschau dans le cadre des lettres de reconnaissance et de protection, délivrées par la curie romaine durant la seconde moitié du XIIIe siècle.

166 J. LEBEAU – J.-M. VALENTIN, *L'Alsace au siècle de la Réforme, 1482-1621. Textes et documents*, Nancy, 1985, 116-119. Fr. RAPP, *Réformes et réformation à Strasbourg. Église et société dans le diocèse de Strasbourg (1450-1525)*, Paris, 1974, p. 388-390.

167 *Registre des biens du chapitre de Saint-Thomas. XIe s., après 1007. Original : Archives du chapitre de Saint-Thomas (AMS) : B I 1. Éditions : SCHOEPLIN, Alsacia diplomatica, t. 1, n° 170, p. 143. WÜRDTWEIN, Nova subsidia, t. 5, n° 128, p. 327-336. GRANDIDIER, Histoire de la province d'Alsace, t. 1, P.J. n° 328, p. CLVII-CLXII. SCHNEEGANS, L'Église de Saint-Thomas à Strasbourg, PJ 1, p. 283-285. Charles SCHMIDT, Histoire du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg, Strasbourg, 1860, Chartes et documents, n° 2, p. 285-287. *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, t. 1, n° 52, p. 43-45. *Regesten der Bischöfe von Strassburg*, t. 1, n° 68, p. 231.*

168 Joseph SEMMLER, *Mönche und Kanoniker im Frankenreiche*, op. cit., p. 78-111.

169 *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, t. 1, n° 16, p. 11-14.

170 M.-D. WATON, *Saint-Thomas, in Strasbourg : 10 ans d'archéologie urbaine*, Strasbourg, 1994, p. 145-146.

171 Chr. WILSDORF, *La première Vie de saint Florent*, 1955, p. 67. Ph. DOLLINGER, *De la bourgade franque à la ville épiscopale, Ve-XIe siècle*, in G. LIVET et Fr. RAPP *Histoire de Strasbourg des origines à nos jours*, t. 2, 1981, p. 7.

172 R. FORRER, *Strasbourg – Argentorate préhistorique, gallo-romain et mérovingien*, t. 2, p. 745.

173 KOENIGSHOVEN, *De fundatione pro parte hujus ecclesiae Sancti Thomae et incidentaliter de Alemaniae conversione*, Archives du chapitre de Saint-Thomas. Éd. L. Schneegans, *L'Église de Saint-Thomas à Strasbourg*, PJ 2, p. 286-295. (Rédigé en 1397). KOENIGSHOVEN, *Chronicke*, éd. HEGEL, t. 1, p. 644, t. 2, p. 727-730. (Rédigée entre 1386-1415).

174 Médard BARTH, *Der heilige Florentius, Bischof von Strassburg. Sein Weiterleben in Volk und Kirche*. Strasbourg, 1952.

175 Christian WILSDORF, La première Vie de saint Florent, évêque de Strasbourg, et sa valeur, in RA, 94, 1955, 55-70. Le même, Note sur un faux diplôme du roi Dagobert Ier en faveur de l'abbaye de Haslach, in RA, 95, 1956, 76-81. La prétendue donation de Dagobert Ier est un faux grossier du XIIe siècle.

176 Guibert MICHIELS, art. Haslach, in DHGE, t. 23, 1990, 479-480.

177 ASBoll, Novembre, t. 3, 1910, 395-399.

178 Éd. MGH.C, 1884, p. 221, et MGH.MN, t. 1, 1979, f. 56.

179 H.H. KAMINSKY, Das unbekanntes Original einer Strassburger Bischofsurkunde aus dem Jahre 1096, in Archiv für Diplomatik, 26, 1980, 126-134. GRANDIDIER, Histoire de la province d'Alsace, t. 2, n° 516, p. 170-171. Urkundenbuch der Stadt Strassburg, t. 1, n° 61, p. 50 (édition partielle).

180 Sur la translation de ces reliques, cf. M. BARTH, Der heilige Florentius, op. cit., p. 83-107.

181 SCHOEPFLIN, Alsatia diplomatica, 1, n° 81, p. 65-66. GRANDIDIER, Histoire de l'Église de Strasbourg, t. 2, n° 91, p. 165. BRUCKNER, Regesta Alsatiae, n° 438, p. 272-273. Cf. GATRIO, Das Breuschthal, p. 132-135. FRITZ, Das Territorium des Bisthums Strassburg, p. 24-37. HERR, Bemerkenswerte mittelalterliche Schenkungen, p. 40-48. BARTH, Der heilige Florentius, op. cit., p. 27-29. Christian WILSDORF, La première Vie de saint Florent, in RA, 94, 1955, 62-63.

182 Sur le développement de la légende, cf. M. BARTH, Der heilige Florentius, op. cit., p. 51-82.

183 H. BÜTTNER, Geschichte des Elsass, 1re éd., Berlin, 1939, p. 64. 2e éd., Sigmaringen, 1991, p. 73. Le Haut-Rhin. Dictionnaire des communes, Colmar, 1980, t. 1, p. 20, 494.

184 André Marcel BURG, Les débuts du monachisme en Alsace, in AEA, 23, 2e série 3, p. 28-29.

185 Christian WILSDORF, article Imier (Himier, Himerus, Ymerus), in NDBA, 18, 1991, 1738-1739.

186 Marius BESSON, Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne sous la domination franque (534-888), Fribourg, 1908, p. 70-125, 164-178.

187 Chronik von Maternus BERLER, éd. L. SCHNEEGANS, in Code historique et diplomatique de la Ville de Strasbourg, Strasbourg 1843, t. 2 b, p. 1-130. Fragments de la Chronique de BERLER, éd. L. DACHEUX, in BMHA, 2e série, 17, 1895, 121-157.

188 Iodocus COCCIUS (KOCH), Dagobertus rex, Molsheim, 1623, p. 147. Dagobertus rex fundator Cellae S. Sigismundi quae postea divi Marci nomen sortita est. La Chronique de BERLER n'utilise pas cette expression.

189 Éd. Ph. JAFFE, in MGH.S., t. 12, 1866, 449-479. Hans Joseph WOLLASCH, Die Benediktinerabtei Sankt Georgen im Schwarzwald und ihrer Beziehungen zu Klöstern westlich des Rheins, in FDA, 100 (Kirche am Oberrhein), 1980, 109-128.

190 Paul SCHEFFER-BOICHORST, Zur Geschichte der Reichsabtei Erstein, in ZGO, 43, NF 4, 1889, 282-299. René FRIEDEL, Geschichte des Fleckens Erstein. A. Das Kloster Erstein, B. Die Stadt Erstein. Erstein, 1927. Francis Rapp, L'abbaye Sainte-Cécile d'Erstein, in Contact. Bulletin du C.E.S. Romain Rolland, Erstein, 4, 1975, 100-105.

191 Francis RAPP, Réformes et réformation, p. 100-103, et passim. Le même, La réforme des maisons de dames nobles dans le diocèse de Strasbourg à la fin du Moyen Âge, in Les chapitres de dames nobles entre France et Empire, éd. M. PARISSÉ et P. HEILI, Paris, 1998, 71-86.

192 Michèle GAILLARD, D'une réforme à l'autre (816-934) : les communautés religieuses en Lorraine à l'époque carolingienne, Publications de la Sorbonne, 2006 (Histoire ancienne et médiévale, 82), surtout p. 260-261, 345.

193 En 1171, l'abbesse Agnès de Sainte-Glossinde à Metz était également abbesse de Herbitzheim. Or l'abbaye de Sainte-Glossinde à cette date était certainement bénédictine. Michel PARISSÉ, Agnès, abbesse de Sainte-Glossinde de Metz et de Notre-Dame d'Herbitzheim, in Les cahiers lorrains, 17, 1965, 44-51. À la fin du XIIIe siècle, le caractère bénédictin de Herbitzheim est explicitement affirmé dans les diplômes. Donation de Hugues, comte de La Petite-Pierre et de son épouse Élisabeth (1271) : SCHOEPFLIN, Alsatia diplomatica, t. 1, n° 666, p. 468-469. Bulle de Boniface VIII pour Herbitzheim (1297), Charte de l'évêque Renauld de Bar, évêque de Metz (1308), éd. Frank LEGL, Studien zur Geschichte der Grafen von Dagsburg-Egisheim, Sarrebruck, 1998, nos 29, 30, p. 595-597.

194 Joseph BURG, Regesten der Prämonstratenser – Abtei Wadgassen bis zum Jahre 1571. Sarrebruck, 1980, n° 21, p. 19-20 (1179) ; n° 45, p. 30 (vers 1185) ; n° 47, p. 30-31 (1197).

195 Frank LEGL, Studien zur Geschichte der Grafen von Dagsburg-Egisheim, p. 548-552 et passim.

196 Franz CUNY, Reformation und Gegenreformation im Bereiche des früheren Archipresbyterates Bockenheim, t. 1, Metz, 1937, p. 70-76; t. 2, p. 15-26, 66-67 ; Annexes, nos 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 17.

197 Selon la Vie de saint Déicole (MGH.S, t. 15, 674-682, p. 680), Baltram mena la vie monastique avec un groupe de moines en un endroit – connu par la charte d’Otton Ier de 959 sous le nom d’Alanesberg : l’évêque de Metz y détenait le droit de collation (ecclesiae provisor) et l’évêque de Strasbourg y exerçait la responsabilité pastorale (oconomos ovilis). Une telle convergence situe Alanesberg nécessairement dans le Nord-Ouest de la Basse-Alsace, à la lisière des évêchés de Strasbourg et de Metz.

198 SCHOEPLIN, Alsatia diplomatica, t. 1, n° 139, p. 113. GRANDIDIER, Histoire de la province d’Alsace, t. 1, PJ n° 276, p. 121. MGH.DRI, Otton Ier, n° 199, p. 279. Eduard HLAWITSCHKA, Die Anfänge des Hauses Habsburg-Lothringen. Genealogische Untersuchungen zur Geschichte Lothringens im 9., 10. und 11. Jh. Sarrebruck, 1969, p. 107-108.

199 Vie de saint Déicole in ASBoll, Janvier, t. 2, 199-210. MABILLON, AS.OSB, t. 2, 102-116. MGH.S, t. 15, 674-682. Gérard MOYSE, Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon (Ve-Xe s.), in BEC, 131, 1973 p. 47-48, 93-94, 439-440.

200 F. LEGL, Studien zur Geschichte der Grafen von Dagsburg-Egisheim, p. 8, 24, 183-185, 449, 553.

201 N. DORVAUX, Pouillés, p. 9, 43 (1360, XVIe s.).

202 Fr. CUNY, Zur Geschichte der Abtei Graufthal im Mittelalter, in AEKG, 11, 1936, p. 108. Le même, Reformation und Gegenreformation im Bereiche des früheren Archipresbyterates Bockenheim, 1, p. 142.

203 CALMET, Histoire de Lorraine 1 et Histoire de Lorraine 2, livre 10, chap. 56, p. 473. SCHOEPLIN, Alsatia illustrata, t. 2, p. 448. R. WILL, Les vestiges de l’ancien couvent des bénédictines de Graufthal, in CSHASE, nos 147-147, 1989, p. 7.

204 Sur les comtes de Metz, cf. Michel PARISSÉ, La Noblesse lorraine, Nancy, 1975, p. 174 et 838-840 « Les Folmar ». Le même, Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale, Nancy, 1982, p. 102-107.

205 Édition : T. NEUGART, Codex diplomaticus Alemanniae et Burgundiae transjuranae, t. 2, 1795, n° 854, p. 70 s. = PL, t. 179, c. 347-348. Édition partielle : L. VIELLARD, Documents et mémoire pour servir à l’histoire du Territoire de Belfort. Besançon, 1884, n° 180, p. 231-232. Mention : Gabriel BUCÉLIN, Germania sacra, t. 3, Monasteriologia, p. 73. JAFFE – WATTENBACH, Regesta Pontificum romanorum, t. 1, 1881, n° 7876. Karl STENZEL, Notitia fundationis cellae St. Johannis prope Tabernas, in ZGO, 76, NF 37, 1922, p. 345-347 et notes, rectifie les fausses interprétations.

206 Le Haut-Rhin. Dictionnaire des communes, Éditions Alsatia, t. 3, 1982, p. 1299.

207 JEAN DE SAINT-ARNOUL, La Vie de Jean abbé de Gorze. Éd et trad. Michel Parisse, Paris, 1999, nos 69-101.

208 HUMBERT BELHOMME, Historia Mediani in monte Vosago monasterii, Strasbourg, 1724, p. 284-288.

209 RICHER DE SENONES, De monasteriis S. Acherici et Lebrahensi, in Gesta Senoniensis Ecclesiae (vers 1255). Ed. MGH. SS, t. 25, p. 249-345, livre 2, chap. 9, p. 274.

210 LEGL, Studien zur Geschichte der Grafen von Dagsburg-Egisheim, Saarbruck, 1998, p. 393-396.

211 SCHOEPLIN, Alsatia diplomatica, t. 1, n° 208, p. 164-165 ; n° 211, p. 158.

212 René BORNERT, Seltz, abbaye impériale ou monastère clunisien ?, in Kaiserin Adelheid und ihre Klostergründung in Selz. Referate der wissenschaftlichen Tagung in Landau und Selz vom 15. bis 17. Oktober 1999. Hg von Franz STAAB und Thorsten UNGER, Speyer, 2005, p. 229-253.

213 Mathilde UHLIRZ, Die rechtliche Stellung der Kaiserwitwe Adelheid im deutschen und im italischen Reich, in Zeitschrift der Savigny - Stiftung für Rechtsgeschichte, Germanistische Abteilung, 74, 1957, 85-97. Robert Folz, Sainte Adélaïde (931-999), in Les saintes reines du Moyen Âge en occident (VIe-XIIIe siècles), (Subsidia hagiographica, 76, 1992), 67-80.

214 Diplôme d'Otton III pour Seltz de 992, in MHG.D Otto III, nos 79a et 79b, p. 485-488.

215 À la suite de la visite canonique du 8 au 10 mars 1418, l'abbé Jean de Seltz, fut mandé à Constance par l'abbé général de Cluny, Robert de Chaudesoles. Il dut reconnaître qu'en vertu de la soumission immédiate de son monastère au Siège apostolique l'abbaye de Seltz a toujours été et doit toujours rester soumise au monastère de Cluny. (Monasterium Salcense subiectum fuisse et esse debere monasterio Cluniacensi). Constance, 18 avril 1418. Vidimus du 25 janvier 1479 à Heidelberg : ABR., 12 J 248.

216 Jacques DUBOIS, Les ordres religieux au XIIe siècle selon la curie romaine, in Revue bénédictine, 78, 1968, 283-309. Réimprimé dans Jacques DUBOIS, Histoire monastique en France au XIIe siècle, Londres 1983, n° 1.

217 Texte dans Conciliorum oecumenicorum decreta. – Dekrete der ökumenischen Konzilien, 3e édition, Istituto per le Scienze Religiose, Bologne, t. 2, Ferdinand Schönig, Paderborn-Munich, 2000, p. 240-241. SCHMITZ, t. 3, p. 48-53. U. BERLIERE, Innocent III et la réorganisation des monastères bénédictins, in RB, 32, 1920, 22-42, 145-159. A. FLICHE, Ch. THOUZELLIER, Y. AZAIS, La chrétienté romaine (1198-1274). Paris, 1950, (Histoire de l'Église, éd. FLICHE-MARTIN, 10), p. 203, 210. P. MAIER, Die Epoche der General- und Provinzialkapitel, in GB 1, 1999, 195-122.

218 Germain MORIN, Statuts du cardinal Otto pour les Bénédictins et Augustins d'Alsace, in Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde, 26, 1927, 223-229. P. VOLK, Die Straßburger Benediktiner – Abteien im Bursfelder Kongregationsverband 1481-1624, in AEKG, 10, 1935, 153-293, p. 167. Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque Universitaire de Bâle, B. X. 14 fol. 185-188 (saec. XV). Il pourrait donc provenir d'une abbaye de Haute-Alsace.

219 J. ZELLER, Das Provinzialkapitel im Stifte Petershausen im Jahre 1417, in SMGB, 41, 1922, 1-73. SCHMITZ, t. 3, p. 176-180. HS, III/1/, p. 99. P. MAIER, Die Epoche der General- und Provinzialkapitel, p. 212.

220 Conciliorum oecumenicorum decreta – Dekrete der ökumenischen Konzilien, 3e éd., Istituto per le Scienze Religiose, Bologne, t. 3, Ferdinand Schönig, Paderborn-Munich, 2002, p. 776-784. SCHMITZ, t. 4, p. 3-7.

221 Sur les relations de l'archiduc Léopold d'Autriche avec les abbayes bénédictines (1481-1624) de son diocèse, cf. P. VOLK, Die Straßburger

Benediktiner-Abteien im Bursfelder Kongregationsverband, in AEKG 10 (1935), p. 213-286.

222 Claude MULLER, « Ils brandissaient les torches du fanatisme ». La suppression des ordres religieux masculins en Alsace (1789-1792), in Revue d'Alsace, 116, 1989-1990, 245-271. Le même, La fin d'un monde. La suppression des monastères et abbayes d'Ancien Régime sous la Révolution (1791-1792), in AEA, 52, 3e série 13, 1995-1997, p. 1-255.

Table des Matieres

Méthode distinctive et méthode comparative

Le contexte européen et régional

L'ancien monachisme gallo-romain (IVe-VIe siècle)

Le monachisme irlandais et iro-mérovingien (fin VIe-début VIIIe Siècle)

Le monachisme anglo-saxon (milieu VIIe-milieu VIIIe siècle)

Les retombées alsaciennes

Ermîtes itinérants (milieu VIe-milieu VIIe siècle)

Communautés épiscopales

Pèlerins irlandais organisés (VIIe-VIIIe siècles)

Moines irlandais et iro-mérovingiens (VIIe-VIIIe siècles)

Moines bénédictins (VIIIe-IXe siècle)

Extension et Régression du monachisme iro-mérovingien

Expansion progressive de la Règle de saint Benoît

De l'observance ponctuelle à l'observance quasi intégrale de la Règle bénédictine

Les monastères d'Alsace antérieurs à 817 par suite chronologique

Saint-Arbogast à Strasbourg (vers 550 ? vers 630 ? avant le Xe siècle)

Surbourg (vers 550 ? vers 630 ? avant 749)

Saint-Amarin (vers 623-627)

Dillersmunster (vers 650)

Wissembourg (631 ? 650-660 ? avant 661)

Munster au Val Saint-Grégoire (633 ? 660 ? avant 675)

Marmoutier (vers 656-662)

Ebersmunster (671-672 ? vers 675)

Honau (vers 720)

Hohenbourg (Mont Sainte-Odile) (vers 720)

Niedermunster (vers 720)

Saint-Étienne à Strasbourg (vers 720)

Murbach (727-737)

Neuwiller (vers 741)

Arnulfsau (749)

Masevaux (vers 750 ?)

Feldkirch (vers 707/757)

Saint-Hippolyte (vers 768)

Lièpvre (774-777)
 Eschau (vers 778)
 Saint-Thomas à Strasbourg (entre 786 et 816 ?)
 Anachronismes hagiographiques
 Haslach (Nieder-)
 Saint-Marc près de Gueberschwihr
 Fondations du IXe et du Xe siècle (de 817 à l'An Mil)
 Erstein (vers 850)
 Herbitzheim (avant 870)
 Alanesberg (vers 910)
 Graufthal (vers 950 ?)
 Echery (vers 960)
 Altorf (vers 974)
 Seltz (987/991)
 Fondations bénédictines du XIe et XIIe siècles
 Clunisiens et clunisiennes
 Cisterciens et cisterciennes
 De la Règle de saint Benoît à l'Ordre de Saint-Benoît (IXe-XIIe siècle)
 Questions de vocabulaire
 Secundum regulam sancti Benedicti
 Ordo sancti Benedicti
 De l'Ordre de Saint-Benoît aux Congrégations bénédictines (XIVe-XVIIIe siècle)
 La fin du monachisme médiéval et féodal en Alsace

Table des illustrations

URL <http://alsace.revues.org/docannexe/image/983/img-1.jpg>
 Fichier image/jpeg, 1,6M
 Titre Fondation du Hohenbourg, représentée dans le Hortus Deliciarum de l'abbesse Herrade de Landsberg
 Légende Dans le registre du haut, donation par le duc Ettichon du Hohenbourg au Christ, qui se détache sur une église à deux tours, qui pourrait être la représentation de l'église du couvent au XIIe siècle.
 URL <http://alsace.revues.org/docannexe/image/983/img-2.jpg>
 Fichier image/jpeg, 960k
 Titre Vue de l'abbaye de Lucelle vers le sud-est, d'après Bernardin Walch, Miscellanea Luciscellensia, 1749
 Légende L'église gothique du XIVe siècle, consacrée en 1346, survécut pour l'essentiel aux guerres et aux incendies qui ont ravagé ces lieux. Par son architecture, l'abbatiale formait un vaste édifice gothique à façade-pignon percée d'une grande baie à quatre lancettes. La nef à trois vaisseaux était séparée du chœur polygonal par le transept, flanqué par un

clocher latéral du côté droit. L'incendie de 1699 démolit complètement l'abbaye, mais il épargna l'abbatiale.

Crédits UB Bâle ; Ms H I, f. 29 a.

URL <http://alsace.revues.org/docannexe/image/983/img-3.jpg>

Fichier image/jpeg, 220k

Haut de page

Pour citer cet article

Référence papier

René Bornert, « Les origines du monachisme en Alsace », *Revue d'Alsace*, 134 | 2008, 9-77.

Référence électronique

René Bornert, « Les origines du monachisme en Alsace », *Revue d'Alsace* [En ligne], 134 | 2008, mis en ligne le 01 juin 2011, consulté le 15 novembre 2016. URL : <http://alsace.revues.org/983> ; DOI : 10.4000/alsace.983

Haut de page

Auteur

René Bornert

Historien, Aumônier de l'abbaye bénédictine d'Oriocourt (57590)

Articles du même auteur

de Weck (Hervé) rédacteur scientifique, *Des grandes heures à la dispersion. Lucelle, une abbaye cistercienne transfrontalière au XVIIIe siècle* [Texte intégral]

Actes du colloque franco-suisse du 25 octobre 2008 au Centre européen de rencontre - Maison Saint-Bernard de Lucelle (F). Sous le haut patronage de l'Archevêché de Strasbourg, de l'Evêché de Bâle, de la République et Canton du Jura, du Conseil général du Haut-Rhin et de la Région Alsace, Lucelle, Centre européen de rencontres, 2009. 176 p., 24 x 16 cm

Paru dans *Revue d'Alsace*, 136 | 2010

Haut de page

Droits d'auteur

Tous droits réservés